



RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC

Exercice 2016

Service Public de l'Eau Potable
Service Public de l'Assainissement Collectif
Service Public de l'Assainissement Non Collectif

En collaboration
avec



CONSEIL AUX COLLECTIVITÉS

Le Rapport sur le Prix et la Qualité des Services Publics

... à destination des usagers...

... pour plus de transparence...

... élaboré par la collectivité responsable de l'organisation du service...

... pour mieux évaluer la qualité et le prix du service à l'utilisateur.

Synthèse de l'année 2016

Le service d'Eau Potable en chiffres

- En 2016, le service d'eau potable de Nîmes Métropole comptait **90 853 abonnés**, en hausse de **+1,2%** par rapport à 2015.
- En 2016, **14 926 405 m³** d'eau ont été facturés sur le service de Nîmes Métropole, en baisse de **-3,5%**.
- La consommation moyenne s'établit en 2016 à **164 m³ par abonné**, en baisse de **-4,6%**.
- La qualité bactériologique et physico-chimique de l'eau distribuée est très bonne.
- Les réseaux présentent globalement un rendement de **70,6%**, une amélioration de **+1,7%** par rapport à 2015.
- Le tarif unifié payé par les usagers pour l'eau potable est de **2,2267 € TTC par m³**.

Quelques faits marquants de l'année

- L'arrêté préfectoral du 24 juin 2016 a placé 22 communes de Nîmes Métropole en **alerte sécheresse de niveau 1**, limitant jusqu'à fin octobre certains usages de l'eau sur le bassin versant du Vistre et sur la nappe de la Vistrenque et des Costières.
- De fin août à mi-septembre, la nappe dans laquelle pompe la station de production du Palay s'est tarie. Cela a occasionné un manque d'eau et une forte turbidité. Par conséquent, de l'eau en bouteille a été distribuée pendant 1 mois au niveau de la commune de Cabrières.
- Le 22 novembre 2016, suite à de **forts épisodes pluvieux localisés**, le Rhône est sorti de son lit inondant le champ captant de l'usine de Comps, site stratégique pour l'alimentation en eau de Nîmes ainsi que Manduel, Rodilhan et Marguerittes. Une priorisation du pompage des puits ainsi qu'un renforcement des contrôles de turbidité ont permis de limiter les dommages occasionnés.
- 53 **incendies** se sont déclarés sur la commune de Milhaud en 2016, entraînant de nombreuses consommations d'eau non comptabilisées sur les poteaux incendie de Milhaud et des communes alentour (Langlade, Bernis...), du fait de l'intervention des pompiers.
- La **Station de pompage des Canaux** n'a pas encore été remise en service donc la commune de Rodilhan est toujours alimentée par le réseau de la Ville de Nîmes.

Le service d'Assainissement Collectif en chiffres

- En 2016, le service d'assainissement collectif de Nîmes Métropole comptait **80 143 abonnés**, en hausse de **+0,8%**.
- En 2016, **11 628 391 m³** ont été facturés au titre de l'assainissement collectif sur le service de Nîmes Métropole, en baisse de **-1%**.
- La consommation moyenne des usagers de l'assainissement collectif s'établit en 2016 à **145 m³ par abonné**, en baisse de -2,6%.
- Globalement, les taux de conformité des bilans des stations d'épuration sont très bons.
- Le tarif unifié payé par les usagers pour l'assainissement collectif est de **1,4443 € TTC par m³**.

Quelques faits marquants de l'année

- Arrêt de la **Station de Traitement des Eaux Polluées de Caissargues** en octobre 2016. Les effluents de la commune sont envoyés et traités sur la STEP de Nîmes.
- De nombreuses **interventions de débstructions du réseau** d'assainissement ont eu lieu sur les communes de Saint-Gilles et Garons.

Le service d'Assainissement Non Collectif en chiffres

- Le nombre **d'installations d'Assainissement Non Collectif** s'élève à **9 959**.
- **1 271 installations** ont été contrôlées en 2016.
- Le **taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif** (P301.3) est de **12,3 %** à l'échelle de Nîmes Métropole, en progression constante depuis la création du Service Public d'Assainissement Non Collectif en 2007.
- En 2016, **1 224 installations** sont jugées conformes, soit une hausse de **+15%** par rapport à 2015. A noter que 7 824 unités sont jugées en état d'usage (c'est-à-dire non conformes mais ne présentant pas de risque avéré).
- Seules 911 unités sont jugées non conformes, soit une baisse de **-3,3%** par rapport à 2015.

SOMMAIRE

Synthèse de l'année 2016	1
1. Présentation générale	4
Situation de Nîmes Métropole	4
Le Rapport sur le Prix et la Qualité des Services Publics (RPOS)	5
2. Le Service Public de l'Eau Potable	6
Description du service d'eau potable de Nîmes Métropole	6
L'organisation de la gestion du service	9
Comment contacter les différents acteurs du service de l'eau potable ?	12
Les données clientèle	13
La production d'eau potable	15
Les volumes d'eau	18
Les performances des réseaux de distribution	20
La qualité de l'eau distribuée	23
Les travaux et les investissements	24
Les aspects financiers de la gestion du service d'eau potable	27
La tarification	29
Ce qu'il faut retenir de l'année 2016 pour le service d'eau potable	30
3. Le Service Public de l'Assainissement Collectif	31
Description du service d'assainissement collectif de Nîmes Métropole	31
L'organisation de la gestion du service de l'assainissement collectif	35
Comment contacter les différents acteurs du service de l'assainissement collectif ?	37
Les données relatives aux usagers	38
Le traitement des eaux usées	41
Les performances des réseaux de collecte	43
Les travaux	45
La tarification	46
Les aspects financiers de la gestion du service d'assainissement collectif	48
Ce qu'il faut retenir de l'année 2016 pour le service d'assainissement collectif	50
4. Le Service Public de l'Assainissement Non Collectif	51
Ce qu'il faut retenir de l'année 2016 pour le service d'assainissement non collectif	56
5. Annexes	57
Annexes Eau Potable	57
Annexes Assainissement Collectif	69
Délibération sur les tarifs	80
Informations de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse	86
Fiches « Quelle eau buvez-vous ? » de l'Agence Régionale de Santé	90

1. Présentation générale

Situation de Nîmes Métropole

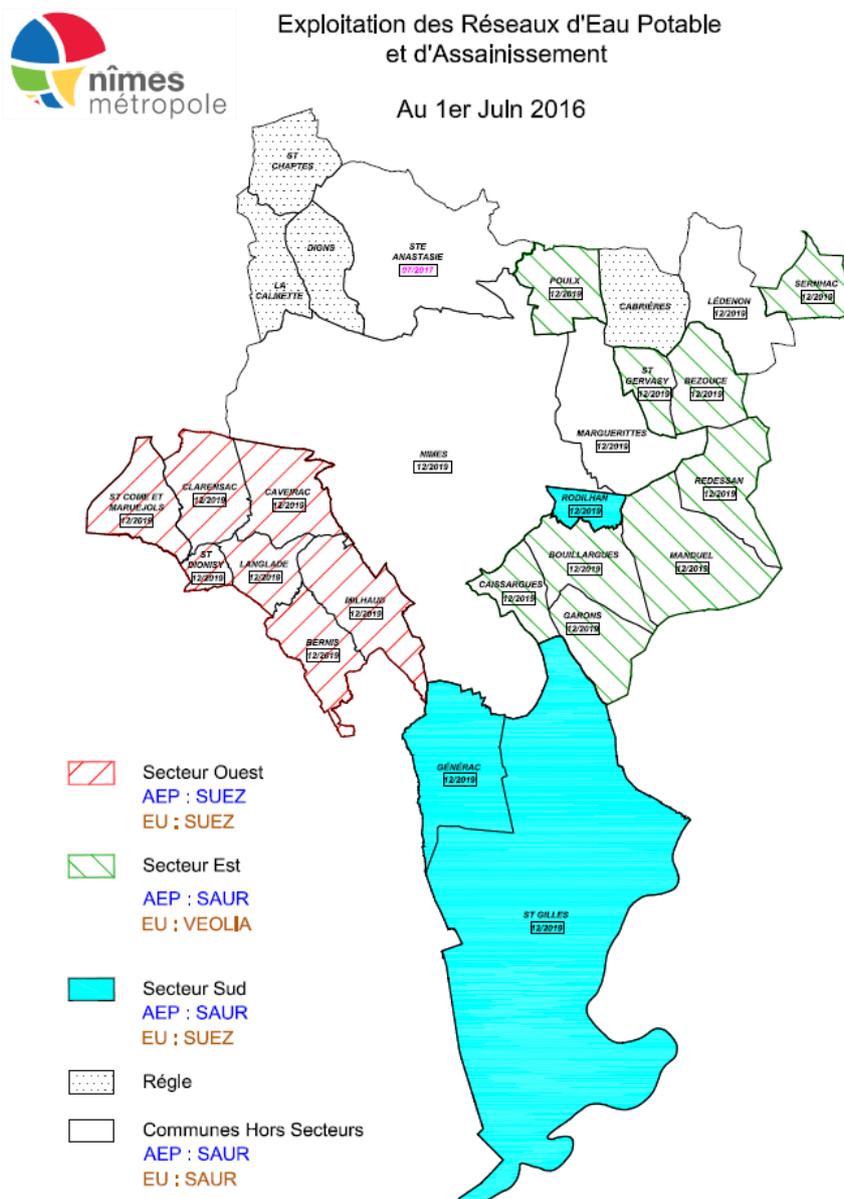
Nîmes Métropole regroupe 27 communes membres, sur une superficie de 688,29 km². Le dernier recensement légal de la population, en 2013, chiffre le nombre d'habitants à 244 676.

Nîmes Métropole compte, parmi ses compétences, l'eau potable (depuis sa création en 2002), l'assainissement collectif et l'assainissement non collectif (depuis 2005). A ce titre, elle est chargée d'investir, de renouveler les installations d'eau potable et d'assainissement collectif, et d'organiser l'exploitation des services d'eau et d'assainissement collectif. L'Agglomération assure le Service Public de l'Assainissement Non Collectif (SPANC) en organisant les différents contrôles nécessaires à la vérification de la

conception et du fonctionnement des installations autonomes. Ces services sont considérés comme des « Services Publics à caractère Industriel et Commercial » (SPIC), c'est-à-dire qu'ils sont principalement financés par les factures aux usagers.

Le service de l'eau potable est chargé du prélèvement de la ressource en eau, de son traitement, stockage, acheminement, puis de la gestion des usagers, notamment de la facturation aux usagers.

Le service de l'assainissement collectif concerne uniquement les bâtiments raccordés ou raccordables au réseau de collecte des eaux usées. Ce réseau, souvent distinct du réseau de



collecte des eaux pluviales (à défaut de réseaux « séparatifs », on parle d'un réseau « unitaire »), permet de rassembler les effluents, de les pomper si nécessaire grâce à des « postes de relevage (PR) » puis de procéder à leur traitement aux stations d'épuration des eaux usées (parfois appelées « STEP » ou « STEU ») avant de rejeter les eaux traitées au milieu naturel et d'évacuer les boues d'épuration vers une filière d'élimination ou de valorisation.

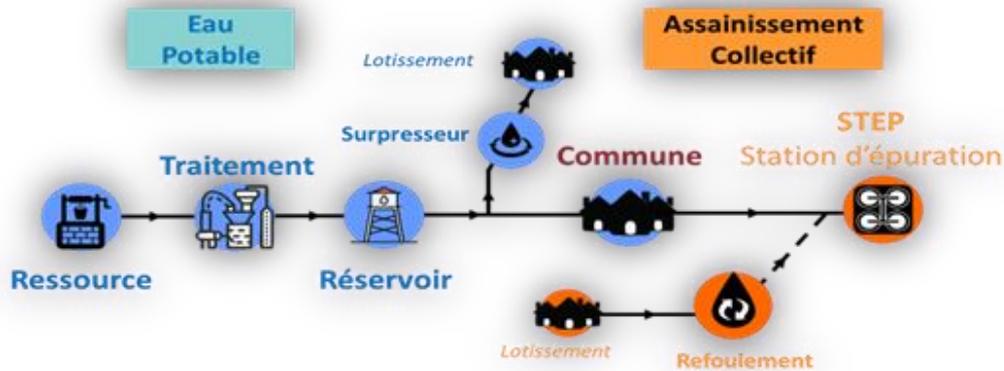


Figure 1. Le service public de l'eau potable et de l'assainissement collectif (« petit cycle de l'eau »)

Pour ce faire, Nîmes Métropole s'appuie sur des régies et sur différents prestataires ou délégataires.

Le Rapport sur le Prix et la Qualité des Services Publics (RPQS)

Ce rapport vise à renforcer la transparence de l'information dans la gestion des services publics locaux et à permettre un suivi des efforts et des résultats du service.

Les chiffres et résultats sont présentés dans le corps du rapport au niveau de l'ensemble du périmètre de Nîmes Métropole. Les détails par commune peuvent être consultés en annexe.

Le contenu et le mode de diffusion des rapports annuels sur la qualité et le prix des services publics d'eau potable et d'assainissement sont définis par les articles suivants du Code Général des Collectivités Territoriales : L2224-5, D2224-1 à D2224-5 et L 1413-1.

Nîmes Métropole dispose d'une Commission Consultative des Services Publics Locaux, qui examine chaque année ces rapports. Ceux-ci sont mis à la disposition du public à la Métropole et dans les communes. Les différents indicateurs figurant dans le rapport permettent la comparaison entre services à l'échelle nationale, en venant notamment alimenter la base de données du Système d'Information sur les Services Publics d'Eau et d'Assainissement (SISPEA).

2. Le Service Public de l'Eau Potable

Description du service d'eau potable de Nîmes Métropole

Description du patrimoine du service d'eau potable

Le service eau potable de Nîmes Métropole a pour mission d'assurer la production et la distribution de l'eau potable aux usagers, en garantissant la qualité et la quantité d'eau disponible pour les différents usagers de son territoire.

Sa mission comprend 3 composantes majeures :

- **La production et l'importation d'eau potable**

L'eau potable produite ou importée pour les besoins de Nîmes Métropole (et des collectivités qu'elle approvisionne) provient de 4 grandes ressources :

- **Le Rhône et sa nappe d'accompagnement**, à la station de Nîmes notamment mais aussi au travers d'importations d'eau auprès de la Compagnie du Bas-Rhône Languedoc (BRL) : **78%** des volumes
- **La Nappe de la Vistrenque et des Costières** : **19%** des besoins sont couverts par cette ressource, sur laquelle l'Agglomération mène une politique de réduction de l'usage de produits phytosanitaires (pesticides) et d'amendement (nitrates).
- **Des ressources karstiques** : Un peu moins de **2%** de la ressource provient de formations carbonatées fissurées, cette eau est naturellement de bonne qualité mais doit parfois être filtrée (notamment lors d'épisodes pluvieux, ayant lieu en amont, provoquant des pics de turbidité (eau trouble).
- **La Nappe alluviale du Gardon** : Un peu plus de **1%** des volumes nécessaires au service sont prélevés dans cette ressource, naturellement potable et en quantité suffisante pour les abonnés du Nord de l'Agglomération.

La ressource propre de l'agglomération est complétée par des achats d'eau (20% de l'eau mise en distribution contre 18% en 2015), pour permettre la fourniture de l'eau aux abonnés de l'Agglomération. L'agglomération vend également de l'eau à des collectivités extérieures (3% de l'eau distribuée).

- **La distribution d'eau potable**

Nîmes Métropole compte **1 549,4 km de réseaux**, **24 forages** en activité, **42 stations de reprise-surpression** et **54 réservoirs** sur son territoire, avec une capacité de stockage de **90 742 m³**.

- **La gestion des abonnés du service**

En 2016, le service comptait **90 853 abonnés** sur l'ensemble de l'agglomération. Le nombre d'abonnés domestiques (sans compter les communes de Cabrières, La Calmette, Dions et Saint-Chaptes) est de 79 123 et le nombre d'abonnés non-domestiques (agriculteurs, industriels, etc.) est de 8 871.

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux [P103.2B]

Cet indice permet d'évaluer le niveau de connaissance des réseaux de distribution, de s'assurer de la qualité de la gestion patrimoniale et de suivre son évolution au fil des années.

Depuis l'arrêté du 2 décembre 2013, la valeur de cet indicateur est comprise entre 0 et 120 attribuée selon la qualité des informations disponibles sur les réseaux de distribution. De 0 à 85, elles concernent la connaissance et l'inventaire, de 90 à 120, elles portent sur la gestion du patrimoine. **L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux [P103.2B] est de 93 / 120.** Les marges de progression se situent notamment sur l'ensemble des communes en régie.

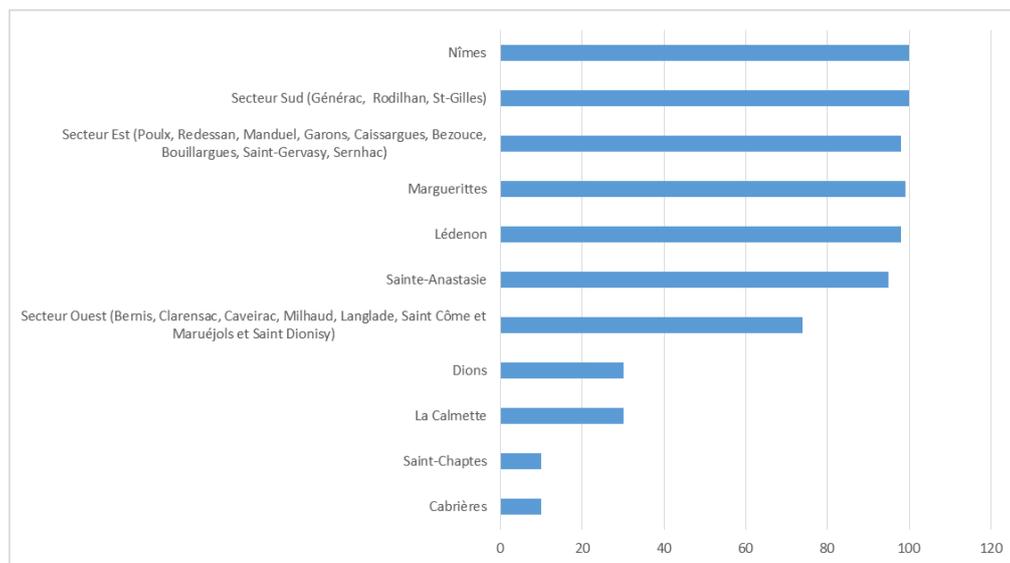
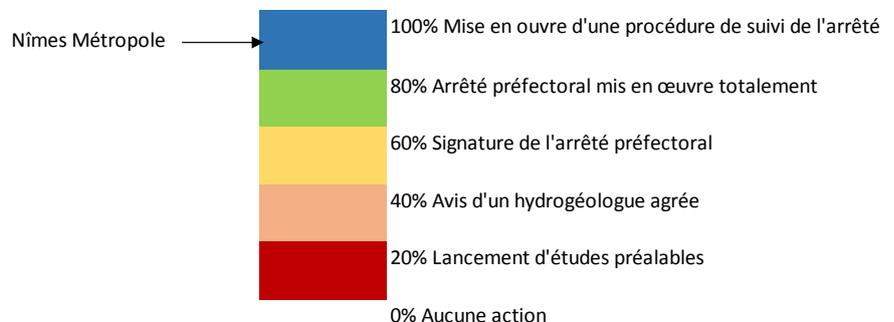


Figure 2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de Nîmes Métropole

Indice d'avancement de la protection de la ressource [P108.3]

Cet indice permet d'évaluer l'avancement des mesures prises par la Collectivité pour protéger ses ressources, notamment des pollutions et des intrusions extérieures. A ce titre, les différents points de production de Nîmes Métropole doivent, conformément à la réglementation sur la protection des captages d'eau potable, faire l'objet de l'établissement de périmètres de protection de la ressource.

L'agglomération Nîmes Métropole met en œuvre un dispositif de protection de l'ensemble des ressources en eau.



L'indice d'avancement de la protection de la ressource [P108.3]

est de **94,6% en 2016**. L'Agglomération poursuit ses efforts pour recouvrer le bon état écologique des ressources naturelles, notamment en sensibilisant et en faisant participer les différents acteurs (particuliers, collectivités, agriculteurs...) sur les questions des pesticides et des nitrates.

L'organisation de la gestion du service

Nîmes Métropole gère les services de 4 communes en **régie** :

- Cabrières
- La Calmette
- Dions
- Saint-Chartes

La Communauté d'Agglomération délègue l'exploitation des services des 23 autres communes à des gestionnaires privés : les entreprises **SUEZ** (Lyonnaise des Eaux) et **SAUR**. Les contrats de délégation ainsi que leur date d'échéance sont indiqués dans les tableaux ci-dessous :

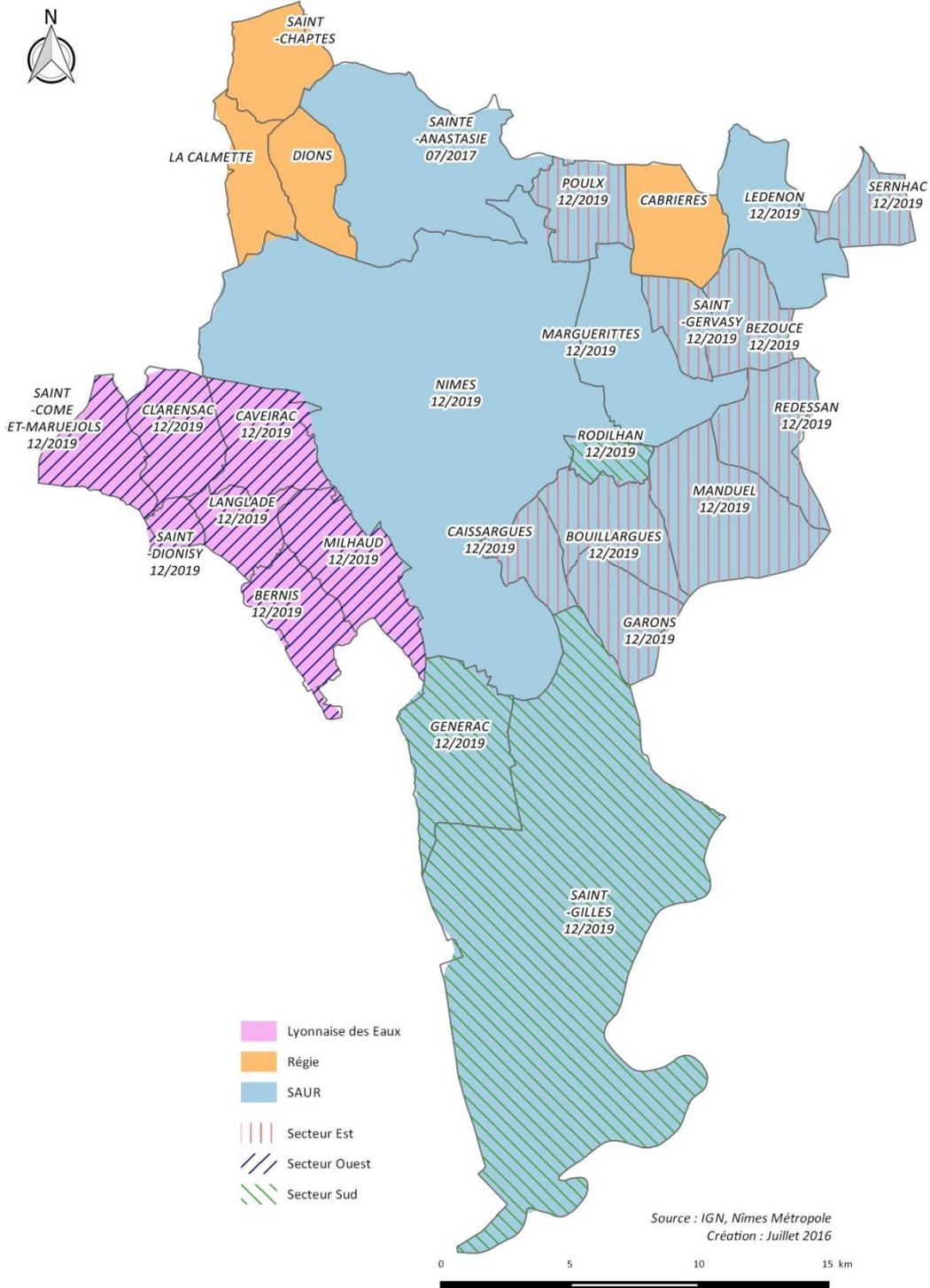


Contrat	Date d'échéance
Secteur Ouest (Saint-Côme-et-Maruéjols, Bernis, Clarensac, Saint-Dionisy, Caveirac, Langlade, Milhaud)	31/12/2019



Contrat	Date d'échéance
Sainte Anastasie	Juillet 2017
Marguerittes	31/12/2019
Lédenon	31/12/2019
Nîmes	31/12/2019
Secteur Est Bezouze, Caissargues, Poulx, Redessan, Saint Gervasy Sernhac,	31/12/2019
Bouillagues, Garons, Manduel Générac	
Secteur Sud Rodilhan	31/12/2019
Saint-Gilles	

Le service public de l'eau potable est principalement financé par des redevances payées par les usagers. Pour les délégations de service public, une part de ces redevances revient au délégataire, pour la gestion et l'exploitation des ouvrages, et une autre part revient à la collectivité pour le financement des investissements et ouvrages nouveaux du service.



Définition de la délégation de service public

Dans ce mode de gestion, la collectivité confie à une entreprise spécialisée l'exécution du service tout en conservant la maîtrise de celui-ci.

Sur le territoire de Nîmes Métropole, le mode de gestion choisi pour 23 de ses communes est l'affermage : le délégataire assure l'exploitation des installations et la gestion des abonnés.

La répartition des responsabilités entre la Collectivité et les délégataires

En délégation de service public, la collectivité externalise l'exploitation des ouvrages (gestion quotidienne, entretien et renouvellement) tout en conservant la propriété et la responsabilité du patrimoine du service.

La Collectivité assure:

Le contrôle de l'exploitation est réalisé par le service de l'eau et de l'assainissement de Nîmes Métropole.

Le renouvellement du génie civil et des canalisations

La programmation des travaux et des investissements

Le financement des extensions

Le délégataire assure:

L'entretien des ouvrages et du réseau de distribution

Le renouvellement du matériel électromécanique, des branchements et des compteurs

La réalisation des travaux de branchements neufs

L'accueil et la gestion des abonnés

La gestion de l'astreinte 24h/24 et 7j/7

La facturation et le recouvrement de la redevance

Définition de la régie directe

La régie directe signifie que la collectivité assure elle-même un service public dans son ensemble : elle prend en charge à la fois les investissements, la gestion du patrimoine d'infrastructures et l'exploitation au quotidien.

Sur le territoire de Nîmes Métropole, quatre communes gèrent leurs services d'eau potable et d'assainissement collectif en régie directe.

Comment contacter les différents acteurs du service de l'eau potable ?

Pour l'ensemble des usagers :



SUEZ (Lyonnaise des Eaux) vous reçoit dans son bureau d'accueil sur la commune de Calvisson (30420), 10 rue de la Cave. Le bureau est ouvert au public le mercredi et le vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30.

L'accueil téléphonique est assuré par le Centre de Relation Clientèle basé à Béziers du lundi à vendredi, sans interruption de 8 heures à 19 heures, et le samedi de 8 heures à 13 heures. Ce centre est joignable aux numéros suivants :

- Pour toute demande ou réclamation : 0977 408 408 (appel non surtaxé)
- Pour toutes les urgences techniques : 0977 401 124 (appel non surtaxé)

En dehors des heures d'ouverture de l'accueil physique ou des plages ouvrées de l'accueil téléphonique, le service d'urgence assure l'accueil téléphonique des clients 24h/24 et 7j/7.



SAUR assure son accueil physique de lundi au jeudi de 08h00 à 11h30 et de 14h à 17h30 et le vendredi, de 08h30 à 11h30 et de 14h à 17h. Les coordonnées de son bureau d'accueil sont : 102 Avenue de l'Amérique Latine, 30900 Nîmes.

L'accueil téléphonique est assuré de lundi au vendredi de 08h à 19 h au numéro 04 30 62 10 01.

Le service d'urgence est joignable 24h/24 au numéro 04 30 62 10 09.



La Communauté d'Agglomération Nîmes Métropole permet à tous les usagers du service de consulter la qualité de l'eau sur leur commune et d'obtenir des informations sur le service de l'eau au quotidien.

Ses coordonnées sont :

3, rue du Colisée, 30947 Nîmes Cedex 9. Standard : 04 66 02 55 55
Ses horaires d'ouverture sont du lundi au jeudi de 08h à 12h30 et de 13h30 à 18h15, et le vendredi, de 08h à 12h30 et de 13h30 à 17h.

Les données clientèle

Les abonnés du service Eau Potable

En 2016, la commune de Nîmes représente près de 63 % de la population totale de Nîmes Métropole.

Le service de distribution d'eau potable de Nîmes Métropole couvre la totalité du territoire et dessert **90 853 abonnés**.

Le tableau ci-dessous donne l'évolution du nombre d'abonnés sur l'ensemble des communes du territoire en fin d'année 2016. La répartition du nombre d'abonnés est logiquement semblable à la répartition de la population desservie sur l'agglomération.

	2013	2014	2015	2016
Nombre d'abonnés au service de l'eau potable	87 704	88 799	89 784	90 853

On note un territoire dynamique bénéficiant globalement d'une augmentation interannuelle régulière du nombre d'abonnés, cette augmentation demeurant toutefois assez inégale sur les différents territoires.

L'augmentation du nombre d'abonnés représente +1,2% environ, entre 2015 et 2016.

90 853 abonnés en 2016

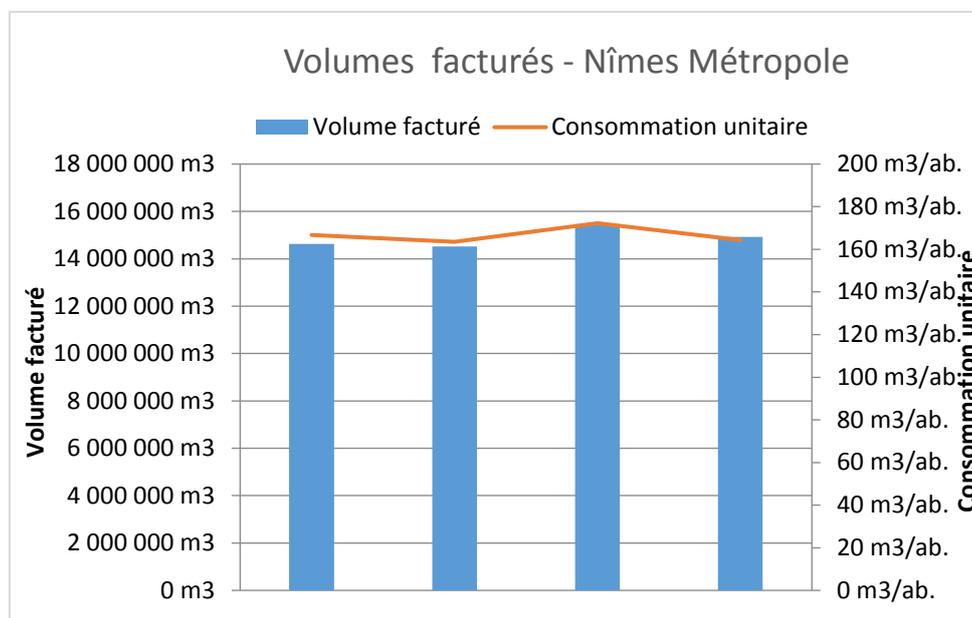
Les taux d'impayés sur les factures de l'année précédente [P154.0], les taux de réclamations [P155.1]

Les taux de réclamation et d'impayés sont estimés aux valeurs suivantes, sur Nîmes Métropole, en 2016 :

NIMES METROPOLE	P154.0 - Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	P155.1 - Taux de réclamations écrites (pour 1000 abonnés)
2016	2,3%	1,74

La consommation des abonnés du service

Le tableau ci-dessous donne l'évolution des volumes facturés par les abonnés du territoire (volumes consommés ramenés à 365 jours), ainsi que la consommation unitaire.



	2013	2014	2015	2016
Consommation des abonnés du service (m³)	14 621 619	14 520 170	15 465 301	14 926 405

En 2016, la commune de Nîmes représente 67% des volumes facturés de Nîmes Métropole.

14 926 405 m³ d'eau vendus en 2016

La consommation moyenne des abonnés

La **consommation moyenne** est de l'ordre de **164 m³ par abonné et par an**, en baisse de **-4,6%**. Elle reste relativement inégale sur le territoire de Nîmes Métropole (elle varie de 73 m³ sur la commune de Dions à 200 m³/abonné à Nîmes).

	2013	2014	2015	2016
Consommation moyenne (m³/abonné)	167	164	172	164

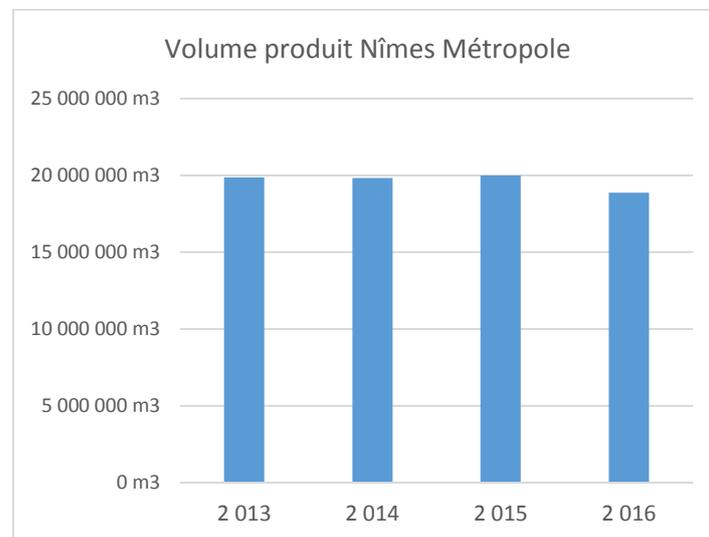
Une consommation unitaire de 164 m³/ab/an

L'arrêté préfectoral du 24 juin 2016 a placé 22 communes de Nîmes Métropole en alerte sécheresse de niveau 1, limitant jusqu'à fin octobre certains usages de l'eau sur le bassin versant du Vistre et sur la nappe de la Vistrenque et des Costières.

La production d'eau potable

Les volumes produits

Ces dernières années, les volumes produits (m³) par le service de Nîmes Métropole ont été les suivants :



On note une diminution interannuelle de **-5,2 % par rapport à 2015**.

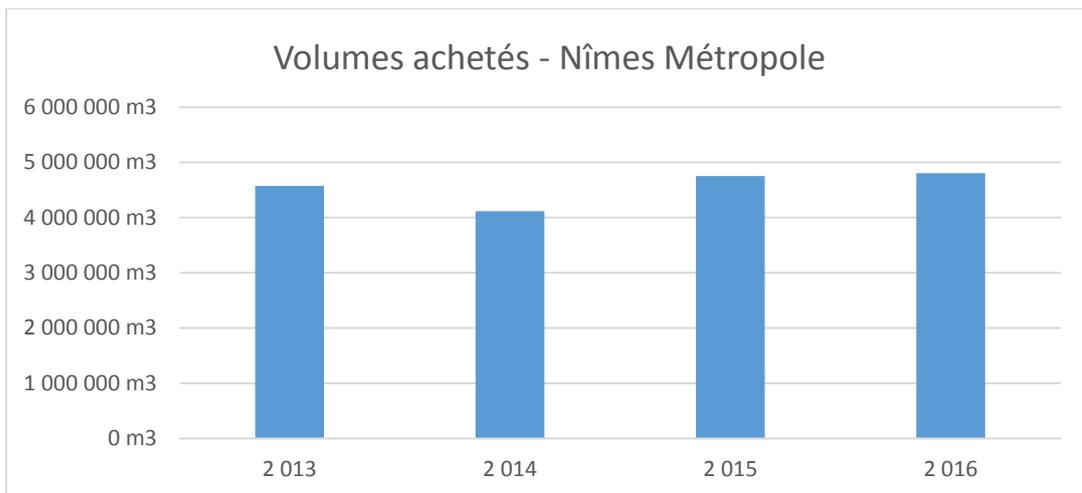
18 949 560 m³ d'eau produits en 2016

Les volumes achetés (intra et extra-communautaires)

Les volumes achetés (m³) par les services d'eau de Nîmes Métropole sont de **4 689 902 m³** en 2016, dont **400 106 m³** échangés en interne à l'agglomération.

Les importations d'eau de la ville de Nîmes représentent 41 % de l'eau importée par l'Agglomération.

Par rapport à l'année 2015, les importations d'eau ont augmenté de +1,1%, suite à l'augmentation importante entre 2014 et 2015.



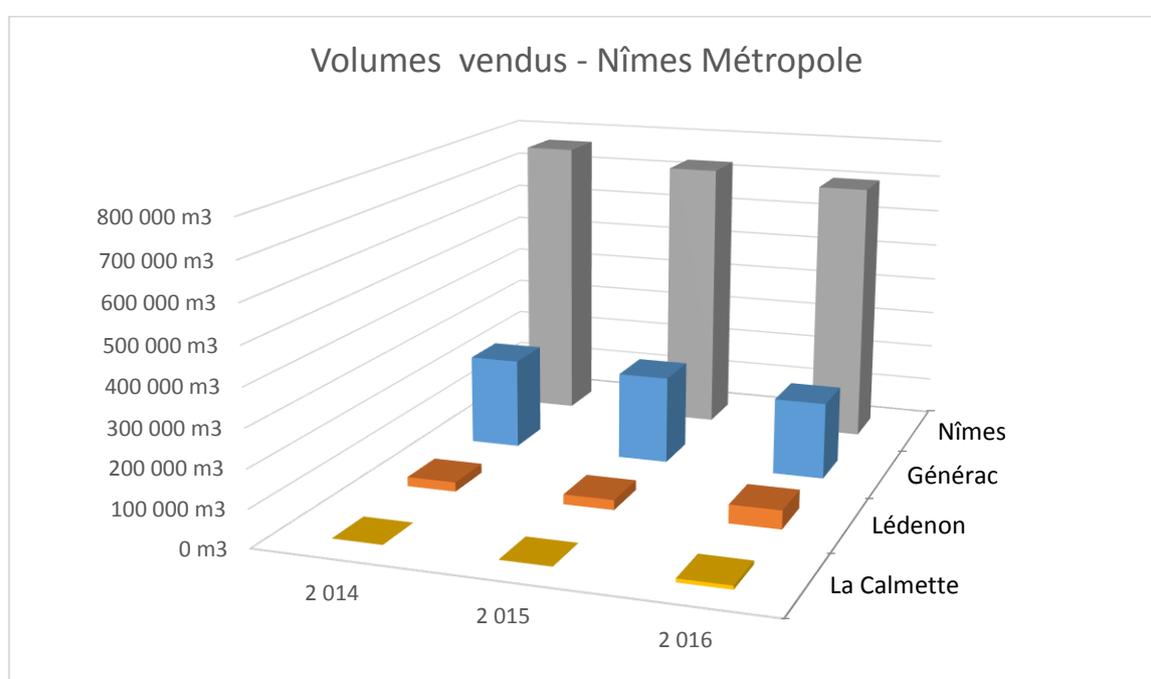
**4 689 902m³ d'eau importés en 2016, dont
4 289 796 m³ achetés à des collectivités tierces et
400 106 m³ échangés en interne à l'Agglomération**

Les volumes de vente en gros (intra et extra-communautaires)

Les volumes vendus en gros par commune sont représentés dans le tableau ci-dessous.

	2013	2014	2015	2016
Lédenon	0	24 991	26 400	49 623
Nîmes	643 014	766 114	728 901	699 807
Générac	213 907	241 994	233 579	204 609
La Calmette	0	0	0	9 871
TOTAL (m³)	856 921	1 033 099	988 880	963 910

La part exportée de la ressource de Nîmes représente 73% de la vente en gros de Nîmes Métropole. Suivent ensuite celles de Générac (21%), de Lédenon (5%) et de La Calmette (1%). On constate une diminution globale de **-2,5 %** par rapport à l'année 2015.



Les échanges d'eau en interne à l'Agglomération en 2016 sont constitués par la livraison de 400 106 m³ d'eau de la commune de Nîmes :

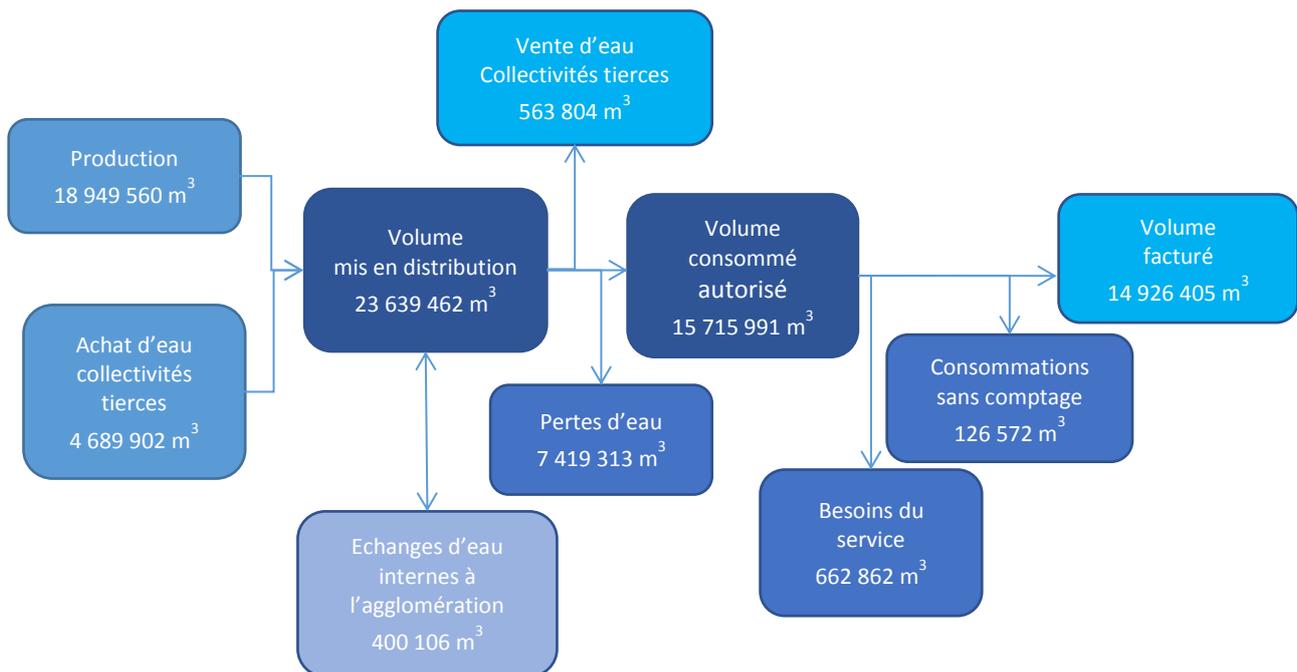
- Vers Rodilhan (149 593 m³)
- Vers Manduel (45 780 m³)
- Vers Redessan (65 498 m³)
- Vers Marguerittes (79 741 m³)

Ainsi que 49 623 m³ vendus par la commune de Lédenon à Sernhac, et 9 871 m³ vendus par la commune de La Calmette à Sainte-Anastasia.

**963 910 m³ d'eau exportés en 2016, dont
400 106 m³ d'échanges internes au sein de l'Agglomération et
563 804 m³ vendus à des collectivités tierces.**

Les volumes d'eau

Le bilan des volumes d'eau sur le service de Nîmes Métropole est le suivant pour l'année 2016 :



En ce qui concerne les **volumes mis en distribution**, ils ont suivi une tendance à la **baisse** en 2016 de **-0,5%** par rapport à l'année 2015.

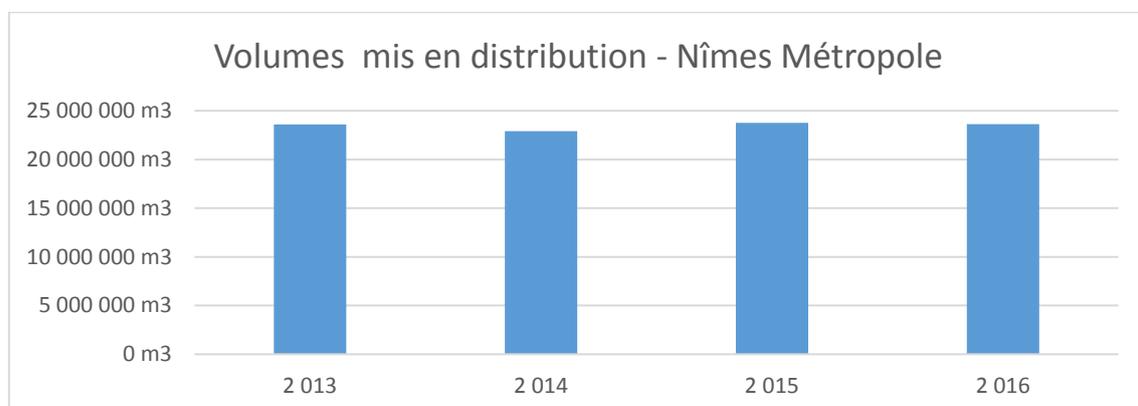
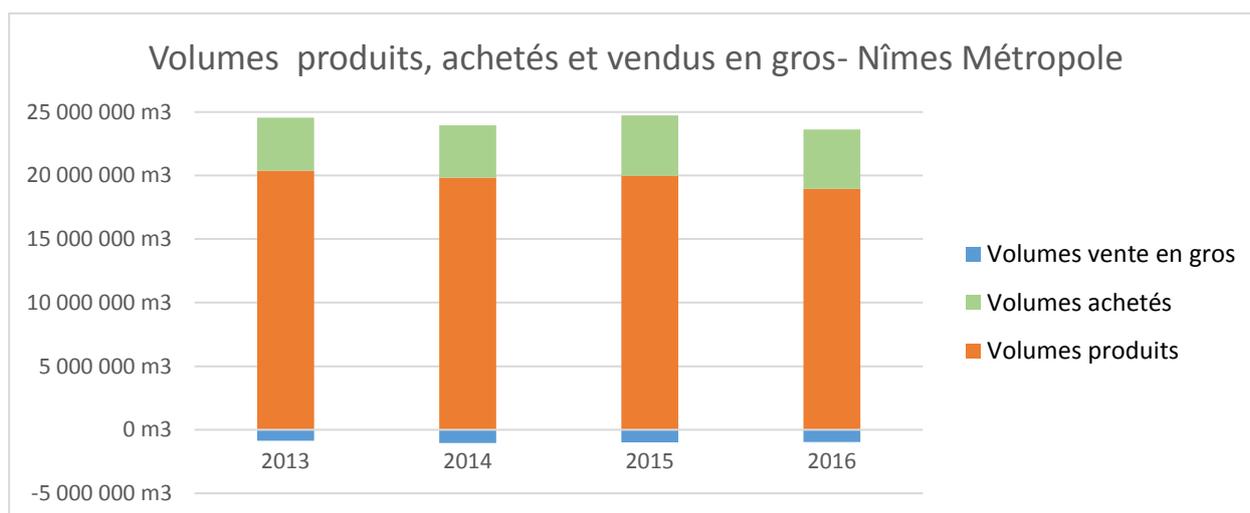




Figure 3. Mise en place d'une vanne de régulation au réservoir Terres de Rouvières, Nîmes.

L'évolution des volumes produits, achetés et vendus en gros est représentée dans la figure et le tableau ci-dessous :



	2013	2014	2015	2016
Volumes produits	20 377 589 m3	19 828 520 m3	19 986 978 m3	18 949 560 m3
Volumes achetés	4 166 484 m3	4 116 040 m3	4 753 209 m3	4 689 902 m3
Volumes vente en gros	-856 921 m3	-1 033 099 m3	-988 880 m3	-963 910 m3

Les performances des réseaux de distribution

La performance des réseaux traduit l'importance des fuites et des pertes en eau lors de la distribution. Elle se mesure sur la base de deux indicateurs principaux :

- Le rendement (%) [P104.3], qui est la proportion des volumes mis en distribution (produits ou importés) qui arrivent à l'utilisateur final (consommés et comptabilisés, consommés mais non comptés, exportés, ou faisant partie des besoins du service). Un rendement de 100% signifie que le réseau est globalement étanche. Un rendement de 50% voudrait dire que, pour deux litres d'eau introduits dans le réseau, un seul bénéficie au service.
- L'indice linéaire de pertes en eau (m³/km/jour) [P106.3] quantifie le débit moyen annuel de fuites dans le réseau, sur un tronçon d'un kilomètre.
- L'indice linéaire des volumes non comptés [P105.3] traduit l'importance des consommations autorisées non comptabilisées. Il quantifie ainsi non seulement le débit des fuites, mais aussi les volumes de service et les consommations sans comptage.

Comment améliorer les performances des réseaux ?

De la recherche de fuites à la gestion des pressions ou encore aux travaux de réparations localisés, en passant par le renouvellement de canalisations et des branchements et l'équipements des réseaux en compteurs de sectorisation, les moyens sont nombreux, mais parfois coûteux, pour améliorer les performances des réseaux.

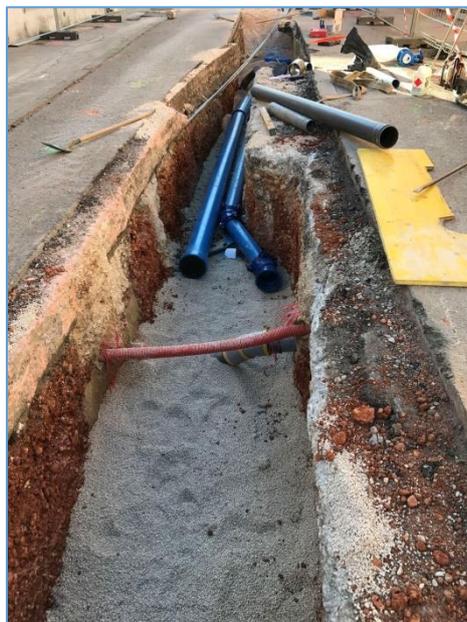


Figure 4. Conduites d'adduction et de production d'eau potable dans la tranchée de la route de Garons, à Bouillargues

Il convient de rappeler que les exigences réglementaires (décret du 27 janvier 2012 relatif à la définition d'un descriptif détaillé des réseaux des services publics de l'eau et de l'assainissement et d'un plan d'actions pour la réduction des pertes d'eau du réseau de distribution d'eau potable) imposent un rendement cible et un rendement minimal à respecter pour chaque service sous peine de risque de majoration de la redevance prélèvement de l'agence de l'eau.

Les indicateurs clé du réseau de l'ensemble de l'Agglomération sont indiqués dans le tableau ci-dessous :

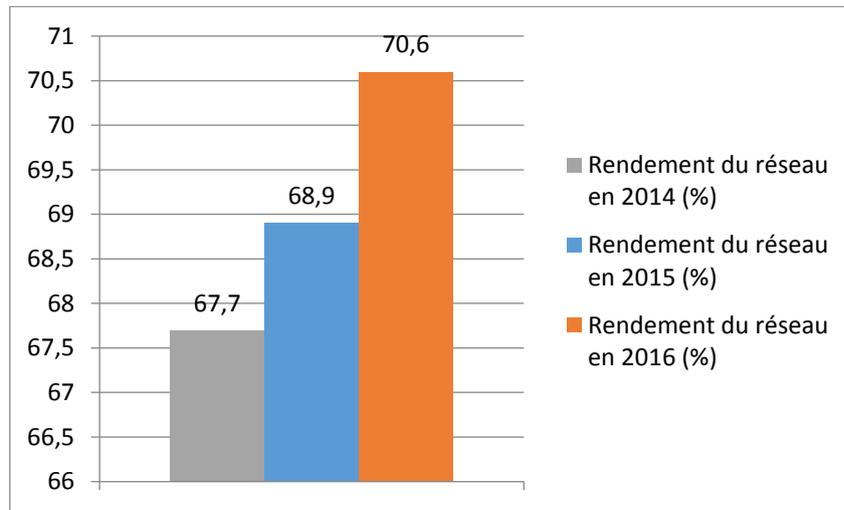
	2014	2015	2016
Rendement global Agglomération [P104.3]	67,7 %	68,9 %	70,6 %
Indice linéaire de pertes Agglomération [P106.3]	13,7 m³/j/km	13,4 m³/j/km	12,31 m³/j/km
Indice linéaire des volumes non comptés [P105.3]	15,0 m ³ /j/km	14,7 m ³ /j/km	13,7 m³/j/km
Volumes de pertes sur l'année	7 722 525 m ³	7 576 606 m ³	7 419 313 m ³

L'indice linéaire de pertes reste l'indicateur le plus pertinent pour décrire les performances d'un réseau, car il permet de connaître, par kilomètre de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés avec autorisation sur le périmètre du service.

Pour améliorer la situation, un travail de recherche de fuite et de renouvellement de conduite et de branchement est régulièrement réalisé sur l'ensemble du territoire de Nîmes Métropole. L'effort réalisé à la fois par les exploitants et par l'Agglomération permet de maîtriser les fuites pour 2016.



Figure 5. Opération de dépose de réseau en amiante.



Les volumes de fuite sont en baisse significative, induisant ainsi un indice linéaire de pertes et un indice linéaire de volumes non comptés nettement meilleurs aux valeurs de 2015 (débit de fuite moyen inférieur). L'agglomération a mis en place un réseau de compteurs de sectorisation, délimitant plus de 260 secteurs sur l'agglomération, afin de suivre les débits transitant dans le réseau et notamment les débits de fuite. La limitation des fuites passe aussi par la limitation des pressions, pour lesquels l'Agglomération a aussi investi par le passé.

En 2016, 282 interventions curatives, préventives et spécifiquement sur des canalisations ont eu lieu sur le réseau de Nîmes Métropole, réalisées ou pilotées par les délégataires et les régies. Il faut ajouter 683 interventions sur branchements et 6 753 interventions sur compteurs, notamment pour des opérations de renouvellement.

Des outils de détection de fuite très élaborés sont mis en œuvre sur le territoire de l'Agglomération par les différents exploitants : corrélation acoustique entre deux points de contact, pré-localisation à poste fixe, utilisation de pré-localisateurs mobiles... Ces techniques complètent l'écoute au sol afin de localiser plus efficacement les fuites.

**Des performances de réseau en
progression au niveau de Nîmes
Métropole**

De 68,9 à 70,6 %

La qualité de l'eau distribuée

Des analyses et des contrôles permanents permettent de s'assurer de la qualité de l'eau brute (ressources), mais également de l'eau produite et de l'eau distribuée au robinet des usagers. Les analyses et contrôles sont réalisés par :

- L'Agence Régionale de sante (A.R.S.) pour le contrôle règlementaire,
- Le délégataire pour les analyses d'autosurveillance.

Les taux de conformité de l'eau que vous buvez représentés ci-dessous concernent le contrôle sanitaire règlementaire réalisé par l'Agence Régionale de Santé ainsi que l'autocontrôle réalisé par le délégataire. Par ailleurs, les résultats sont consultables en ligne par commune et par réseau de distribution sur le site www.sante.gouv.fr.

L'eau est globalement **de très bonne qualité en 2016**, hormis quelques analyses ponctuelles.

	[P101.1] Taux de conformité des eaux distribuées réalisés par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie			[P102.1] Taux de conformité des eaux distribuées par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques		
	2 014	2 015	2 016	2 014	2 015	2 016
MOYENNE NIMES METROPOLE	100,0%	98,5%	99,8%	98,3%	98,7%	98,9%

Les non-conformités microbiologiques constatées portaient sur le dépassement de la limite de qualité concernant la concentration sur le paramètre Escherichia Coli pour la commune de Saint-Gilles. Cette non-conformité a été causée par une fuite au niveau de l'injection de chlore, ce qui a eu un impact sur la quantité de chlore présente à la station Castagnottes. Cette fuite a été réparée temporairement le 6 octobre dans l'après-midi et réparée définitivement le 10 octobre.

Quelques dépassements ponctuels physico-chimiques concernent principalement les paramètres liés aux pesticides.

Nîmes Métropole agit, par des actions de sensibilisation, pour la réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires et travaille chaque année à la protection des captages d'eau potable.

Les travaux et les investissements

Les travaux réalisés en 2016

- Ces travaux visent à restructurer **l'interconnexion DN 1000 / DN 800** au point de convergence entre ces 2 adducteurs sous le Rond-Point Rishon le Zion (carrefour Route de Beaucaire / Boulevard S. Allende). Cette intervention consiste entre autre à préparer la configuration future pour l'alimentation de la Station Maréchal Juin par la DN 800 directement à partir de la DN 1000. Il est également mis à profit l'intérêt de poser dans le cadre de ces travaux un débit mètre sur la DN 800 (demande de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse) afin de mieux maîtriser les volumes et pertes éventuelles sur cet adducteur.



Figure 6. Restructuration de l'interconnexion entre les adducteurs AEP DN 1000 et DN 800 à Nîmes

- Passage de **deux fourreaux sous un cadre pluvial** à 3 mètres de profondeur au niveau de la route de Garons



- Mise en place d'un **ballon anti-bélier** à la Station Crève Caval à Bezouze



- Installation d'un **panneau solaire** au réservoir de Clarensac



- **Extracteur d'air** au réservoir Cote 160 de Nîmes

- Reprise de la toiture à la Station Castagnottes de Saint Gilles



- Mise en place d'un **analyseur de chlore** au réservoir de Redessan

Le taux de renouvellement des canalisations [P107.2]

Les travaux sur canalisations réalisés courant 2016 par Nîmes Métropole représentent **8,31 km** de canalisations, soit une hausse de 20% par rapport à 2015. Ces travaux comprennent dont **2,18 km** d'extension de réseaux et 6,13 km de renouvellement.

Le taux de renouvellement des canalisations mesure l'effort fait par Nîmes Métropole pour maintenir en état le réseau de canalisation : le patrimoine enterré.

C'est le rapport entre le linéaire moyen du réseau de distribution renouvelé (sur les 5 dernières années) et la longueur totale du réseau.

	2012	2013	2014	2015	2016
Linéaire de réseau	ND	1 536 km	1 537 km	1546,6 km	1549,4 km
Linéaire d'extensions	ND	ND	1,72 km	1,5 km	2,18 km
Linéaire renouvelé	9,39 km	14,34 km	6,74 km	5,43 km	6,13 km
Taux de renouvellement global de l'année	ND	0,93%	0,44 %	0,35 %	0,54 %
P107.2 Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0,35%	0,48%	0,51%	0,54%	0,54%

En moyenne sur les cinq dernières années, le renouvellement réalisé a concerné **0,54% du linéaire de réseau**.

Ce taux est stable d'une année sur l'autre et démontre les investissements importants réalisés par l'Agglomération. L'effort pour le renouvellement des canalisations est maintenu chaque année par Nîmes Métropole.

Les aspects financiers de la gestion du service d'eau potable

Vue d'ensemble du budget eau potable de Nîmes Métropole en 2016

Le compte administratif 2016 présente la synthèse suivante :

<i>k€</i>	<i>EAU POTABLE</i>
Section d'exploitation	
Recettes réelles	11 460,9
dont subventions d'exploitation	89,6
dont produits de la facture	9 597,6
autres	1 773,7
Dépenses réelles	4 719,5
dont charges générales	2 486,5
dont charges de personnel et frais assimilés	1 142,6
dont charges financières (intérêts)	937,8
autres	152,6
Solde de la section d'exploitation (op. réelles)	6 741,4
<i>Transfert à la section d'investissement (solde des op. d'ordre)</i>	<i>3 798,2</i>
Section d'investissement	
Recettes réelles	5 532,0
dont subventions d'investissement	765,6
dont dette souscrite	3 225,0
autres, dont réserves	1 541,4
Dépenses réelles	10 974,1
dont dépenses d'équipement	9 861,4
dont charges de remboursement de la dette (capital)	1 112,7
Solde de la section d'investissement (op. réelles)	-5 442,1
<i>Transfert de la section d'exploitation (solde des op. d'ordre)</i>	<i>3 798,2</i>
Solde de l'année N	1 299,3

Ces comptes sont donc équilibrés, bénéficiaires car la totalité des investissements prévus n'a pu être réalisée dans le courant de l'année. On note que l'année 2016 a permis à l'agglomération d'investir près de 11 Millions d'Euros dans le service de l'eau, ce qui reste conséquent par rapport à 2015. La capacité d'investissement de l'Agglomération est moins importante en 2016 qu'en 2015, du fait de recettes d'investissement en baisse (subventions, dette souscrite, réserves, etc.), mais un solde d'exploitation en hausse de 32% permet à l'Agglomération de conserver des marges de manœuvre importantes et de préserver l'équilibre financier de l'exercice 2016.

L'état de la dette de la Collectivité au 31 décembre 2016

L'état de la dette est le suivant :

<i>k€</i>	<i>EAU POTABLE</i>
<i>Dette</i>	
Encours de la dette au 31/12/N	34 864,5
Annuité de l'exercice	2 059,1
dont intérêts	946,4
dont capital	1 112,7
<i>Indicateurs</i>	
Epargne brute	6 741,4
P153.2 - Durée d'extinction de la dette de la collectivité (années)	5,2

La dette reste importante mais sa durée d'extinction diminue, passant de 6,3 à 5,2 ans en 2016. Cette durée ne doit en théorie pas dépasser 10 à 12 ans. L'annuité de la dette représente de l'ordre de 30% de l'épargne brute, et l'agglomération dispose encore d'une certaine marge pour un endettement supplémentaire si nécessaire.

Les recettes du service de l'Eau Potable

En 2016, les recettes globales perçues par l'agglomération ou ses fermiers sont de 27,2 M€HT. Les valeurs ci-dessous peuvent être constatées dans les rapports annuels des exploitants ou dans les rapports des régies. Les recettes sur le périmètre des 4 communes en régie représente 527,1€.

	Recettes collectivité	Recettes délégataire	exclusifs et recettes accessoires	TOTAL
Nîmes métropole	10 667 357 €	15 475 709 €	1 102 346 €	27 245 412 €

Les recettes du service sont partagées comme suit, respectant la même répartition qu'en 2015:

- 39% pour l'Agglomération
- 61% pour les Délégataires, en comptant parmi ces recettes les recettes liées aux travaux exclusifs (typiquement : branchements neufs) et les recettes accessoires (notamment liées à l'application du règlement du service).

La tarification

Le tarif est instauré en contrepartie du service public de l'eau potable. Il est établi en fonction des charges du service et des programmes d'investissement mis en œuvre pour entretenir et développer le patrimoine du service.

Le tarif en vigueur

- **Quel est le volume pris en compte ?**

L'assiette de la redevance se base sur la consommation en eau potable relevée au compteur de chaque usager.

- **Qui perçoit l'argent de la facture d'eau potable ?**

- une part « Collectivité » de la redevance revient à l'Agglomération pour les travaux, et le cas échéant (régies) pour l'exploitation des installations,
- une part « Délégataire » de la redevance revient à la société SAUR ou Lyonnaise des Eaux, en fonction du secteur, en contrepartie des obligations du contrat de Délégation qu'ils ont signé, comprenant notamment l'exploitation du service,
- une part revenant à l'Agence de l'eau (dites « Préservation de la ressource » et « Lutte contre la pollution »)
- la TVA est appliquée à l'ensemble de la facture, et revient *in fine* à l'Etat.

Le tarif est déterminé par la délibération du 7 Décembre 2015 (annexée), qui fixe les valeurs suivantes à compter du 1^{er} Janvier 2016 :

<i>Délibération du 7 Décembre 2015</i>	<i>Tarif Eau et Assainissement, €/m3 (hors TVA)</i>	<i>Tarif Eau, €/m3 (hors TVA)</i>	<i>Tarif Assainissement, €/m3 (hors TVA)</i>
Bernis, Bezouze, Bouillargues, Caveirac, Garons, Générac, Manduel, Marguerittes, Nîmes, Saint Gervasy, Sernhac, Caissargues, Clarensac, Langlade, Lédenon, Milhaud, Poulx, Rodilhan, Saint Côme et Maruéjols, Saint Dionisy, Saint Gilles, Sainte Anastasie	3,4236	2,1106	1,3130
Cabrières	3,1901	1,9778	1,2123
Dions	2,9306	1,7516	1,1790
La Calmette, Saint Chaptès		1,8694	1,0612
Redessan	3,3313	1,9993	1,3320

La part collectivité est déduite de la part délégataire et des taxes de l'agence de l'eau, en prenant en considération le tarif global voté par l'agglomération. Elle sert principalement à réaliser des investissements sur le patrimoine de l'eau potable.

Ainsi, les tarifs payés par l'abonné sont stables, dans une optique d'harmonisation des tarifs à l'échelle de l'agglomération à moyen terme. On constate par exemple une nette augmentation du tarif de l'eau dans la commune de Redessan (+1€/m³ hors TVA) entre 2015 et 2016, afin d'appliquer la politique de « tarif unifié » commun sur les 27 communes de Nîmes Métropole.

On peut également souligner que les parts « Agence de l'eau » peuvent légèrement varier selon les communes. **Concernant l'eau potable, le tarif unifié** fixé par l'Agglomération, actuellement adopté par 22 communes et utilisé comme « objectif-cible » pour les 5 autres communes, est de 2,1106 € HT/m³, soit **2,2267 € TTC/m³** (TVA au taux de 5,5%). Le prix de l'eau potable seule est dans la moyenne nationale, celle-ci étant à 2,05€ TTC/m³, 80% de la population bénéficiant d'un tarif compris entre 1,59€/m³ et 2,59€/m³.

Ce qu'il faut retenir de l'année 2016 pour le service d'eau potable

- ▲ **90 853 ABONNES, 14,9 MILLIONS DE M³ FACTURES**
- ▲ **UNE CONSOMMATION MOYENNE DE 164 m³/ABONNE, EN BAISSE DE 4,7% PAR RAPPORT A 2015**
- ▲ **23,6 MILLIONS DE M³ PRODUITS, OU IMPORTES DEPUIS DES SERVICES D'EAU TIERS, EN BAISSE DE 2,7% PAR RAPPORT A 2015**
- ▲ **0,56 MILLIONS DE M³ EXPORTES VERS DES SERVICES TIERS**
- ▲ **1 549,4 KM DE RESEAU**
- ▲ **UNE GESTION DELEGUEE A DEUX OPERATEURS PRIVES (SAUR ET SUEZ) POUR 23 COMMUNES. 4 COMMUNES EN REGIE.**
- ▲ **UNE TRES BONNE QUALITE DE L'EAU DISTRIBUEE (TAUX DE CONFORMITE SUPERIEURS A 99%)**
- ▲ **RENDEMENT DE RESEAU DE 70,6. DES PERFORMANCES DE RESEAUX EN NETTE AMELIORATION PAR RAPPORT AUX ANNEES PRECEDENTES.**
- ▲ **UN PRIX UNIFIE DE 2,2267 € TTC/M³ POUR L'EAU POTABLE, INCLUS DANS UNE FACTURE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT DE 3,6710 € TTC/M³, NETTEMENT INFERIEUR AUX DONNEES NATIONALES : 3,98 € TTC/M³ (DONNEES 2017 SISPEA PORTANT SUR L'ANNEE 2014).**

3. Le Service Public de l'Assainissement Collectif

Description du service d'assainissement collectif de Nîmes Métropole

Description du patrimoine du service d'assainissement collectif

	Linéaire de Réseau (km)	Nb. De Postes de Relèvement	Nb.de stations d'épuration	Capacité de traitement (EH)
NIMES METROPOLE	1035,2	89	19	333 800

L'équivalent-habitant

L'Équivalent-Habitant (EH) est une unité de mesure permettant d'évaluer la capacité d'une station d'épuration. Cette unité de mesure se base sur la quantité de pollution émise par personne et par jour.

Le service d'assainissement collectif de Nîmes Métropole a pour mission d'assurer la collecte, le transport, et le traitement des eaux usées de l'Agglomération, en garantissant les rejets au milieu naturel.

Sa mission comprend 3 composantes majeures :

- Le traitement des eaux usées

Le traitement est assuré grâce à **19 stations d'épuration**, d'une capacité totale de **333 800 EH**. La station la plus importante étant celle de Nîmes avec une capacité de 230 000 EH et la station la plus petite étant celle de Dions avec une capacité de 700 EH. La station de Caissargues a été mise à l'arrêt en octobre 2016, et les effluents de la commune de Caissargues sont dorénavant envoyés et traités sur la STEP de Nîmes. Le type de traitement de l'ensemble des stations est un traitement à boues activées.

- La collecte des eaux usées

Nîmes Métropole compte **1035,2 km de réseau**, et **89 postes de relevage/refoulement**.

- La gestion des abonnés du service

En 2016, le service comptait **80 143 abonnés**.

La plupart des communes de l'agglomération dispose d'une station de traitement qui lui est propre.

Deux communes sont raccordées à une station de traitement d'une collectivité tierce :

- Les effluents provenant de Bernis sont acheminés à une station implantée sur cette commune mais sous maîtrise d'ouvrage du SMTTEU de Bernis Aubord
- Les effluents de Générac sont acheminés à la station de Beauvoisin, sous maîtrise d'ouvrage du SIVOM des Costières.

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées [P202.2B]

Cet indice permet d'évaluer le niveau de connaissance des réseaux de collecte, de s'assurer de la qualité de la gestion patrimoniale et de suivre son évolution au fil des années. Il porte sur les équipements de l'assainissement collectif.

La valeur de cet indicateur est comprise entre 0 et 120 attribuée selon la qualité des informations disponibles sur les réseaux de collecte des eaux usées. De 0 à 90, elles concernent la connaissance et l'inventaire, de 100 à 120, elles portent sur la gestion du patrimoine.

L'indice de connaissance du patrimoine est de **86/120 en 2016**. Il est en nette augmentation en 2016 (lignes bleues – graphique ci-dessous) dans les communes du Secteur Ouest, du Secteur Est ainsi qu'à Garons. Le patrimoine de Nîmes Métropole est donc, pour l'essentiel des équipements connus, répertorié et inventorié.

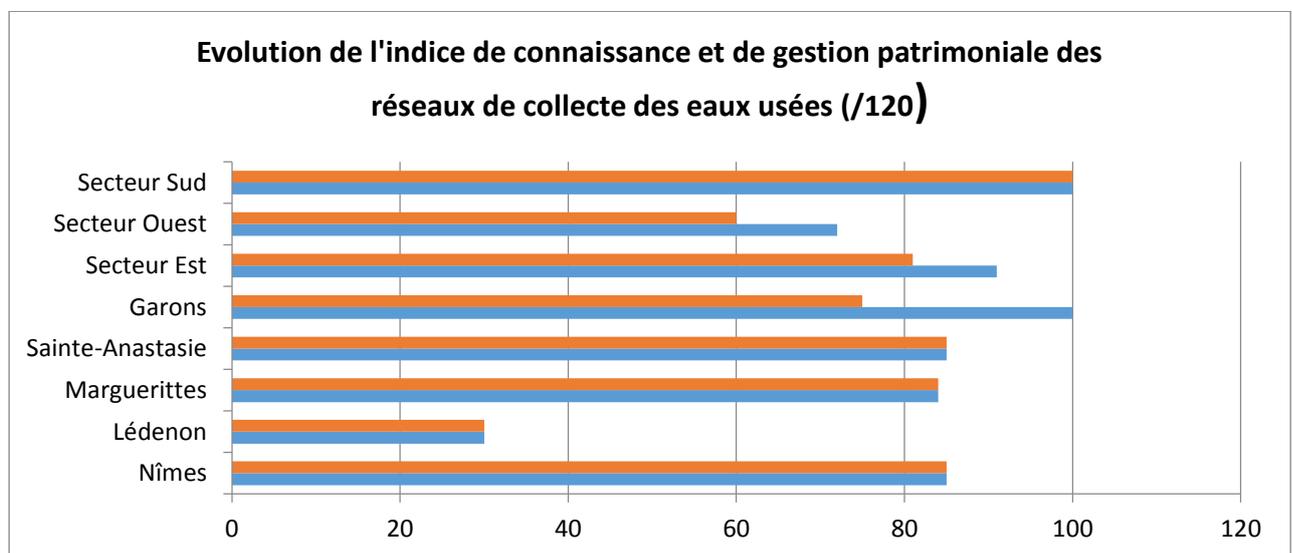


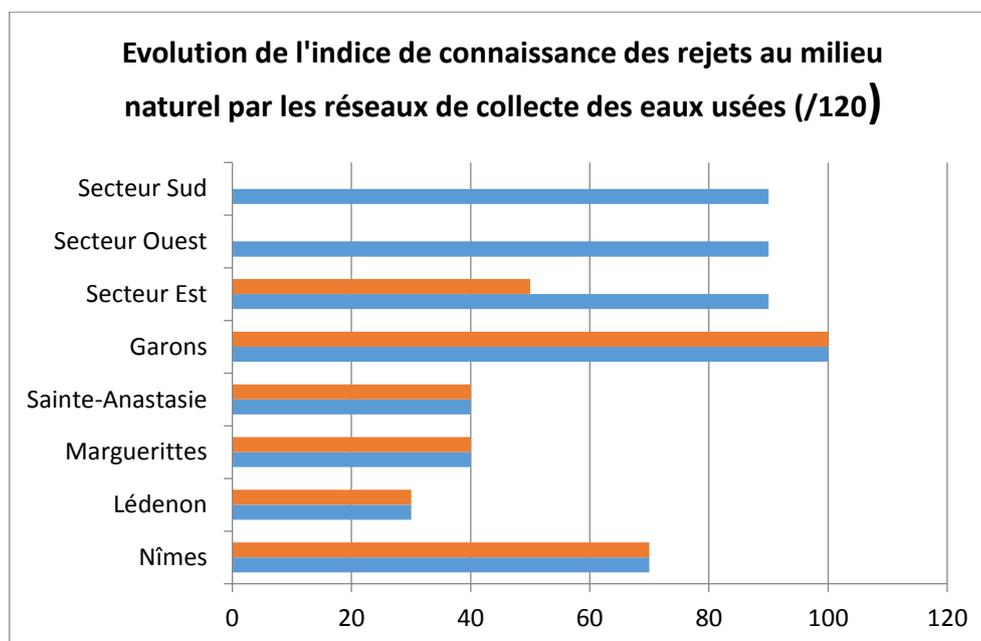
Figure 8. STEP de Nîmes

Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées [P255.3]

Cet indicateur permet de mesurer, sur une échelle de 0 à 120, le niveau d'implication du service d'assainissement dans la connaissance et le suivi des rejets directs par temps sec et par temps de pluie (rejets des déversoirs d'orage, trop-pleins des postes de refoulement, des bassins de pollution, etc.).

Initialement estimé à une valeur de 90 /120 lors des deux derniers exercices du RPQS, cet indicateur, à l'échelle de Nîmes Métropole, peut être calculé en pondérant chaque secteur par la pollution en DBO5 collectée sur le territoire correspondant.

Cet indicateur est donc évalué à **74,2/120 en 2016 pour Nîmes Métropole, reflétant des marges de progression possibles**. Toutefois, on note la démarche de la collectivité et des opérateurs d'avoir renseigné cet indicateur en 2016 pour les secteurs Sud et Ouest, ainsi que de l'avoir amélioré pour le secteur Est, témoignant des efforts pour la quantification des déversements en milieu naturel.



L'organisation de la gestion du service de l'assainissement collectif

Nîmes Métropole gère les services de 4 communes en **régie** :

- Cabrières
- La Calmette
- Dions
- Saint-Chaptes

La Communauté d'Agglomération délègue l'exploitation des services des 23 autres communes à des gestionnaires privés : les entreprises **SUEZ** (Lyonnaise des Eaux), **SAUR** et **Veolia Eau**. Les contrats de délégation, leur date d'entrée en vigueur ainsi que leur date d'échéance sont indiqués dans les tableaux ci-dessous :



Contrat	Date d'échéance
Secteur Sud (Générac, Rodilhan, Saint-Gilles)	31/12/2019
Secteur Ouest (Saint-Côme-et-Maruéjols, Bernis, Clarensac, Saint-Dionisy, Caveirac, Langlade, Milhaud)	31/12/2019



Contrat	Date d'échéance
Sainte Anastasie	Juillet 2017
Marguerittes	31/12/2019
Lédenon	31/12/2019
Nîmes	31/12/2019



Contrat	Date d'échéance
Secteur Est (Bezouce, Bouillargues, Caissargues, Manduel, Poulx, Redessan, Saint Gervasy, Sernhac)	31/12/2019
Garons	31/12/2019

Le service public de l'assainissement collectif est principalement autofinancé par des redevances payées par les usagers. Pour les délégations, une part de ces redevances revient au délégataire, pour la gestion et l'exploitation des ouvrages, et une autre part revient à la collectivité pour le financement des investissements et ouvrages nouveaux du service.

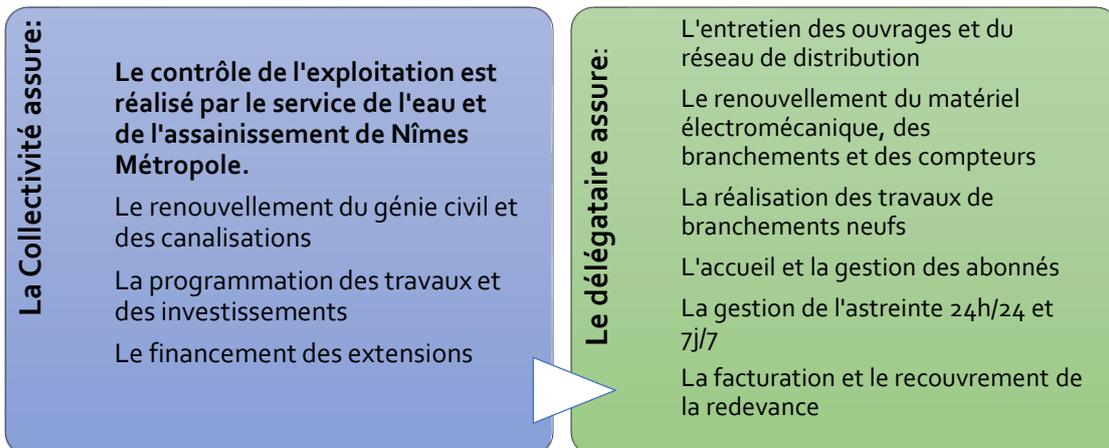
Définition de la délégation de service public

Dans ce mode de gestion, la collectivité confie à une entreprise spécialisée l'exécution du service tout en conservant la maîtrise de celui-ci.

Sur le territoire de la CA Nîmes Métropole, le mode de gestion déléguée choisi pour 23 de ses communes est l'affermage : le délégataire assure l'exploitation des installations et la gestion des abonnés.

La répartition des responsabilités entre la Collectivité et les délégataires

En délégation de service public, la collectivité externalise l'exploitation des ouvrages (gestion quotidienne, entretien et renouvellement) tout en conservant la propriété et la responsabilité du patrimoine du service.



Définition de la régie directe

La régie directe signifie que la collectivité assure elle-même un service public dans son ensemble : elle prend en charge à la fois les investissements, la gestion du patrimoine d'infrastructures et l'exploitation au quotidien.

Sur le territoire de Nîmes Métropole, quatre communes gèrent leurs services d'eau potable et d'assainissement collectif en régie directe.

Comment contacter les différents acteurs du service de l'assainissement collectif ?

Pour l'ensemble des usagers :



SUEZ (Lyonnaise des Eaux) vous reçoit dans son bureau d'accueil sur la commune de Calvaison (30240), 10 rue de la Cave. Le bureau est ouvert au public le mercredi et le vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30.

L'accueil téléphonique est assuré par le Centre de Relation Clientèle basé à Béziers du lundi à vendredi, sans interruption de 8 heures à 19 heures, et le samedi de 8 heures à 13 heures. Ce centre est joignable aux numéros suivants :

- Pour toute demande ou réclamation ; 0977 408 408 (appel non surtaxé)
- Pour toutes les urgences techniques : 0977 401 124 (appel non surtaxé)

En dehors des heures d'ouverture de l'accueil physique ou des plages ouvrées de l'accueil téléphonique, le service d'urgence assure l'accueil téléphonique des clients 24h/24 et 7j/7.



SAUR assure son accueil physique de lundi au jeudi de 08h00 à 11h30 et de 14h à 17h30 et le vendredi, de 08h30 à 11h30 et de 14h à 17h. Les coordonnées de son bureau d'accueil sont : 102 Allée de l'Amérique Latine, 30900 Nîmes.

L'accueil téléphonique est assuré de lundi au vendredi de 08h à 19h au numéro 04 30 62 10 01.

Le service d'urgence est joignable 24h/24 au numéro 04 30 62 10 09.



VEOLIA EAU vous accueille en ses locaux de Beaucaire – 44 rue de la Redoute. Les bureaux sont ouverts du lundi au vendredi de 08h30 à 12h30. Pour les questions relatives à l'abonnement au service, les abonnés peuvent contacter Veolia du Lundi au Vendredi de 8h à 19h et le samedi de 9h à 12h au 0969 323 552.

Pour tout débordement, obstruction, incident ou fait anormal, Veolia Eau est disponible 7j/7 et 24h/24 au 0969 323 552.



La Communauté d'Agglomération Nîmes Métropole permet à tous les usagers de obtenir des informations sur le service de l'assainissement collectif au quotidien.

Ses coordonnées sont : 3, rue du Colisée, 30947 Nîmes Cedex 9.
Standard : 04 66 02 55 55

Ses horaires d'ouverture sont du lundi au jeudi de 08h à 12h30 et de 13h30 à 18h15, et le vendredi, de 08h à 12h30 et de 13h30 à 17h.

Les données relatives aux usagers

Les abonnés du service Assainissement Collectif

Le service de distribution d'assainissement collectif de Nîmes Métropole dessert **80 143 abonnés**. Les tableaux et graphiques ci-dessous donnent l'évolution du nombre d'abonnés sur l'ensemble des communes du territoire.

	2013	2014	2015	2016
Nombre d'abonnés au service de l'assainissement collectif	77 691	78 579	79 475	80 143

Le nombre d'abonnés progresse de 0,84% par rapport à 2015, une croissance globalement alimentée par la commune de Nîmes (+1%). La commune de Nîmes représente 52,6% des usagers.

80 143 abonnés en 2016

Le taux de desserte par les réseaux de collecte des eaux usées [P201.1]

On peut noter que **88,2%** des abonnés de l'eau potable sur l'agglomération disposent également du service de l'assainissement collectif. La commune de Milhaud a le taux de desserte le plus élevé (99 %) tandis que la commune de Langlade a le taux de desserte le plus faible (56 %).

**Taux de desserte par des réseaux
de collecte des eaux usées de
88,2 %**

Les autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées [D202.0]

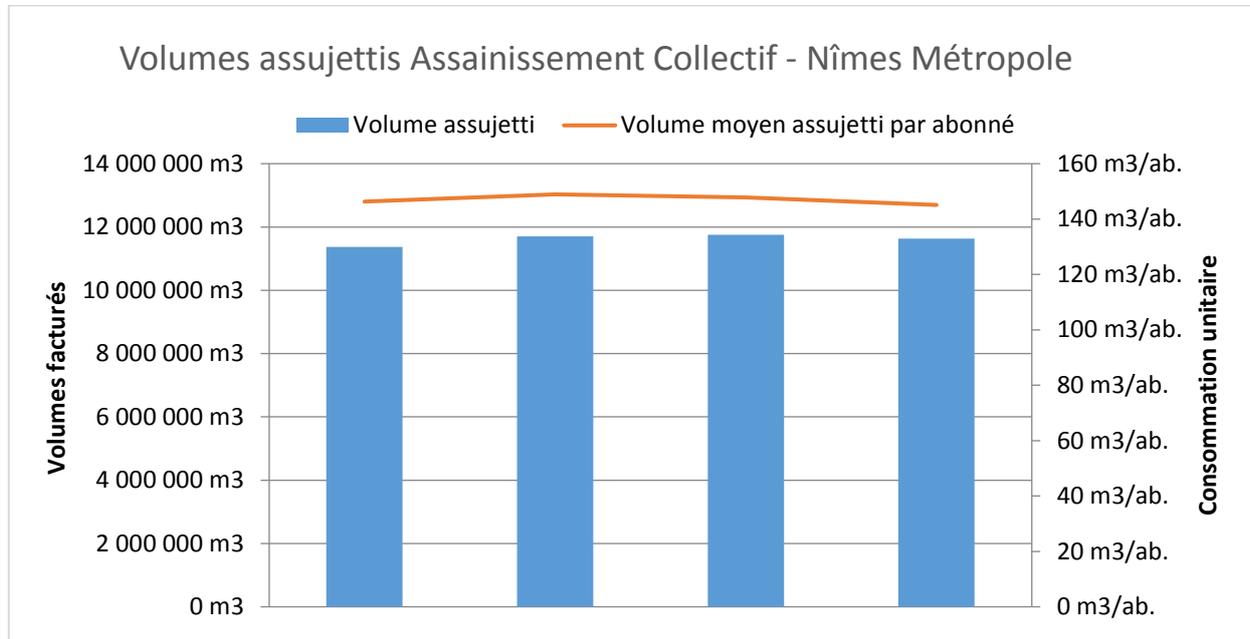
On dénombre **45 établissements industriels** qui disposent d'une autorisation de déversement de leurs effluents dans le réseau de collecte, dont 4 ayant une fin de validité de leur autorisation durant l'hiver 2016. Ils sont principalement situés sur la commune de Nîmes (40) ainsi qu'à Saint-Gilles (2), Bernis, Caveirac et Sernhac.

Les taux d'impayés sur les factures de l'année précédente [P257.0], les taux de réclamations [P258.1] sont estimés aux valeurs suivantes, sur Nîmes Métropole, en 2016 :

NIMES METROPOLE	P257.0 - Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	P155.1 - Taux de réclamations écrites (pour 1000 abonnés)
2016	5,8%	3,9%

Les volumes associés aux abonnés du service

Le tableau ci-dessous donne l'évolution des volumes assujettis à l'assainissement collectif, ainsi que le volume moyen assujetti (consommation unitaire).



	2013	2014	2015	2016
Volumes assujettis (m³)	11 370 696	11 701 303	11 748 815	11 628 391

11 628 391 m³ assujettis à l'assainissement collectif en 2016, en baisse de -1% par rapport à 2015

Les volumes assujettis à l'assainissement collectif

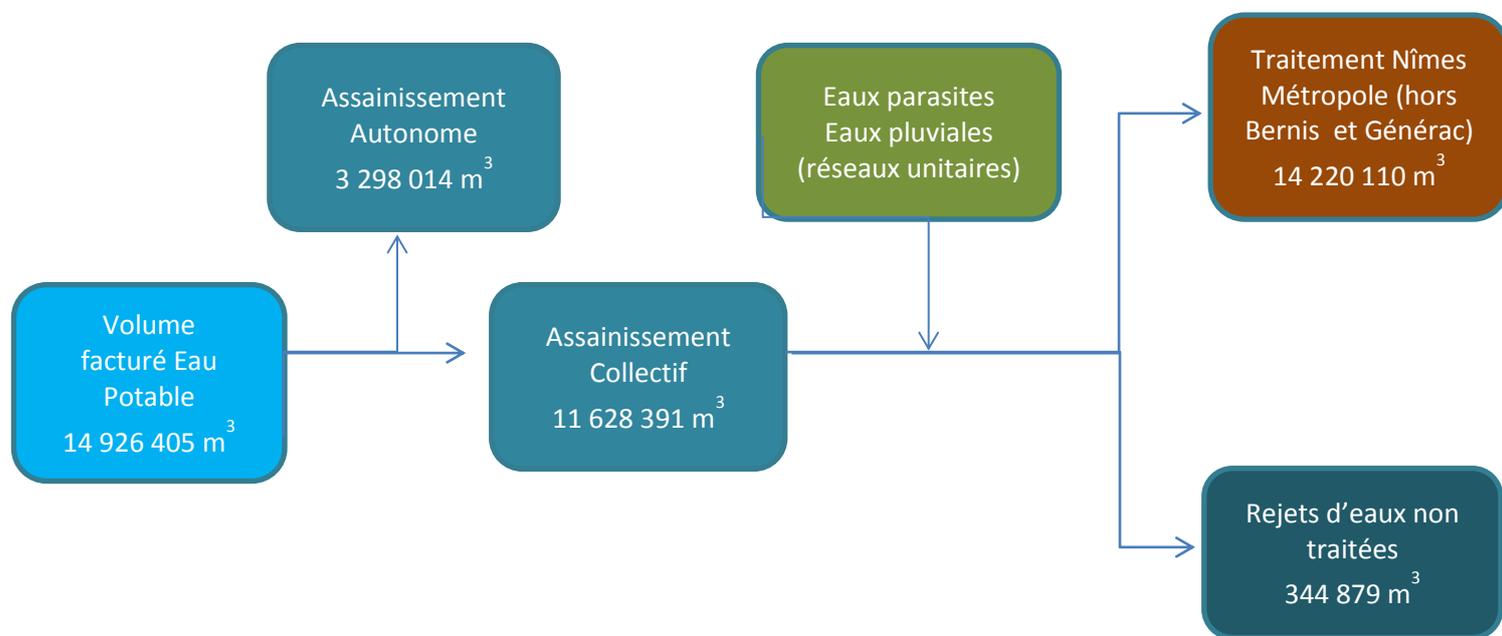
Les volumes assujettis à l'assainissement collectif correspondent aux volumes d'eau potable consommés par les usagers de l'assainissement collectif. Le volume moyen assujetti est de l'ordre de **145 m³ par abonné et par an, en baisse de près de 2% par rapport à 2015**. Les plus basses valeurs sont proches de 70 m³, et le volume assujetti moyen peut aller jusqu'à 178 m³/abonné, sur la commune de Nîmes.

	2013	2014	2015	2016
Volume moyen assujetti en m³/abonné	155	149	148	145

Le volume moyen assujetti à l'assainissement collectif, par abonné, est de 145 m³/an

Le bilan des volumes associés à l'assainissement collectif

Un graphique présentant les estimations des volumes d'eau collectés et traités par le service de l'assainissement collectif est présenté ci-dessous.



Le traitement des eaux usées

Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel [P254.3]

Les valeurs globales des rendements (en %) constatées sur l'agglomération sont les suivantes :

Capacité de traitement (EH)	Rendement DBO5	Rendement DCO	Rendement MES	Rendement NTK	Rendement NGL	Rendement Pt
333 800	99%	95%	97%	84%	88%	76%

Ces valeurs sont assez variables d'une station à l'autre, le détail est présenté en annexe.

Les stations de traitement des eaux usées ont pour rôle de réduire la pollution collectée avant de rejeter les effluents au milieu naturel. L'abattement de pollution se chiffre sur plusieurs paramètres, que sont la DCO : Demande Chimique en Oxygène (indicateur de pollution minérale), la DBO5 : Demande Biologique en Oxygène à 5 jours (indicateur de pollution organique), et les MES : Matières en Suspension (particules solides).

D'autres paramètres comme la pollution azotée (paramètre NTK ou paramètre NGL pour « azote total ») et la pollution phosphorée (paramètre Pt) peuvent aussi être disponibles pour les stations les plus importantes compte-tenu que les milieux récepteurs sont classés sensibles à l'eutrophisation.

L'indicateur [P254.3] permet de mesurer le pourcentage de bilans sur 24h conformes de l'ensemble des stations d'épuration d'un service d'assainissement, au regard des prescriptions d'autosurveillance ou des arrêtés d'autorisation de rejets et de la réglementation en vigueur (arrêté du 21 juillet 2015). Il est obligatoire pour chaque station d'épuration supérieure à 2000 EH.

En fonction de la capacité des stations, un certain nombre d'analyses non-conformes est prévu par la réglementation. **En 2016, les rejets de toutes les stations au regard des prescriptions de l'acte individuel sont conformes à la réglementation à 95%.**

Les rendements épuratoires, la conformité de la collecte des effluents, des équipements d'épuration et de leur performance aux prescriptions réglementaires [P203.3, P204.3, P205.3]

Ces indicateurs permettent d'évaluer la conformité de la collecte des effluents, des équipements d'épuration et de leur performance aux prescriptions réglementaires au regard des dispositions de la Directive européenne 91/271/CEE relative aux eaux résiduelles urbaines (DERU).

Globalement, le système d'épuration de l'Agglomération est marqué par le bon fonctionnement de ses installations, notamment la station de la commune de Nîmes (230 000 EH) qui a un rendement en DBO5 de 99%, en DCO de 95% et en MES de 98%.

Cependant, deux stations d'épuration, situées sur les communes de Milhaud et Clarensac ont été jugées non conformes pour l'année 2016 par la Police de l'eau du Gard, pour des

dépassements de concentrations réductibles et des rejets de système de collecte par temps de pluie excessivement élevés. Des investigations et des actions sont en cours afin de rétablir la conformité de ces stations en 2017.

Par ailleurs, les rendements sont relativement faibles sur la petite station de Dions (700 EH), mais un projet est en cours pour la mise en œuvre d'une nouvelle station intercommunale.

On rappelle enfin que la station de Caissargues a été abandonnée à la fin de l'année 2016. **Les performances de 17 unités de traitement sur 19**, à l'échelle de Nîmes Métropole, sont conformes en 2016.

La production de boues [D203.1] et les sous-produits d'épuration, Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation [P206.3]

Les sous-produits d'épuration sont détaillés en annexe. L'indicateur **D203.1** « quantité de boues issues des ouvrages d'épuration » est de **3 169 tMS** (tonnes de matière sèche), et correspond globalement à la pollution abattue par les unités de traitement de l'agglomération.

	2014	2015	2016
Quantité de boues évacuées issues des ouvrages d'épuration	3 279 tMS	3 261 tMS	3 169 tMS
Taux de boues évacué selon des filières conformes à la réglementation	100%	100%	100%

Le taux de boues évacuées selon des filières conformes à la réglementation (**P206.3**) est de **100%**. On note que les stations sont globalement bien dimensionnées pour assurer la production et l'évacuation des boues.

La principale destination des boues est la valorisation en agriculture. Elles sont envoyées sur des plateformes de compostage où elles sont mélangées avec des déchets verts pour former du compost normé.

La production de boues est très stable d'une année sur l'autre, montrant un fonctionnement normal des installations. La station de Nîmes produit, à elle seule, 2 220 tMS de boues, soit près de 65% des boues évacuées.

Les performances des réseaux de collecte

La performance des réseaux de collecte se traduit au travers de deux indicateurs, le nombre de débordements et le nombre de « points noirs » du réseau de collecte.

	Linéaire de réseau (km)	P251.1 Taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers	P252.2 Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau
NIMES METROPOLE	1035,2	0	10,6

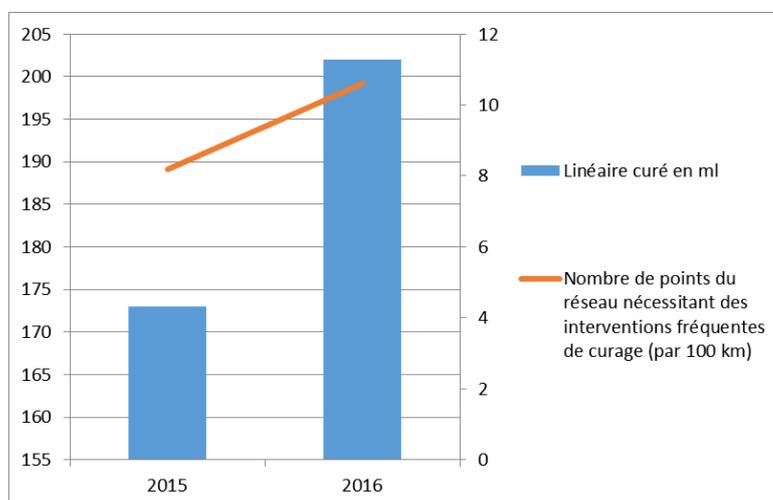
Aucun des exploitants du service n'a déclaré de débordement dans les locaux des usagers, cet indicateur de performance (P251.1 Taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers) a donc une valeur nulle. La responsabilité des délégataires est engagée sur ce sujet.

Structurellement, le réseau peut présenter un certain nombre de sites à pente faible, où la conception même du réseau fait en sorte qu'il est nécessaire de procéder à un curage fréquent. Ces « points noirs » se traduisent dans l'indicateur ci-contre.

L'indicateur **P252.2** admet donc pour 2016 la valeur moyenne sur le territoire de **10,6 points du réseau nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau**. Cet indicateur est en hausse par rapport à 2015, où il avait été évalué à 8,2 points noirs/100 km de réseau, du fait que l'intégralité des services ont fourni cet indicateur en 2016.

Commune	Linéaire de Réseau (km)	Nd de poste de relèvements	Linéaire curé - préventif (km)	soit en %	Nombre de désobstructions de branchements	soit par 1000 usagers	Nombre de désobstructions de réseau	soit par 100 km
NIMES METROPOLE	1 035,20	89	201,8	19%	2 094	26	980	95

On observe un nombre de désobstructions très important (en moyenne **environ 0.95 désobstruction de réseau par an et par km**), malgré un curage préventif représentant en moyenne **19% du linéaire du réseau** (soit la quasi-totalité du réseau tous les 5 ans), en hausse de +2% par rapport à 2015.



	2014	2015	2016
Linéaire curé	157 km	173 km	202 km
Nombre de désobstructions sur branchement	2 228	2 428	2 094
Nombre de désobstructions sur canalisation	1 195	1 048	980
P 251.1 Taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers	0,02	0	0
P 252.2 Nombre de points du réseau nécessitant des interventions fréquentes de curage (par 100 km)	8,7	8,2	10,6

Les efforts sont **en progression** pour le libre écoulement des effluents.

Les travaux

Les travaux

Raccordement de la station de traitement de Caissargues sur la station de traitement de Nîmes. Cette opération s'inscrit dans le cadre du Schéma Directeur d'Assainissement de Nîmes Métropole approuvé par délibération du 6 décembre dont un des objectifs principaux est l'atteinte du bon état écologique du Vistre d'ici 2021.

Les travaux ont consisté en la pose d'un émissaire de transfert, d'un diamètre de 250 mm, sur une longueur de 1 100 ml en refoulement depuis le nouveau poste de refoulement qui a été créé sur le site de la station de traitement de Caissargues pour rejoindre l'émissaire Est de la station de traitement de Nîmes.



Figure 9: nouveau poste de refoulement

Les effluents sont transférés vers la station de Nîmes dont le niveau de rejet est très poussé sur l'azote et le phosphore. Ce transfert est effectif depuis novembre 2016. Cette opération contribue activement à l'amélioration de la qualité des eaux du Vistre conformément au Schéma Directeur de l'Assainissement.



Figure 10: Démolition de la station de traitement de Caissargues

Le taux de renouvellement des canalisations [P253.2]

Cet indicateur mesure l'effort fait par Nîmes Métropole pour maintenir en état le réseau de canalisation : le patrimoine enterré.

Nîmes Métropole a réalisé en 2016 les travaux présentés ci-dessous, représentant 3,37 km de renouvellement ou d'extensions de canalisations.

Le taux de renouvellement est le rapport entre le linéaire moyen du réseau de distribution renouvelé sur la longueur totale du réseau.

	2012	2013	2014	2015	2016
Linéaire de réseau	1 011 km	1 014 km	1 020 km	1 025,7 km	1 035,2 km
Linéaire d'extensions	ND	ND	5,68 km	1,23 km	1,23 km
Linéaire renouvelé/réhabilité/renforcé	5,26 km	7,79 km	6,88 km	5,27 km	2,14 km
Taux de renouvellement global de l'année	0,52%	0,77%	0,68 %	0,52 %	0,33 %
P253.2 Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées	ND	0,54%	0,48%	0,55%	0,53 %

En moyenne sur les cinq dernières années, le renouvellement réalisé a concerné **0,53% du linéaire de réseau**.

Ce taux est stable d'une année sur l'autre et démontre les investissements importants réalisés par l'Agglomération.

L'agglomération poursuit donc ses efforts en matière de renouvellement des canalisations vétustes ou endommagées.

La tarification

Le tarif en vigueur

Le tarif est instauré en contrepartie du service public d'assainissement collectif.

Il est établi en fonction des charges du service public de l'assainissement collectif et des programmes d'investissement mis en œuvre pour entretenir et développer le patrimoine du service.

- **Quel est le volume pris en compte ?**

L'assiette de la redevance se base sur la consommation en eau potable relevée au compteur de chaque usager. Cette assiette peut être ajustée dans la mesure où l'utilisateur fait la preuve que les volumes n'ont pas été rejetés au réseau d'assainissement (exemple : fuite souterraine).

- **Qui perçoit l'argent de la facture d'assainissement collectif ?**

- une part « Collectivité » de la redevance revient à l'Agglomération pour les travaux, et le cas échéant (régies) pour l'exploitation des installations
- une part « Délégataire » de la redevance revient à la société Veolia Eau, SAUR ou Lyonnaise des Eaux, en fonction du secteur, en contrepartie des obligations du contrat de Délégation qu'ils ont signé, comprenant notamment l'exploitation du service
- une part revenant à l'Agence de l'eau (dite « Modernisation des réseaux de collecte »)

- la TVA est appliquée à l'ensemble de la facture, et revient *in fine* à l'Etat (au taux de 10%).

Le tarif est déterminé par la délibération du 7 Décembre 2015 (annexée), qui fixe les valeurs suivantes à compter du 1^{er} Janvier 2016 :

<i>Délibération du 7 Décembre 2015</i>	<i>Tarif Eau et Assainissement, €/m3 (hors TVA)</i>	<i>Tarif Assainissement, €/m3 (hors TVA)</i>
Bernis, Bezouce, Bouillargues, Caveirac, Garons, Générac, Manduel, Marguerittes, Nîmes, Saint Gervasy, Sernhac, Caissargues, Clarensac, Langlade, Lédénon, Milhaud, Poulx, Rodilhan, Saint Côme et Maruéjols, Saint Dionisy, Saint Gilles, Sainte Anastasie	3,4236	1,3130
Cabrières	3,1901	1,2123
Dions	2,9306	1,1790
La Calmette, Saint Chaptès		1,0612
Redessan	3,3313	1,3320

La part collectivité est constituée par le complémentaire de la part délégataire et des taxes de l'agence de l'eau, en prenant en considération le tarif global voté par l'agglomération.

Ainsi, les tarifs payés par l'abonné sont stables, dans une optique d'harmonisation des tarifs à l'échelle de l'agglomération à moyen terme, comme pour l'eau potable.

On peut également souligner que les tarifs de chaque contrat de DSP restent variables et que les tarifs de l'agence de l'eau peuvent légèrement varier selon les communes.

Le tarif unifié de l'assainissement collectif, **décidé par le Conseil Communautaire**, est de 1,3130 € HT/m³, soit **1,4443 € TTC/m³** (TVA au taux de 10%).

Le prix moyen national s'élève à 1,93€ TTC/m³, 80% de la population bénéficiant d'un prix compris entre 1,26 €/m³ et 2,73€/m³.

Les aspects financiers de la gestion du service d'assainissement collectif

Vue d'ensemble du budget assainissement de Nîmes Métropole en 2016

Le compte administratif 2016 présente la synthèse suivante :

<i>k€</i>	ASSAINISSEMENT COLLECTIF
Section d'exploitation	
Recettes réelles	10 416,1
dont subventions d'exploitation	1 781,8
dont produits de la facture	4 492,2
autres	4 142,1
Dépenses réelles	3 860,9
dont charges générales	670,4
dont charges de personnel et frais assimilés	1 144,5
dont charges financières (intérêts)	1 116,3
autres	929,7
Solde de la section d'exploitation (op. réelles)	6 555,2
<i>Transfert à la section d'investissement (solde des op. d'ordre)</i>	5 502,8
Section d'investissement	
Recettes réelles	5 017,6
dont subventions d'investissement	37,6
dont dette souscrite	700,0
autres, dont réserves	4 280,0
Dépenses réelles	10 758,1
dont dépenses d'équipement	5 845,2
dont charges de remboursement de la dette (capital)	4 912,9
Solde de la section d'investissement (op. réelles)	-5 740,5
<i>Transfert de la section d'exploitation (solde des op. d'ordre)</i>	5 502,8
Solde de l'année N	814,7

Ces comptes sont donc équilibrés. On note que l'année 2016 a permis à l'agglomération d'investir plus de 5,8 Millions d'Euros dans le service de l'assainissement collectif, dans le prolongement des 8,3 Millions d'Euros investis en 2015.. L'amortissement permet de financer 5,5M€ d'investissements et de remboursements de la dette chaque année, et l'Agglomération peut procéder à un autofinancement complémentaire de l'ordre de 1 M€. La capacité d'investissement de l'Agglomération est donc importante, même si les subventions d'investissement et les emprunts affectés à l'assainissement sont plus faibles en 2016.

L'état de la dette de la Collectivité au 31 décembre 2016

L'état de la dette est le suivant :

<i>k€</i>	ASSAINISSEMENT COLLECTIF
<i>Dette</i>	
Encours de la dette au 31/12/N	68 644,9
Annuité de l'exercice	6 140,5
dont intérêts	1 227,6
dont capital	4 912,9
<i>Indicateurs</i>	
Epargne brute	6 555,2
P153.2 - Durée d'extinction de la dette de la collectivité (années)	10,5

La dette en 2016 est donc importante, et la durée d'extinction de la dette reste importante, au niveau du seuil théorique recommandé de compris entre 10 à 12 ans. L'annuité de la dette représente de l'ordre de 94% de l'épargne brute, et la marge de manœuvre pour un endettement supplémentaire est quasiment inexistante.

Les recettes du service de l'Assainissement Collectif

En 2016, les recettes globales perçues par l'agglomération ou ses fermiers sont de 15,4 M€HT. Les valeurs ci-dessous peuvent être constatées dans les rapports annuels des exploitants.

Recettes collectivité	Recettes déléataire	Travaux à titre exclusif et recettes accessoires	TOTAL
5 187 781 €	8 482 341 €	1 769 128 €	15 439 250 €

Les recettes du service sont partagées comme suit, globalement :

- 34 % pour l'Agglomération
- 66 % pour les Déléataires, en comptant parmi ces recettes les recettes liées aux travaux exclusifs (typiquement : branchements neufs) et les recettes accessoires (notamment liées à l'application du règlement du service).

Le Budget de l'Agglomération est en outre alimenté par les Primes pour épuration versées par l'Agence de l'Eau, ainsi que par différentes subventions dans le cadre des programmes d'investissements.

Ce qu'il faut retenir de l'année 2016 pour le service d'assainissement collectif

- ▲ **80 143 ABONNES, 11,63 MILLIONS DE M³ FACTURES.**
- ▲ **14,22 MILLIONS DE M³ TRAITES.**
- ▲ **DES STATIONS DE TRAITEMENT GLOBALEMENT PERFORMANTES.**
- ▲ **1 035,2 KM DE RESEAU ET 89 POSTES DE RELEVAGE/REFOULEMENT**
- ▲ **UNE GESTION DELEGUEE A TROIS OPERATEURS PRIVES (VEOLIA, SAUR ET SUEZ) POUR 23 COMMUNES. 4 COMMUNES EN REGIE.**
- ▲ **DES RESEAUX BIEN ENTRETENUS**
- ▲ **UN PRIX UNIFIE DE 1,4443 € TTC/M³ POUR L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF, INCLUS DANS UNE FACTURE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT DE 3,6710 € TTC/M³, NETTEMENT INFERIEUR AUX DONNEES NATIONALES : 3,98 € TTC/M³ (DONNEES 2017 SISPEA PORTANT SUR L'ANNEE 2014).**

4. Le Service Public de l'Assainissement Non Collectif

Nîmes Métropole constitue l'autorité compétence en matière d'assainissement non collectif sur les 27 communes de la collectivité.

Nîmes Métropole a créé son Service d'Assainissement non Collectif (SPANC) géré en régie, et ponctuellement renforcée par un prestataire de service, par délibération du 14 décembre 2006. Il est opérationnel depuis le 1^{er} janvier 2007.

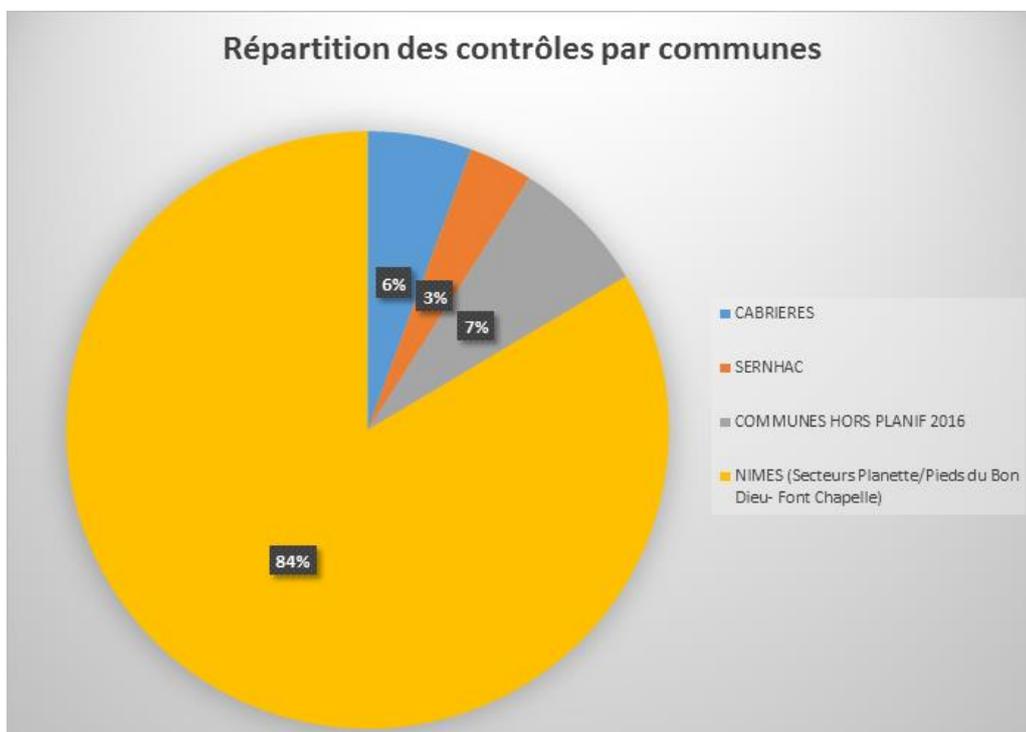
L'assainissement non collectif peut se définir comme « tout système d'assainissement individuel effectuant la collecte, le prétraitement, l'épuration, l'infiltration ou le rejet des eaux usées domestiques des immeubles non raccordés au réseau public d'assainissement ».

Les contrôles

	NIMES METROPOLE			
	2013	2014	2015	2016
Données d'exploitation				
PATRIMOINE et CONTRÔLES				
Nombre d'installations d'assainissement non collectif	9521	9587	9698	9959
Nombre d'installations d'assainissement non collectif contrôlées	1231	749	1050	1271
Contrôle diagnostic de l'existant	46	81	64	76
Vérification du bon fonctionnement et de l'entretien	1185	668	986	1195
Vérification de la conception des travaux	234	267	227	335
Pour une installation nouvelle	86	93	90	187
Pour une installation réhabilitée	148	174	137	168
Vérification de l'exécution des travaux	182	192	154	183
Pour une installation nouvelle	69	66	47	51
Pour une installation réhabilitée	113	126	107	132

Le nombre d'installations recensées à l'échelle de Nîmes Métropole s'élève à **9 959** en 2016, en hausse de **+2,7%** par rapport à 2015.

Graphique de la répartition des contrôles de l'existant en 2016 :



Volet réglementaire - Les arrêtés d'application

La fin d'année 2009 s'est achevée sur la publication des arrêtés d'application de la LEMA :

- Arrêté du 7 septembre 2009, relatif aux modalités de l'exécution de la mission de contrôle des installations d'assainissement non collectif,
- Arrêté du 7 septembre 2009, modifié par l'arrêté du 7 mars 2012, fixant les prescriptions techniques applicables aux installations d'assainissement non collectif recevant une charge brute de pollution organique inférieure ou égale à 1.2kg/j de DBO5,
- Arrêté du 7 septembre 2009, définissant les modalités d'agrément des personnes réalisant les vidanges et prenant en charge le transport et l'élimination des matières extraites des installations d'assainissement non collectif.
- Arrêté ministériel du 27 avril 2012, définissant les modalités d'exécution de la mission de contrôle des installations d'assainissement non collectif.

Nîmes Métropole a procédé de 2007 à 2012 au diagnostic des installations d'assainissement non collectif recensées sur le territoire des 27 communes. Depuis fin 2011, un nouveau contrôle périodique a été mis en œuvre, conformément à l'obligation qui incombe aux collectivités. Ce contrôle s'adresse à la totalité des installations présentes sur le territoire déjà contrôlées, soit au titre du diagnostic initial, soit au titre du contrôle de conception / réalisation.

L'état qualitatif et quantitatif du parc connu au 31/12/2016 est présenté ci-après, sur la base des critères fixés par l'arrêté ministériel du 27 avril 2012 :

	NIMES METROPOLE		
	2014	2015	2016
SITUATION DE CONFORMITE*			
Installations jugées non conformes et présentant un risque avéré ou absence d'installation	986	942	911
Installations jugées en « état d'usage » (non-conforme mais ne présentant pas de risque avéré)	7750	7768	7824
Installations jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité connue et validée par le service	895	1066	1224

*Corrections apportées sur les situations de conformité de 2014 et 2015

Indicateurs sur les programmes d'aide à la réhabilitation

Nîmes Métropole s'est engagée en 2009 aux côtés de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse pour aider financièrement et accompagner les propriétaires d'installations jugées à risque(s) à entreprendre la réhabilitation de leur dispositif. Une réhabilitation se définit comme une opération de mise aux normes d'une installation d'assainissement non collectif

En 2016 Nîmes Métropole a poursuivi son partenariat avec l'Agence de l'Eau et 27 réhabilitations ont été menées.

Les indicateurs règlementaires

Les indicateurs règlementaires pour l'assainissement non collectif sont indiqués dans le tableau ci-dessous :

	NIMES METROPOLE		
	2014	2015	2016
SITUATION DE CONFORMITE			
Installations jugées non conformes et présentant un risque avéré ou absence d'installation	986	942	911
Installations jugées en « état d'usage » (non-conforme mais ne présentant pas de risque avéré)	7750	7768	7824
Installations jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité connue et validée par le service	895	1066	1224
Indicateurs descriptifs			
Evaluation du nombre d'habitants desservis par le service public d'assainissement non collectif (D301.0)	26693		
Indice de mise en oeuvre de l'assainissement non collectif (D302.0)	110	110	110
A – Éléments obligatoires pour l'évaluation de la mise en œuvre du service			
Délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération	20	20	20
Application d'un règlement du service approuvé par une délibération	20	20	20
Vérification de la conception et de l'exécution de toute installation réalisée ou réhabilitée depuis moins de 8 ans	30	30	30
Diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien de toutes les autres installations	30	30	30
B – Éléments facultatifs pour l'évaluation de la mise en œuvre du service			
Le service assure à la demande du propriétaire l'entretien des installations	0	0	0
Le service assure sur demande du propriétaire la réalisation et la réhabilitation des installations	0	0	0
Le service assure le traitement des matières de vidange	10	10	10
Indicateurs de performance*			
Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif (P301.3)	9,3%	11,0%	12,3%
Dont taux d'installations jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité connue et validée par le service	7%	8%	5%

*Corrections apportées sur les indicateurs de 2014 et 2015

Le Service de l'ANC reste donc organisé de manière similaire en ce qui concerne les missions exercées. Le taux d'équipements conformes n'évolue pas significativement (en dehors de la « marche » visible entre 2013 et 2014, en lien avec une modification de la grille de classement des dispositifs conformes).

Le bilan financier

Le bilan financier du service est présenté comme suit :

	NIMES METROPOLE		
	2014	2015	2016
Bilan financier			
Recettes	356 673 €	297 135 €	350 173 €
Recettes d'exploitation issues du contrôle des installations	195 400 €	219 558 €	237 583 €
Autres recettes	161 273 €	77 577 €	112 590 €
Charges	348 738 €	312 194 €	293 024 €

Le service de l'assainissement non collectif présente une section d'exploitation uniquement, la section d'investissement est vierge. La section d'exploitation est comme suit :

<i>k€</i>	ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF
Section d'exploitation	
Recettes réelles	350,2
dont subventions d'exploitation	111,6
dont produits de la facture	237,6
autres	1,0
Dépenses réelles	293,0
dont charges générales	63,6
dont charges de personnel et frais assimilés	138,0
dont charges financières (intérêts)	0,0
autres	91,4
Solde de la section d'exploitation (op. réelles)	57,2
<i>Transfert à la section d'investissement (solde des op. d'ordre)</i>	1,7
Solde de l'année N	57,2

Les tarifs

Le tarif appliqué à l'utilisateur disposant d'un système d'assainissement individuel est un forfait, facturé à l'abonné sur la seconde facture de l'année. Chaque système d'assainissement individuel est soumis à un contrôle de bon fonctionnement (CBF) au maximum tous les 8 ans.

Prestation	Montant de la redevance HT	Qui est concerné?	Fréquence
Redevance pour le contrôle de conception et le contrôle de réalisation	210 €	Le porteur d'un projet d'installation ou de réhabilitation d'un dispositif d'assainissement non collectif	Par projet, à l'émission de l'avis sur la conception du projet
Redevance pour le contrôle diagnostic de l'installation	92 €	Le propriétaire du bâti équipé d'un assainissement non collectif	1 seule fois
Redevance pour le contrôle d'une installation sur demande expresse	210 €	Le propriétaire du bâti équipé d'un assainissement non collectif	Par contrôle
Redevance pour le contrôle de bon fonctionnement	14,21 €	L'utilisateur du dispositif assainissement non collectif (à défaut : le propriétaire).	Coût annualisé

Les taux de TVA varient selon le type de contrôle : le contrôle d'une installation ancienne, l'entretien ou les travaux de réhabilitation sont facturés avec un taux de TVA réduit, de 10%, alors que les autres prestations sont frappées de TVA au taux normal (20%).

Ce qu'il faut retenir de l'année 2016 pour le service d'assainissement non collectif

- ▲ **PRESQUE 10 000 INSTALLATIONS D'ASSAINISSEMENT AUTONOME.**
- ▲ **PRES DE 1 800 CONTROLES EFFECTUES DURANT L'ANNEE 2016 (DIAGNOSTIC, BON FONCTIONNEMENT, CONCEPTION, EXECUTION), SOIT UNE HAUSSE DE 30% PAR RAPPORT A 2015.**
- ▲ **UN SOUTIEN AUX PARTICULIERS POUR LA REHABILITATION, EN PARTENARIAT AVEC L'AGENCE DE L'EAU, AYANT PERMIS DE FINANCER 27 PROJETS EN 2016.**

5. Annexes

Annexes Eau Potable

1 - Patrimoine du service

Commune	Ouvrages de prélèvement	Réservoirs	Capacité de stockage	Surpresseurs / Reprise	Linéaire du réseau 2016
Bernis	0 (1 pas en service)	1	1 000 m ³	0	29,0 km
Bezouce	1	1	1 000 m ³	1	20,8 km
Bouillargues	1	1	600 m ³	0	56,0 km
Cabrières	2	2	700 m ³	1	19,7 km
Caissargues	1	1	1 000 m ³	1	33,8 km
Caveirac	0	2	1 600 m ³	0	34,8 km
Clarensac	0	1	1 100 m ³	0	29,0 km
Dions	2	1	200 m ³	0	7,9 km
Garons	0	2	1 500 m ³	2	40,4 km
Générac	1	3	1 800 m ³	1	32,1 km
La Calmette	2	1	1 100 m ³	0	19,5 km
Langlade	0	2	2 000 m ³	1	23,5 km
Lédenon	1	1	500 m ³	1	22,4 km
Manduel	2	2	1 390 m ³	2	48,3 km
Marguerittes	1	3	3 000 m ³	2	59,4 km
Milhaud	1	1	2 000 m ³	0	33,1 km
Nîmes	12	14	58 870 m ³	19	693,0 km
Poux	1	2	2 000 m ³	2	42,2 km
Redessan	1	1	1 000 m ³	2	27,3 km
Rodilhan	0 (1 pas en service)	1	750 m ³	2	20,1 km
Saint Chaptès	0	2	1 500 m ³	1	19,5 km
Saint Côte et Maruéjols	0	1	300 m ³	0	10,8 km
Saint Dionisy	0	1	2 000 m ³	0	9,9 km
Saint Gervasy	1	1	500 m ³	0	17,2 km
Saint Gilles	2	2	1 800 m ³	3	156,8 km
Sainte Anastasie	1	2	400 m ³	0	30,4 km
Sernhac	1	2	700 m ³	1	12,8 km
ENSEMBLE	34	54	90 742 m³	42	1 549,4 km

2 - Abonnés Eau Potable : répartition par communes

Nombre d'abonnés	2 014	2 015	2 016	Evolution 2015-2016
Bernis	1 339	1 338	1 317	-1,6%
Bezouce	1 005	1 018	1 046	2,8%
Bouillargues	2 522	2 532	2 566	1,3%
Cabrières	605	610	615	0,8%
Caissargues	1 854	1 842	1 872	1,6%
Caveirac	1 654	1 775	1 767	-0,5%
Clarensac	1 664	1 697	1 701	0,2%
Dions	396	397	397	0,0%
Garons	1 894	1 913	1 915	0,1%
Générac	1 775	1 746	1 776	1,7%
La Calmette	935	980	1 025	4,6%
Langlade	1 001	1 016	1 001	-1,5%
Lédenon	666	666	678	1,8%
Manduel	2 560	2 645	2 677	1,2%
Marguerittes	3 524	3 549	3 630	2,3%
Milhaud	2 256	2 298	2 258	-1,7%
Nîmes	49 141	49 689	50 192	1,0%
Poulx	1 572	1 602	1 652	3,1%
Redessan	1 533	1 533	1 558	1,6%
Rodilhan	1 159	1 160	1 183	2,0%
Saint Chaptes	816	826	833	0,8%
Saint Côme et Maruéjols	375	386	382	-1,0%
Saint Dionisy	420	436	423	-3,0%
St Gervasy	671	700	719	2,7%
St Gilles	6 074	6 018	6 231	3,5%
Ste Anastasie	791	803	804	0,1%
Sernhac	597	609	635	4,3%
TOTAL	88 799	89 784	90 853	1,2%

3 - Volumes Eau Potable

Volume facturé	2 014	2 015	2 016	Evolution 2015-2016
Bernis	124 262	136 830	131 317	-4%
Bezouce	99 008	105 179	103 480	-2%
Bouillargues	299 886	322 099	316 571	-2%
Cabrières	90 829	87 968	90 944	3%
Caissargues	217 107	271 068	238 400	-12%
Caveirac	235 089	241 382	242 327	0%
Clarensac	204 022	199 915	205 215	3%
Dions	28 038	30 866	29 042	-6%
Garons	223 149	288 235	268 066	-7%
Générac	210 159	196 629	213 582	9%
La Calmette	137 363	121 029	136 377	13%
Langlade	171 363	182 734	169 858	-7%
Lédenon	89 649	77 510	81 931	7%
Manduel	264 451	292 746	319 812	9%
Marguerittes	396 654	394 383	435 761	10%
Milhaud	258 154	251 232	266 003	6%
Nîmes	9 615 950	10 379 904	10 037 564	-3%
Poux	276 064	298 697	303 069	1%
Redessan	164 898	168 559	146 738	-13%
Rodilhan	148 645	140 137	121 408	-13%
Saint Chaptès	117 140	89 277	97 635	9%
Saint Côme et Maruéjols	40 984	35 693	41 710	17%
Saint Dionisy	61 384	66 804	56 867	-15%
St Gervasy	59 184	82 735	73 559	-11%
St Gilles	838 947	850 300	638 738	-25%
Ste Anastasie	92 873	96 585	97 457	1%
Sernhac	54 918	56 805	62 974	11%
TOTAL	14 520 170	15 465 301	14 926 405	-3,5%

Consommation unitaire	2 014	2 015	2 016	Evolution 2015-2016
Bernis	93	102	100	-2,5%
Bezouce	99	103	99	-4,2%
Bouillargues	119	127	123	-3,0%
Cabrières	150	144	148	2,5%
Caissargues	117	147	127	-13,5%
Caveirac	142	136	137	0,8%
Clarensac	123	118	121	2,4%
Dions	71	78	73	-5,9%
Garons	118	151	140	-7,1%
Générac	118	113	120	6,8%
La Calmette	147	123	133	7,7%
Langlade	171	180	170	-5,7%
Lédenon	135	116	121	5,3%
Manduel	103	111	119	7,9%
Marguerittes	113	111	120	8,0%
Milhaud	114	109	118	7,8%
Nîmes	196	209	200	-4,3%
Poux	176	186	183	-1,6%
Redessan	108	110	94	-14,3%
Rodilhan	128	121	103	-15,0%
Saint Chaptès	144	108	117	8,4%
Saint Côme et Maruéjols	109	92	109	18,1%
Saint Dionisy	146	153	134	-12,3%
St Gervasy	88	118	102	-13,4%
St Gilles	138	141	103	-27,4%
Ste Anastasie	117	120	121	0,8%
Sernhac	92	93	99	6,3%
MOYENNE	164	172	164	-4,6%

Commune	Volume produit			Volume importé			Volume exporté		
	2014	2015	2016	2014	2015	2016	2014	2015	2016
Bernis	0 m3	0 m3	0 m3	178 064 m3	204 563 m3	172 651 m3	0 m3	0 m3	0 m3
Bezouce	147 218 m3	156 856 m3	157 947 m3	0 m3	0 m3	0 m3	0 m3	0 m3	0 m3
Bouillargues	0 m3	0 m3	0 m3	387 359 m3	456 666 m3	417 226 m3	0 m3	0 m3	0 m3
Cabrières	137 588 m3	151 067 m3	155 680 m3	0 m3	0 m3	0 m3	0 m3	0 m3	0 m3
Caissargues	368 637 m3	389 946 m3	326 483 m3	0 m3	0 m3	0 m3	0 m3	0 m3	0 m3
Caveirac	0 m3	0 m3	0 m3	318 092 m3	337 606 m3	371 371 m3	0 m3	0 m3	0 m3
Clarensac	0 m3	0 m3	0 m3	303 858 m3	305 546 m3	292 207 m3	0 m3	0 m3	0 m3
Dions	87 717 m3	86 813 m3	41 525 m3	0 m3	0 m3	0 m3	0 m3	0 m3	0 m3
Garons	0 m3	0 m3	0 m3	385 709 m3	426 516 m3	356 430 m3	0 m3	0 m3	0 m3
Générac	524 304 m3	539 344 m3	525 616 m3	0 m3	0 m3	0 m3	241 994 m3	233 579 m3	204 609 m3
La Calmette	210 429 m3	232 839 m3	259 349 m3	35 125 m3	25 954 m3	57 250 m3	0 m3	0 m3	9 871 m3
Langlade	0 m3	0 m3	0 m3	253 613 m3	251 173 m3	213 339 m3	0 m3	0 m3	0 m3
Lédanon	150 015 m3	149 614 m3	162 467 m3	0 m3	0 m3	0 m3	24 991 m3	26 400 m3	49 623 m3
Manduel	242 306 m3	295 242 m3	227 655 m3	161 973 m3	131 559 m3	194 318 m3	0 m3	0 m3	0 m3
Marguerittes	559 079 m3	553 871 m3	520 487 m3	0 m3	0 m3	79 741 m3	0 m3	0 m3	0 m3
Milhaud	452 155 m3	390 313 m3	364 125 m3	6 394 m3	3 371 m3	3 242 m3	0 m3	0 m3	0 m3
Nîmes	14 368 930 m3	14 859 938 m3	13 991 360 m3	1 529 755 m3	1 985 263 m3	1 993 013 m3	766 114 m3	728 901 m3	699 807 m3
Pouix	382 053 m3	415 352 m3	428 402 m3	0 m3	0 m3	0 m3	0 m3	0 m3	0 m3
Redessan	223 479 m3	134 895 m3	131 818 m3	10 898 m3	109 173 m3	65 498 m3	0 m3	0 m3	0 m3
Rodilhan	0 m3	0 m3	0 m3	254 042 m3	210 773 m3	149 593 m3	0 m3	0 m3	0 m3
Saint Chaptès	0 m3	0 m3	0 m3	117 140 m3	142 370 m3	133 760 m3	0 m3	0 m3	0 m3
Saint Côme et Maruéjols	0 m3	0 m3	0 m3	61 151 m3	47 277 m3	51 545 m3	0 m3	0 m3	0 m3
Saint Dionisy	0 m3	0 m3	0 m3	87 876 m3	88 999 m3	79 224 m3	0 m3	0 m3	0 m3
St Genavy	99 479 m3	104 729 m3	112 720 m3	0 m3	0 m3	0 m3	0 m3	0 m3	0 m3
St Gilles	1 665 671 m3	1 340 735 m3	1 375 680 m3	0 m3	0 m3	0 m3	0 m3	0 m3	0 m3
Ste Anastasie	121 770 m3	133 680 m3	138 777 m3	0 m3	0 m3	9 871 m3	0 m3	0 m3	0 m3
Serrhac	87 690 m3	51 744 m3	29 469 m3	24 991 m3	26 400 m3	49 623 m3	0 m3	0 m3	0 m3
ENSEMBLE	19 828 520 m3	19 986 978 m3	18 949 560 m3	4 116 040 m3	4 753 209 m3	4 689 902 m3	1 033 099 m3	988 880 m3	963 910 m3

Commune	Volume facturé			Volume consommé sans comptage			Volume de service		
	2014	2015	2016	2014	2015	2016	2014	2015	2016
Bernis	124 262 m3	136 830 m3	131 317 m3	3 562 m3	3 957 m3	1 900 m3	1 780 m3	2 180 m3	3 280 m3
Bezouce	99 008 m3	105 179 m3	103 480 m3			0 m3	4 417 m3	4 706 m3	4 738 m3
Bouillargues	299 886 m3	322 099 m3	316 571 m3			0 m3	11 621 m3	13 700 m3	12 517 m3
Cabrières	90 829 m3	87 968 m3	90 944 m3			0 m3		4 398 m3	4 547 m3
Caissargues	217 107 m3	271 068 m3	238 400 m3			0 m3	11 059 m3	11 698 m3	9 794 m3
Caveirac	235 089 m3	241 382 m3	242 327 m3	6 362 m3	6 738 m3	3 641 m3	3 181 m3	3 390 m3	7 500 m3
Clarensac	204 022 m3	199 915 m3	205 215 m3	6 086 m3	6 146 m3	2 543 m3	3 030 m3	3 020 m3	6 223 m3
Dions	28 038 m3	30 866 m3	29 042 m3			0 m3		1 543 m3	1 452 m3
Garons	223 149 m3	288 235 m3	268 066 m3			0 m3	11 571 m3	12 795 m3	10 693 m3
Générac	210 159 m3	196 629 m3	213 582 m3			0 m3	8 469 m3	9 173 m3	9 629 m3
La Calmette	137 363 m3	121 029 m3	136 377 m3			0 m3		6 051 m3	6 819 m3
Langlade	171 363 m3	182 734 m3	169 858 m3	4 068 m3	4 425 m3	1 998 m3	3 540 m3	3 110 m3	4 402 m3
Lédenon	89 649 m3	77 510 m3	81 931 m3			0 m3	3 750 m3	3 696 m3	3 405 m3
Manduel	264 451 m3	292 746 m3	319 812 m3			0 m3	12 128 m3	12 804 m3	12 659 m3
Marguerittes	396 654 m3	394 383 m3	435 761 m3			0 m3	16 773 m3	16 616 m3	18 007 m3
Milhaud	258 154 m3	251 232 m3	266 003 m3	33 102 m3	8 229 m3	4 009 m3	3 582 m3	3 480 m3	7 012 m3
Nîmes	9 615 950 m3	10 379 904 m3	10 037 564 m3			80 663 m3	453 977 m3	483 168 m3	458 537 m3
Poulx	276 064 m3	298 697 m3	303 069 m3			0 m3	11 192 m3	12 461 m3	12 852 m3
Redessan	164 898 m3	168 559 m3	146 738 m3			0 m3	7 031 m3	7 322 m3	5 919 m3
Rodilhan	148 645 m3	140 137 m3	121 408 m3			0 m3	7 621 m3	6 323 m3	4 488 m3
Saint Chaptès	117 140 m3	89 277 m3	97 635 m3			0 m3		4 464 m3	4 882 m3
Saint Côme et Maruéjols	40 984 m3	35 693 m3	41 710 m3	820 m3	813 m3	730 m3	1 015 m3	605 m3	816 m3
Saint Dionisy	61 384 m3	66 804 m3	56 867 m3	1 210 m3	1 210 m3	1 170 m3	1 426 m3	1 460 m3	1 207 m3
St Gervasy	59 184 m3	82 735 m3	73 559 m3			0 m3	2 984 m3	3 142 m3	3 382 m3
St Gilles	838 947 m3	850 300 m3	638 738 m3			29 918 m3	26 376 m3	40 222 m3	41 270 m3
Ste Anastasie	92 873 m3	96 585 m3	97 457 m3			0 m3	3 653 m3	4 010 m3	4 459 m3
Sernhac	54 918 m3	56 805 m3	62 974 m3			0 m3	3 380 m3	2 344 m3	2 373 m3
ENSEMBLE	14 520 170 m3	15 465 301 m3	14 926 405 m3	55 210 m3	31 518 m3	126 572 m3	613 556 m3	677 882 m3	662 862 m3

4 - Performance du réseau : détail par commune

Bernis	2 014	2 015	2 016
Rendement du réseau de distribution	72,80%	69,89%	79,06%
Indice linéaire de pertes (m3/km/j)	4,58	5,84	3,36
Bezouce	2 014	2 015	2 016
Rendement du réseau de distribution	70,30%	70,05%	68,52%
Indice linéaire de pertes (m3/km/j)	5,77	6,19	6,54
Bouillargues	2 014	2 015	2 016
Rendement du réseau de distribution	80,42%	73,53%	78,88%
Indice linéaire de pertes (m3/km/j)	3,70	5,91	4,32
Cabrières	2 014	2 015	2 016
Rendement du réseau de distribution	69,00%	61,14%	61,34%
Indice linéaire de pertes (m3/km/j)	6,00	8,24	8,39
Caissargues	2 014	2 015	2 016
Rendement du réseau de distribution	61,90%	72,51%	76,02%
Indice linéaire de pertes (m3/km/j)	11,36	8,66	6,34
Caveirac	2 014	2 015	2 016
Rendement du réseau de distribution	76,60%	74,50%	68,25%
Indice linéaire de pertes (m3/km/j)	5,21	6,10	9,27
Clarensac	2 014	2 015	2 016
Rendement du réseau de distribution	70,10%	68,43%	73,23%
Indice linéaire de pertes (m3/km/j)	8,81	9,32	7,41
Dions	2 014	2 015	2 016
Rendement du réseau de distribution	34,00%	37,33%	73,44%
Indice linéaire de pertes (m3/km/j)	21,00	19,33	3,84
Garons	2 014	2 015	2 016
Rendement du réseau de distribution	60,85%	70,58%	78,21%
Indice linéaire de pertes (m3/km/j)	10,28	8,53	5,26
Générac	2 014	2 015	2 016
Rendement du réseau de distribution	87,85%	81,47%	81,40%
Indice linéaire de pertes (m3/km/j)	5,45	8,56	8,36
La Calmette	2 014	2 015	2 016
Rendement du réseau de distribution	59,00%	49,11%	48,35%
Indice linéaire de pertes (m3/km/j)	14,00	18,68	22,95
Langlade	2 014	2 015	2 016
Rendement du réseau de distribution	70,60%	75,75%	82,62%
Indice linéaire de pertes (m3/km/j)	0,88	7,11	4,34
Lédénon	2 014	2 015	2 016
Rendement du réseau de distribution	74,70%	71,92%	83,07%
Indice linéaire de pertes (m3/km/j)	3,86	5,14	3,36
Manduel	2 014	2 015	2 016
Rendement du réseau de distribution	68,41%	71,59%	78,79%
Indice linéaire de pertes (m3/km/j)	7,27	6,86	5,07
Marguerittes	2 014	2 015	2 016

Rendement du réseau de distribution	74,00%	74,20%	75,60%
Indice linéaire de pertes (m3/km/j)	6,78	6,67	6,69
Milhaud	2 014	2 015	2 016
Rendement du réseau de distribution	64,30%	66,79%	75,41%
Indice linéaire de pertes (m3/km/j)	13,52	10,86	7,49
Nîmes	2 014	2 015	2 016
Rendement du réseau de distribution	68,19%	68,81%	70,55%
Indice linéaire de pertes (m3/km/j)	19,98	20,79	18,61
Poulx	2 014	2 015	2 016
Rendement du réseau de distribution	75,30%	74,91%	73,74%
Indice linéaire de pertes (m3/km/j)	6,17	6,77	7,31
Redessan	2 014	2 015	2 016
Rendement du réseau de distribution	73,70%	72,06%	77,37%
Indice linéaire de pertes (m3/km/j)	6,25	6,83	4,48
Rodilhan	2 014	2 015	2 016
Rendement du réseau de distribution	61,50%	69,49%	84,16%
Indice linéaire de pertes (m3/km/j)	13,15	8,67	3,23
Saint Chaptes	2 014	2 015	2 016
Rendement du réseau de distribution	76,00%	65,84%	76,64%
Indice linéaire de pertes (m3/km/j)	4,00	7,46	4,80
Saint Côme et Maruéjols	2 014	2 015	2 016
Rendement du réseau de distribution	70,00%	78,50%	83,92%
Indice linéaire de pertes (m3/km/j)	4,60	2,59	2,11
Saint Dionisy	2 014	2 015	2 016
Rendement du réseau de distribution	72,90%	78,06%	74,78%
Indice linéaire de pertes (m3/km/j)	6,67	5,43	5,55
Saint Gervasy	2 014	2 015	2 016
Rendement du réseau de distribution	62,50%	82,00%	68,26%
Indice linéaire de pertes (m3/km/j)	6,86	3,06	5,68
Saint Gilles	2 014	2 015	2 016
Rendement du réseau de distribution	69,60%	66,42%	51,61%
Indice linéaire de pertes (m3/km/j)	4,96	7,89	11,63
Sainte Anastasie	2 014	2 015	2 016
Rendement du réseau de distribution	79,27%	75,25%	68,56%
Indice linéaire de pertes (m3/km/j)	2,42	3,17	4,22
Sernhac	2 014	2 015	2 016
Rendement du réseau de distribution	51,70%	75,69%	82,62%
Indice linéaire de pertes (m3/km/j)	11,96	4,07	2,95

5 - Qualité de l'eau

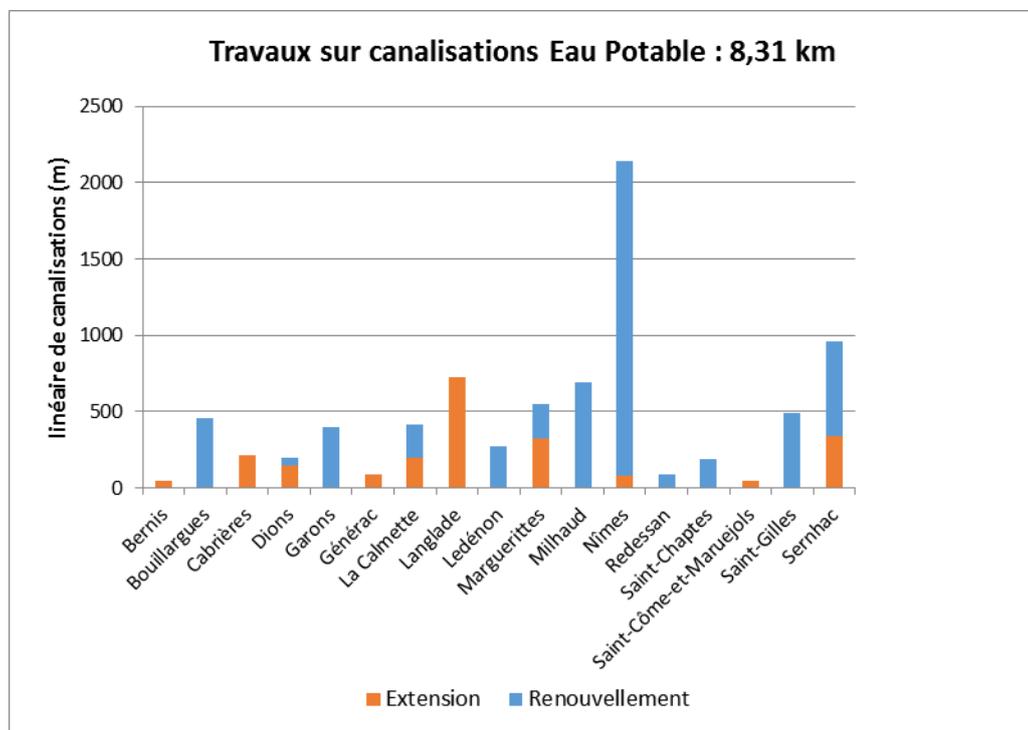
	[P101.1] Taux de conformité des eaux distribuées par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie				[P102.1] Taux de conformité des eaux distribuées par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques			
	2 014	2 015	2 016	2 016	2 014	2 015	2 016	2 016
Bernis	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%
Bezouce	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%
Bouillargues	100%	100%	100%	100%	94%	87%	100%	100%
Cabrières	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	88%
Caissargues	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%
Caveirac	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%
Clarensac	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%
Dions	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%
Garons	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%
Générac	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%
La Calmette	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%
Langlade	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%
Lédanon	100%	100%	100%	100%	100%	90%	88%	100%
Manduel	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%
Marguerittes	100%	100%	100%	100%	95%	95%	100%	100%
Milhaud	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%
Nîmes	100%	98%	100%	100%	99%	99%	99%	99%
Pouix	100%	100%	100%	100%	82%	100%	100%	100%
Redessan	100%	100%	100%	100%	85%	100%	100%	100%
Rodilhan	100%	100%	100%	100%	100%	92%	100%	100%
Saint Chaptès	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%
Saint Côme et Maruéjols	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%
Saint Dionisy	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%
St Gervasy	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%
St Gilles	100%	100%	96%	100%	73%	100%	100%	100%
Ste Anastasie	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	90%
Sernhac	100%	100%	100%	100%	62%	76%	54%	54%
MOYENNE NIMES		98,5%		99,8%	98,3%	98,7%	98,9%	98,9%
METROPOLE	100,0%							

6 - Recettes des exploitants (délégués)

	NIMES SUD (Générac, Rodilhan, Saint-Gilles)			NIMES EST (Bezouce, Caissargues, Poulx, Redessan, Saint-Gervasy, Sernhac, Bouillargues, Garon, Manduel)		
	2014	2015	2016	2014	2015	2016
Recettes	849 592 €	1 139 983 €	990 740 €	1 668 745 €	1 640 746 €	1 879 844 €
<i>Dont vente d'eau</i>	795 893 €	1 045 415 €	920 225 €	1 544 743 €	1 486 981 €	1 662 922 €
<i>Dont Travaux à titre exclusifs</i>	50 814 €	60 529 €	65 828 €	104 853 €	127 931 €	205 171 €
<i>Dont Produits accessoires</i>	2 885 €	34 039 €	4 687 €	19 149 €	25 834 €	11 751 €
Charges	884 534 €	1 131 817 €	1 035 092 €	1 826 995 €	1 923 585 €	2 008 358 €
	NIMES OUEST (Saint-Côme-et-Maruéjols, Bernis, Clarensac, Saint-Dionisy, Caveirac, Langlade, Milhaud)			Nîmes		
	2014	2015	2016	2014	2015	2016
Recettes	1 272 983 €	1 239 151 €	1 193 293 €	11 374 901 €	10 978 214 €	11 902 334 €
<i>Dont vente d'eau</i>	1 186 812 €	1 149 546 €	1 112 980 €	10 754 429 €	10 324 240 €	11 251 275 €
<i>Dont Travaux à titre exclusifs</i>	47 402 €	40 232 €	32 690 €	380 590 €	393 440 €	372 784 €
<i>Dont Produits accessoires</i>	38 769 €	49 373 €	47 623 €	239 882 €	260 534 €	278 275 €
Charges	1 608 378 €	1 542 773 €	1 535 867 €	9 947 184 €	9 789 711 €	10 458 754 €
	Lédenon			Marguerittes		
	2014	2015	2016	2014	2015	2016
Recettes	71 112 €	59 833 €	79 877 €	301 266 €	380 895 €	392 934 €
<i>Dont vente d'eau</i>	53 151 €	54 384 €	70 588 €	273 390 €	308 859 €	340 131 €
<i>Dont Travaux à titre exclusifs</i>	16 182 €	3 678 €	7 435 €	11 814 €	58 404 €	39 155 €
<i>Dont Produits accessoires</i>	1 779 €	1 771 €	1 854 €	16 062 €	13 632 €	13 648 €
Charges	109 588 €	97 140 €	104 662 €	387 860 €	396 793 €	443 332 €
	Sainte-Anastasia					
	2014	2015	2016			
Recettes	115 369 €	132 982 €	139 033 €			
<i>Dont vente d'eau</i>	104 487 €	112 821 €	117 588 €			
<i>Dont Travaux à titre exclusifs</i>	7 849 €	16 848 €	18 768 €			
<i>Dont Produits accessoires</i>	3 033 €	3 313 €	2 677 €			
Charges	120 521 €	133 660 €	149 514 €			

7- Travaux sur canalisations réalisés par Nîmes Métropole

	2012	2013	2014	2015	2016
Linéaire de réseau	ND	1 536 km	1 537 km	1546,6 km	1549,4 km
Linéaire d'extensions	ND	ND	1,72 km	1,5 km	2,18 km
Linéaire renouvelé/réhabilité/renforcé/dévoqué	9,39 km	14,34 km	6,74 km	5,43 km	6,12 km
Taux de renouvellement global de l'année	ND	0,93%	0,44%	0,35%	0,54%
P107.2 Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0,35%	0,48%	0,51%	0,54%	0,54%



8 - Synthèse des indicateurs

	EAU POTABLE	Unités	Nîmes Métropole
	<u>Caractéristiques techniques du service</u>		
	Nombre d'abonnements	Abonnés	90 853
	Dont abonnés domestiques		81 982
	Dont abonnés non-domestiques		8 871
	Linéaire du réseau de desserte (hors branchements)	Km	1549,4
	Volumes facturés au cours de l'exercice	m ³	14 926 405
	Volumes vendus à d'autres services publics d'eau potable	m ³	563 804
	Volumes prélevés/produits	m ³	18 949 560
	Volume acheté à d'autres services publics d'eau potable	m ³	4 689 902
	Nature des ressources utilisées (% souterraine)	%	100
	<u>Tarifification de l'eau et recettes du service</u>		
<i>D102.0</i>	Prix TTC du service pour 120 m ³	€/m ³	2,2267
	Montant des recettes liées à la facturation	€	26 143 066
	Autres recettes d'exploitation	€	1 102 346
	<u>Indicateurs de performance</u>		
<i>P101.1</i>	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	%	99,8
<i>P102.1</i>	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	%	98,9
<i>P103.2B</i>	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	Points /120	93
<i>P104.3</i>	Rendement du réseau de distribution	%	70,6
<i>P105.3</i>	Indice linéaire des volumes non comptés	m ³ /j/km	12,31
<i>P106.3</i>	Indice linéaire de pertes en réseau	m ³ /j/km	13,7
<i>P107.2</i>	Taux moyen de renouvellement du réseau d'eau potable	%	0,54%
<i>P108.3</i>	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	%	94,6
<i>P151.1</i>	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmé	Nb/1000 ab.	1,6
<i>D151.0</i>	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	jours	2
<i>P152.2</i>	Taux du respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	%	94
<i>P153.2</i>	Durée d'extinction de la dette	Années	5,2
<i>P154.0</i>	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	%	2,3
<i>P155.1</i>	Taux de réclamations reçues par l'exploitant	Nb/1000 ab.	1,74
	Encours de la dette	€	34 864 517
	Montant de l'annuité de remboursement de la dette au cours du dernier exercice	€	2 059 100
	Dont capital	€	1 112 697
	Dont intérêts	€	946 405
	Montant des amortissements réalisés par la collectivité organisatrice	€	3 798 200

Annexes Assainissement Collectif

1 - Patrimoine du service

Commune	Linéaire de Réseau (km) 2016	Nombre de Postes de Relèvement	Nombre de stations d'épuration	Capacité de traitement (EH)
Bernis	18,7	4	0	
Bezouce	16,2	0	0	
Bouillargues	41,0	4	1	7000
Cabrières	43,4	1	0	
Caissargues	23,8	2	0	
Caveirac	28,2	4	1	5000
Clarensac	28,7	0	1	9500
Dions	5,0	1	1	700
Garons	26,3	2	1	7000
Générac	24,7	1	0	
La Calmette	22,5	0	1	2500
Langlade	10,4	0	0	
Lédenon	10,0	2	1	1500
Manduel	33,8	5	1	9000
Marguerittes	52,9	5	1	15000
Milhaud	30,3	9	1	7000
Nîmes	40,7	17	1	230000
Poulx	33,8	8	1	5000
Redessan	19,4	0	1	5000
Rodilhan	17,3	2	1	5500
Saint-Chartes	7,9	3	1	2000
St-Côme-et-Mjols	8,3	1	0	
Saint-Dionisy	9,5	2	0	
Saint-Gervasy	11,4	1	1	4600
Saint-Gilles	73,8	9	1	14400
Sainte-Anastasie	23,4	3	1	1500
Sernhac	8,4	3	1	1600
ENSEMBLE	1 035,2	89	19	333 800

2- Nombre d'abonnés et volumes : détail par communes

	Nb. d'abonnés	Volumes facturés (m3)	Consommation eau par abonné (m3)
Bernis	1 308	121 776	93
Bezouce	1 013	86 429	85
Bouillargues	2 465	239 646	97
Cabrières	515	78 350	152
Caissargues	1 818	178 032	98
Caveirac	1 685	194 985	116
Clarensac	1 651	176 774	107
Dions	301	20 996	70
Garons	1 789	213 497	119
Générac	1 672	197 041	118
La Calmette	999	122 899	123
Langlade	556	64 695	116
Lédenon	535	59 292	111
Manduel	2 517	235 386	94
Marguerittes	3 570	501 741	141
Milhaud	2 234	230 779	103
Nîmes	42 139	7 495 404	178
Poulx	1 529	253 344	166
Redessan	1 473	125 287	85
Rodilhan	1 144	126 911	111
Saint-Chaptes	768	88 355	115
St-Côme-et-Mjols	355	36 761	104
Saint-Dionisy	415	51 328	124
Saint-Gervasy	664	65 579	99
Saint-Gilles	5 786	538 463	93
Sainte-Anastasie	707	80 415	114
Sernhac	535	44 226	83
NIMES METROPOLE	80 143	11 628 391	145

	Nb. d'abonnés 2015	Nb. d'abonnés 2016	Evolution 2015-2016	Volumes facturés 2015 (m3)	Volumes facturés (m3) 2016	Evolution 2015-2016
Bernis	1 321	1 308	-1,0%	120 236	121 776	1,3%
Bezouce	990	1 013	2,3%	94 724	86 429	-8,8%
Bouillargues	2 441	2 465	1,0%	275 633	239 646	-13,1%
Cabrières	508	515	1,4%	78 091	78 350	0,3%
Caissargues	1 815	1 818	0,2%	191 449	178 032	-7,0%
Caveirac	1 666	1 685	1,1%	203 924	194 985	-4,4%
Clarensac	1 638	1 651	0,8%	182 644	176 774	-3,2%
Dions	305	301	-1,3%	22 744	20 996	-7,7%
Garons	1 791	1 789	-0,1%	198 988	213 497	7,3%
Générac	1 673	1 672	-0,1%	178 274	197 041	10,5%
La Calmette	936	999	6,7%	109 272	122 899	12,5%
Langlade	551	556	0,9%	67 346	64 695	-3,9%
Lédanon	526	535	1,7%	54 520	59 292	8,8%
Manduel	2 514	2 517	0,1%	266 872	235 386	-11,8%
Marguerittes	3 504	3 570	1,9%	442 809	501 741	13,3%
Milhaud	2 261	2 234	-1,2%	219 720	230 779	5,0%
Nîmes	41 722	42 139	1,0%	7 621 107	7 495 404	-1,6%
Poulx	1 515	1 529	0,9%	270 750	253 344	-6,4%
Redessan	1 463	1 473	0,7%	133 738	125 287	-6,3%
Rodilhan	1 142	1 144	0,2%	120 160	126 911	5,6%
Saint-Chaptes	763	768	0,7%	81 923	88 355	7,9%
St-Côme-et-Mijols	358	355	-0,8%	33 243	36 761	10,6%
Saint-Dionisy	422	415	-1,7%	53 948	51 328	-4,9%
Sainte-Anastasie	699	707	1,1%	76 467	80 415	5,2%
Saint-Gervasy	659	664	0,8%	67 132	65 579	-2,3%
Saint-Gilles	5 763	5 786	0,4%	538 463	538 463	0,0%
Sernhac	529	535	1,1%	44 638	44 226	-0,9%
NIMES METROPOLE	79 475	80 143	0,8%	11 748 815	11 628 391	-1,0%

3 - Caractéristiques des stations d'épuration

Commune	Capacité de traitement (EH)	Capacité kgDBO5/j	Volume entrant	Volume traité	Qté de boues évacuées (tMS)
Bezouce/Saint-Gervasy	4 600	276	279 238 m3	276 440 m3	64,8
Bouillargues	7 000	420	420 560 m3	387 932 m3	93,9
Caissargues (jusqu'à octobre 2016)	5 000	300	194 931 m3	194 758 m3	46,9
Caveirac	5 000	300	189 419 m3	187 590 m3	60
Clarensac / Langlade / St-Dionisy / St-Côme et Mjols	9 500	570	580 673 m3	576 999 m3	110,4
Dions	700	42	16 470 m3	16 470 m3	0
Garons	7 000	420	309 139 m3	323 992 m3	82,4
La Calmette	2 500	150	201 479 m3	201 479 m3	34,7
Lédenon	1 500	90	60 086 m3	60 086 m3	10,2
Manduel	9 000	540	461 284 m3	395 308 m3	82,3
Marguerittes / Cabrières	15 000	900	463 875 m3	461 461 m3	157,7
Milhaud	7 000	350	231 825 m3	220 545 m3	37
Nîmes	230 000	13 850	8 750 890 m3	9 239 688 m3	2020,3
Poulx	5 000	300	189 976 m3	175 012 m3	51,9
Redessan	5 000	300	245 120 m3	245 120 m3	62,1
Rodilhan	5 500	330	191 864 m3	191 209 m3	42
Saint-Chaptes	2 000	120	197 155 m3	174 774 m3	0
Saint-Gilles	14 400	864	736 700 m3	736 700 m3	184
Sainte-Anastasie	1 500	95	66 013 m3	66 013 m3	18,1
Sernhac	1 600	96	88 534 m3	88 534 m3	10
ENSEMBLE	333 800	20 313	13 875 231 m3	14 220 110 m3	3 169

4 - Sous-produits d'épuration

Commune	Capacité de traitement (EH)	Qté de boues évacuées (tMS)	Siccité (%)	Filière	Sables (t)	Graisses (m3)	Refus de dégrillage (t)
Bezouce/Saint-Gervasy	4 600	64,8	13,38	compostage	0	0	3,3
Bouillargues	7 000	93,9	14,03	compostage	0	67	3,3
Caissargues (jusqu'à octobre 2016)	5 000	46,9	13,97	compostage	22 m ³	ND	2
Caveirac	5 000	60	15,3	épandage	2,7 m ³	11,5	1,9 m ³
Clarensac / Langlade / St-Dionisy / St-Côme et Mjols	9 500	110,4	14,3	épandage	0	14	2,9 m ³
Dions	700	0	ND	compostage	0	0	ND
Garons	7 000	82,4	20,56	compostage	2,1	ND	2,8
La Calmette	2 500	34,7	16,8	compostage	28,56	12,6	1,4
Lédenon	1 500	10,2	12	compostage à Bellegarde	13,85	17,4	1,3
Manduel	9 000	82,3	15,15	compostage	0	38	5,7
Marguerittes / Cabrières	15 000	157,7	19,8	compostage	26,2	0	1,12
Milhaud	7 000	37	14,9	épandage	0	4	2,9 m ³
Nîmes	230 000	2020,3	20,4	compostage	310,5	529,5	254,6
Poulx	5 000	51,9	15,76	compostage	0	0	8,1
Redessan	5 000	62,1	14,44	compostage	0	23	1,6
Rodilhan	5 500	42	14,5	compostage	11	5	3
Saint-Chaptes	2 000	0	ND	compostage	23,5 m ³	2	1,5
Saint-Gilles	14 400	184	18,6	compostage	0	28	51
Sainte-Anastasia	1 500	18,1	13	compostage	14,7	13,3	1,39
Sernhac	1 600	10	13	compostage	0	0	0
ENSEMBLE	333 800	3 169					

5 - Rendements épuratoires

Commune	Capacité de traitement (EH)	Rendement DBO5	Rendement DCO (%)	Rendement MES (%)	Rendement NTK (%)	Rendement NGL (%)	Rendement Pt (%)
Bezouze/Saint-Gervasy	4 600	98	94	96	93	91	73
Bouillargues	7 000	98	96	98	95	84	54
Caissargues (jusqu'à octobre 2016)	5 000	98	95	96	96	90	85
Caveirac	5 000	98	95	98	S/O	89	S/O
Clarensac / Langlade / St-Dionisy / St-Côme et Mjols	9 500	98	95	97	S/O	88	S/O
Dions	700	85	73	55	61	0	48
Garons	7 000	98	94	97	94	93	95
La Calmette	2 500	98	93	97	93	85	84
Lédenon	1 500	96	91	95	97	94	73
Manduel	9 000	98	94	95	95	91	80
Marguerittes / Cabrières	15 000	99	96	99	98	90	97
Milhaud	7 000	98	96	97	S/O	92	S/O
Nîmes	230 000	99	95	98	96	89	85
Poulx	5 000	98	92	91	89	86	49
Redessan	5 000	99	96	99	96	89	49
Rodilhan	5 500	99	96	99	S/O	90	S/O
Saint-Chartes	2 000	97	90	93	95	0	S/O
Saint-Gilles	14 400	98	96	96	S/O	90	80
Sainte-Anastasie	1 500	99	96	97	96	0	93
Sernhac	1 600	98	93	92	95	90	50
ENSEMBLE	333 800	99	95	97	84	88	76

6 - Exploitation des réseaux

Commune	Linéaire de Réseau (km)	Linéaire curé - préventif (km)	soit en %	Nombre de désobstructions de branchements	soit par 1000 usagers	Nombre de désobstructions de réseau	soit par 100 km	Nb. d'abonnés
Bernis	18,7	5,6	30%	34	26	31	166	1 308
Bezouce	16,2	4,7	29%	11	11	8	49,5	1 013
Bouillargues	41	8,3	20%	61	25	25	61	2 465
Cabrières	43,4	1	2%	0	0	1	2,3	515
Caissargues	23,8	5,6	24%	19	10	16	67,4	1 818
Caveirac	28,2	3,7	13%	29	17	22	78,1	1 685
Clarensac	28,7	1,7	6%	41	25	23	80,2	1 651
Dions	5	0,5	10%	1	3	1	20,1	301
Garons	26,3	5,9	22%	26	15	46	175	1 789
Générac	24,7	3,9	16%	26	16	27	109,3	1 672
La Calmette	22,5	1	4%	5	5	2	8,9	999
Langlade	10,4	1,4	14%	16	29	24	230,8	556
Lédenon	10	1,9	19%	8	15	1	15	535
Manduel	33,8	6,7	20%	23	9	14	41,5	2 517
Marguerittes	52,9	9,3	18%	149	42	50	94,5	3 570
Milhaud	30,3	2,1	7%	81	36	36	119	2 234
Nîmes	406,3	102,5	25%	1 269	30	423	104	42 139
Poux	33,8	6	18%	9	6	11	32,5	1 529
Redessan	19,4	5,2	27%	21	14	13	67	1 473
Rodilhan	17,3	4,2	24%	27	24	23	132,9	1 144
Saint-Chaptes	7,9	0,7	8%	1	1	1	12,7	768
St-Côme-et-Mjols	8,3	0,3	3%	5	14	5	60	355
Saint-Dionisy	9,5	0,3	3%	10	24	2	21,1	415
Saint-Gervasy	11,4	1,3	11%	6	9	8	70,1	664
Saint-Gilles	73,8	13,8	19%	201	35	162	219,5	5 786
Sainte-Anastasia	23,4	3,1	13%	14	20	4	17,1	707
Sernhac	8,4	1,3	16%	1	2	1	12	535
NIMES METROPOLE	1 035,20	201,8	19 %	2 094	26	980	94,7	80 143

Communes	Linéaire de Réseau (km)	P251.1 Taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers	P252.2 Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau
Bernis	18,7	0	29,0
Bezouce	16,2	0	6,2
Bouillargues	41,0	0	12,2
Cabrières	43,4	0	0
Caissargues	23,8	0	8,4
Caveirac	28,2	0	29,0
Clarensac	28,7	0	29,0
Dions	5,0	0	0
Garons	26,3	0	22,8
Générac	24,7	0	0,1
La Calmette	22,5	0	1
Langlade	10,4	0	29,0
Lédenon	10,0	0	60,3
Manduel	33,8	0	11,9
Marguerittes	52,9	0	9,4
Milhaud	30,3	0	29,0
Nîmes	40,7	0	7,9
Poulx	33,8	0	5,9
Redessan	19,4	0	10,3
Rodilhan	17,3	0	0,1
Saint-Chaptes	7,9	0	0
St-Côme-et-Mjols	8,3	0	29,0
Saint-Dionisy	9,5	0	29,0
Saint-Gervasy	11,4	0	35,0
Saint-Gilles	73,8	0	0,1
Sainte-Anastasie	23,4	0	4,3
Sernhac	8,4	0	12,0
NIMES METROPOLE	1 035,2	0	10,6

7 - Budgets assainissement

Secteur EU	Commune	Recettes collectivité	Recettes délégataire	Travaux à titre exclusif et recettes accessoires	TOTAL
	Nîmes	3 545 956 €	5 630 680 €	1 576 873 €	10 753 509 €
Régie*	Cabrières	82 448 €	0 €		82 448 €
	La Calmette	180 588 €	0 €		180 588 €
	Dions	21 395 €	0 €		21 395 €
	Saint-Chaptes	79 626 €	0 €		79 626 €
	Lédenon	5 017 €	60 991 €	6 382 €	72 390 €
	Marguerittes	29 636 €	479 782 €	14 343 €	523 761 €
	Sainte-Anastasia	4 220 €	87 558 €	13 843 €	105 621 €
Secteur Sud***	Générac**	269 041 €	509 789 €	16 605 €	105 621 €
	Rodilhan**				
	Saint-Gilles**				
Secteur Ouest***	St-Côme-et-Mjols	342 490 €	631 632 €	25 008 €	999 130 €
	Bernis				
	Clarensac				
	Saint-Dionisy				
	Caveirac				
	Langlade				
Milhaud					
	Garons***	37 979 €	154 026 €	14 877 €	206 882 €
Secteur Est***	Bezouce	267 330 €	927 883 €	101 197 €	1 296 410 €
	Bouillargues				
	Caissargues				
	Manduel				
	Poulx				
	Redessan				
	Saint-Gervasy				
Sernhac					
ENSEMBLE	NIMES METROPOLE	4 865 725 €	8 482 341 €	1 769 128 €	14 427 380 €

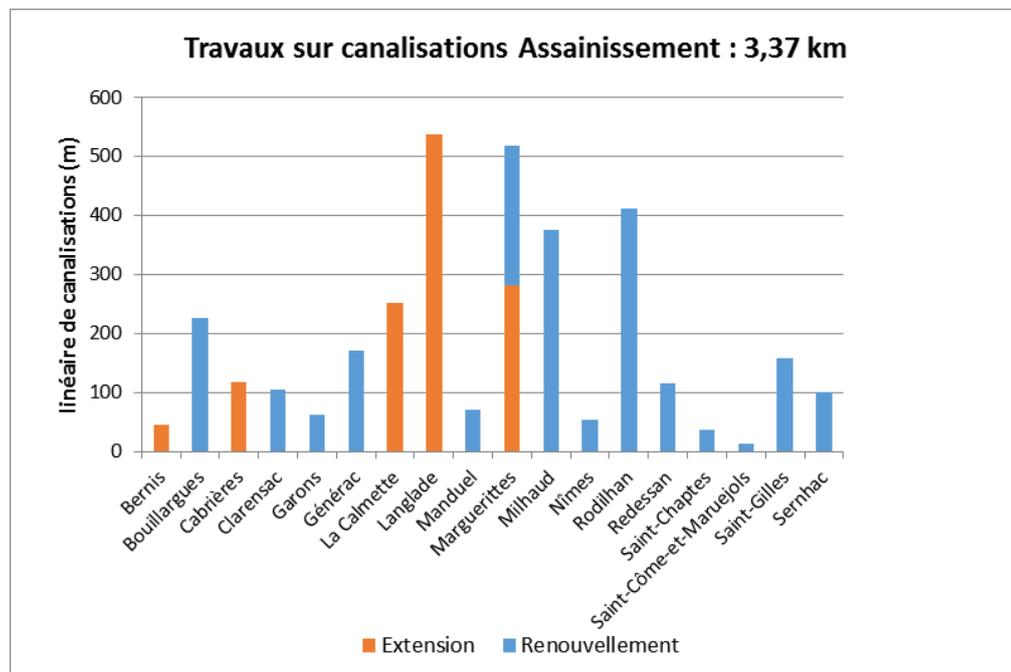
* Résultats sur la base d'une estimation (volumes x tarif)

** Valeurs à confirmer par l'exploitant car peu cohérentes avec les volumes/nombre d'abonnés et tarifs

*** Valeurs calculées au prorata de la part reversée à Agence de l'eau

8- Travaux sur canalisations réalisés par Nîmes Métropole

	Extension	Renouvellement
Bernis	45	0
Bouillargues	0	227
Cabrières	118	0
Clarensac	0	105
Garons	0	62
Générac	0	172
La Calmette	251	0
Langlade	538	0
Manduel	0	70
Marguerittes	281	237
Milhaud	0	375
Nîmes	0	54
Rodilhan	0	413
Redessan	0	116
Saint-Chaptes	0	36
Saint-Côme-et-Maruejols	0	12
Saint-Gilles	0	158
Sernhac	0	100
Nîmes Métropole	1233	2137



9 - Synthèse des indicateurs

	ASSAINISSEMENT COLLECTIF	Unités	Nîmes Métropole
	<u>Caractéristiques techniques du service</u>		
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau d'assainissement	Habitants	237 024
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	Nombre	45
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration	tMS	3 169
	Nombre d'abonnements	Abonnements	80 143
	Volumes assujettis à l'assainissement collectif	m3	11 628 391
	Linéaire du réseau de desserte (hors branchements)	km	1035,2
	<u>Tarifification de l'assainissement collectif et recettes du service</u>		
D204.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3	€/m3	1,44
	Montant des recettes liées à la facturation	€	13 670 122
	Autres recettes d'exploitation	€	1 769 128
	<u>Indicateurs de performance</u>		
P201.1	Taux de desserte par les réseaux de collecte des eaux usées	%	88,2
P202.3B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eaux usées	Points/120	86
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	%	95
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	%	100
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration du service aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	%	95
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	%	100
P251.1	Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers	Nb/1000 abonnés	0
P252.2	Nombre de points du réseau nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau	Nb/100 km	10,6
P253.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées	%	0,53
P254.3	Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la Police de l'eau	%	95,2
P255.3	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux	Points/120	74,2
P256.2	Durée d'extinction de la dette	Années	10,5
P257.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	%	5,8
P258.1	Taux de réclamations reçues par l'exploitant	Nb/1000 abonnés	3,9
	<u>Financement des investissements</u>		
	Encours de la dette	€	68 644 900
	Montant de l'annuité de remboursement de la dette au cours du dernier exercice	€	6 140 500
	dont capital	€	4 912 856
	dont intérêts	€	1 227 646
	Montant des amortissements réalisés par la collectivité organisatrice du service	€	5 502 800

Délibération sur les tarifs

Accusé de réception en préfecture
030-243000643-20151207-E-A2015-08-064-
DE
Date de télétransmission : 21/12/2015
Date de réception préfecture : 21/12/2015



E-A N° 2015 - 08 - 064

CONSEIL COMMUNAUTAIRE REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS SEANCE DU 07/12/2015

L'an deux mille quinze le lundi sept décembre à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de Nîmes Métropole régulièrement convoqué le lundi trente novembre s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des délibérations, sous la présidence Monsieur Yvan Lachaud, Président.

OBJET DE LA DELIBERATION

Détermination du prix de l'eau et prestations annexes à compter du 1er janvier 2016

Présents :

M. LACHAUD **Président**;

M. GAILLARD, M. SCHOEPPER, MME ROCCO, M. TOUZELLIER, M. GRANAT, M. PORTAL, M. DESCLOUX, M. GOURDEL, M. RAYMOND, M. SOULAS, M. QUITTARD, M. ALLIER **Vice Présidents**;

M. THOULOUBE, M. GRANCHI, M. MARCOS, M. GADILLE, M. GIBERT, M. BOLLEGUE, M. PREVOTEAU, M. PRADIER, M. MAYOR, M. PROCIDA, M. REDER, M. TIXADOR, M. MAZAUDIER, M. GABACH, M. VINCENT, M. GARCIA, MME RICHARD **Membres du Bureau**;

MME AGUILA, MME ANDREO, MME BLACHON-AGUILAR, MME BORDES, M. BURGOA, MME CHELVI-SENDIN, MME CREPIN-M, MME DOYEN, M. DUMAGEL, MME DUMAS, M. FABRE-PUJOL, MME FAYET, MME GARDET, M. GILLET, M. JACOB, M. MONREAL, M. NICOLAS, MME NOVELLI, MME PAUL, MME RAINVILLE, MME SARTRE, M. SEQUELA, M. SEGUY, MME TOURNIER BARNIER **Conseillers Communautaires**;

Absents excusés :

M. BAZIN (donne pouvoir à M. GOURDEL), M. DALMAS (donne pouvoir à MME RAINVILLE), MME ENJELVIN (donne pouvoir à M. DESCLOUX), MME BARBUSSE (donne pouvoir à MME NOVELLI), MME ENRIQUEZ (donne pouvoir à M. BURGOA), M. FLANDIN (donne pouvoir à MME BORDES), M. FOURNIER (donne pouvoir à MME TOURNIER BARNIER), MME PEREZ (donne pouvoir à M. GARCIA), MME PONCE-CASANOVA (donne pouvoir à M. RAYMOND), MME TRONC (donne pouvoir à M. SEQUELA), M. VALADE (donne pouvoir à MME ROCCO)
M. VALADIER (absent excusé), M. PROUST (absent excusé), M. TIBERINO (absent excusé), M. ANGELRAS (absent excusé), MME BOURGADE (absente excusée), MME BOISSIERE (absente excusée), MME DE GIRARDI (absente excusée), MME DELBOS (absente excusée), MME FOURQUET (absente excusée), M. PASTOR (absent excusé), M. PLANTIER (absent excusé), M. TAULELLE (absent excusé)

Nombre de membres afférents au Conseil :	077
Nombre de membres en exercice :	077
Nombre de membres présents :	054
Nombre de suppléants :	00
Nombre de procurations :	11

Rapporteur : M. Jacques Bollegue

E-A N° 2015 - 08 - 064

OBJET : Détermination du prix de l'eau et prestations annexes à compter du 1er janvier 2016

1. CONTEXTE GENERAL

La communauté d'agglomération de Nîmes Métropole se doit de maîtriser l'évolution du prix de l'eau. Pour ce faire, une telle maîtrise suppose l'unification dans un prix global soumis aux délibérations communautaires conformément à la législation en vigueur.

Nîmes Métropole a décidé le 15 décembre 2008 de mettre en place un véritable prix unique global de l'eau pour l'ensemble des abonnés de l'agglomération, incluant les parts fermières et communautaires ainsi que toutes taxes et redevances comprises, afin d'assurer la lisibilité du prix de l'eau pour tous les abonnés.

Les tarifs 2016 progresseront de 1% pour tenir compte :

1. De la prise en charge des travaux liés à la mise en œuvre des schémas directeurs
2. De l'évolution annuelle des rémunérations fermières

Pour les cinq communes en dessous du tarif harmonisé, le rattrapage se poursuit jusqu'en 2019.

De plus, afin de prendre en compte les demandes des usagers dans le cadre notamment des ventes, la possibilité d'obtenir un certificat de conformité en assainissement collectif est proposé

2. ASPECTS JURIDIQUES

Conformément à la loi n° 2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'eau et les milieux aquatiques et à la circulaire du 30 septembre 1991 NOR/B/00205/C précisant que la comptabilité applicable aux budgets de l'eau et de l'assainissement est la M 49, il est proposé une tarification qui tient compte de la délibération n°2008-07-043 relative au principe et au schéma d'unification progressive du prix de l'eau dans l'agglomération ainsi que des éléments financiers en lien avec les besoins des services.

Rapporteur : M. Jacques Bollegue

E-A N° 2015 - 08 - 064

OBJET : Détermination du prix de l'eau et prestations annexes à compter du 1er janvier 2016

3. ASPECTS FINANCIERS

Les dépenses et recettes nécessaires seront inscrites aux budgets de référence.

Après avis de la commission,

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré,

Décide à LA MAJORITE

CONTRE : MME DOYEN Henriette , MME FAYET Sylvette , MME GARDET Laurence , M. GILLET Yoann , M. JACOB Thierry , M. MONREAL Bernard , M. SEGUY François

ARTICLE 1 : De fixer à compter du 1er janvier 2016 les prix suivants (y compris locations compteurs le cas échéant), dans la mesure où l'abonné est soumis au paiement de la redevance d'assainissement collectif :

Abonnés desservis par les réseaux des communes de :	Prix HTVA en €/m³
Bernis, Bezouze, Bouillargues, Caveirac, Garons, Générac, Manduel, Marguerittes, Nîmes, St Gervasy, Sernhac, Caissargues, Clarensac, Langlade, Lédénon, Milhaud, Poulx, Rodilhan, St Côte et Maruejols, St Dionisy, St Gilles, Ste Anastasie	3,4236
Cabrières	3,1901
Dions, La Calmette, Saint Chaptès	2,9306
Redessan	3,3313

Ces prix s'entendent y compris parts communautaires, parts délégataires et toutes taxes (y compris redevances, sauf TVA).

Rapporteur : M. Jacques Bollegue

E-A N° 2015 - 08 - 064

OBJET : Détermination du prix de l'eau et prestations annexes à compter du 1er janvier 2016

La répartition de ces tarifs entre l'eau potable et l'assainissement collectif sera la suivante (y compris taxes et redevances afférentes, sauf TVA) :

Abonnés desservis par le réseau	Part Eau Potable HTVA en 2015	Part Eaux Usées HTVA en 2015
des communes de :		
Bernis	2,1106 €	1,3130 €
Bezouce	2,1106 €	1,3130 €
Bouillargues	2,1106 €	1,3130 €
Cabrières	1,9778 €	1,2123 €
Caissargues	2,1106 €	1,3130 €
Caveirac	2,1106 €	1,3130 €
Clarensac	2,1106 €	1,3130 €
Dions	1,7516 €	1,1790 €
Garons	2,1106 €	1,3130 €
Générac	2,1106 €	1,3130 €
La Calmette	1,8694 €	1,0612 €
Langlade	2,1106 €	1,3130 €
Lédenon	2,1106 €	1,3130 €
Manduel	2,1106 €	1,3130 €
Marguerittes	2,1106 €	1,3130 €
Milhaud	2,1106 €	1,3130 €
Nîmes	2,1106 €	1,3130 €
Poulx	2,1106 €	1,3130 €
Redessan	1,9993 €	1,3320 €
Rodilhan	2,1106 €	1,3130 €
St Chaptès	1,8694 €	1,0612 €
St Côte et Maruejols	2,1106 €	1,3130 €
St Dionisy	2,1106 €	1,3130 €
St Gervasy	2,1106 €	1,3130 €
St Gilles	2,1106 €	1,3130 €
Ste Anastasie	2,1106 €	1,3130 €
Sernhac	2,1106 €	1,3130 €

En cas de délégation de service public, les délégataires factureront ces tarifs à tous les abonnés. Afin de respecter l'équilibre de leurs contrats de délégation, ils reverseront à Nîmes Métropole la totalité des recettes perçues auprès des abonnés, déduction faite des recettes leur revenant contractuellement et des sommes versées par eux aux organismes gestionnaires des taxes et redevances.

Rapporteur : M. Jacques Bollegue

E-A N° 2015 - 08 - 064

OBJET : Détermination du prix de l'eau et prestations annexes à compter du 1er janvier 2016

ARTICLE 2 : Les tarifs des prestations non comprises dans les parts communautaires du prix de l'eau potable et de l'assainissement collectif des eaux usées, seront à compter du 1^{er} janvier 2016 les suivants :

I. Le coût des nouveaux branchements est à la charge des abonnés. Dans le cadre de travaux à l'initiative de Nîmes Métropole, celle-ci les facturera à l'abonné selon les modalités suivantes :

Le réseau existe au droit de la parcelle :

1. Pour desserte d'une parcelle riveraine d'une canalisation d'eau potable, respectivement d'eaux usées, existante sous une voie publique d'une largeur de voirie inférieure ou égale à 10 mètres au niveau du futur branchement :
 1. le montant forfaitaire de 1 065 € HT pour un branchement d'eau potable, de diamètre nominal inférieur ou égal à 32 mm de profondeur maximum 1,50m.
 2. le montant forfaitaire de 1 065 € HT pour un branchement d'eaux usées en PVC de diamètre inférieur ou égal à 160 mm et de profondeur maximum 1,50m.
2. Pour desserte d'une parcelle riveraine d'une canalisation d'eau potable, respectivement d'eaux usées, existante sous une voie publique d'une largeur de voirie supérieure à 10 mètres au niveau du futur branchement ou pour des diamètres ou profondeurs supérieurs au cas a) ou b) ci dessus, le montant du branchement d'eau potable ou d'eaux usées sera calculé sur la base de la largeur de voirie divisé par deux, en application des prix annexés à la délibération ou, à défaut, en application des prix unitaires des bordereaux des prix des marchés de travaux en vigueur*.

Le réseau n'existe pas au droit de la parcelle :

3. En cas de branchement en extrémité du réseau existant ou n'entrant pas dans les critères ci dessus, le montant du branchement d'eau potable ou d'eaux usées sera calculé au coût réel par application des prix annexés à la délibération ou, à défaut, en application des prix unitaires des bordereaux des prix des marchés de travaux en vigueur*.

() ou en l'absence de référence au bordereau de prix, le montant du branchement d'eau potable ou d'eaux usées sera le coût des fournitures majoré de 20%, complété par le coût de la main d'œuvre calculé sur la base du tarif horaire défini dans le tableau annexé à la présente délibération.*

Rapporteur : M. Jacques Bollegue

E-A N° 2015 - 08 - 064

OBJET : Détermination du prix de l'eau et prestations annexes à compter du 1er janvier 2016

II. Les coûts des autres prestations facturées à l'abonné sont :

1. soit ceux prévus aux différents contrats de délégation de service public ;
4. soit à défaut, le coût réel réglé par Nîmes Métropole par application des prix unitaires des bordereaux des prix de ses marchés de travaux en vigueur ;
2. soit à défaut et notamment sur les réseaux d'eau potable et d'assainissement des communes de Cabrières, Dions, La Calmette et St Chaptes qui sont gérés en régie directe, ceux rappelés dans le tableau ci-annexé ;
5. soit, à défaut, le coût des fournitures majoré de 20%, complété par le coût de la main d'œuvre calculé sur la base du tarif horaire défini dans le tableau annexé à la présente délibération.

ARTICLE 3 : De fixer la redevance annuelle relative au contrôle du bon fonctionnement des installations existantes d'assainissement non collectif à 14,21 € HT ; ce contrôle s'effectue selon une périodicité de huit ans.

ARTICLE 4 : De fixer le montant du contrôle de conformité en assainissement collectif des installations existantes à 150,00 € HT. Ce contrôle s'effectue à la demande ou dans le cadre d'infraction.

ARTICLE 5 : Les conséquences financières de cette délibération sont imputées aux documents budgétaires de référence.



nîmes
métropole
Le Président
Yvan LACHAUD

Le Président,
Yvan LACHAUD



Informations de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse

ÉDITION 2017

L'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse vous rend compte de la fiscalité de l'eau



LA FISCALITÉ SUR L'EAU A PERMIS UNE NETTE AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DE NOS RIVIÈRES

Grâce à cette fiscalité sur l'eau, le parc français des stations d'épuration est désormais aux normes : la pollution organique dans les rivières a été divisée par 10 en 20 ans.

Le prix moyen de l'eau dans les bassins Rhône-Méditerranée et Corse est de 3,63 € TTC/m³ et de 4,02 € TTC/m³ en France*. 14 % de la facture d'eau sont constitués de redevances payées à l'agence de l'eau.

Cet impôt est réinvesti par l'agence pour mettre aux normes les stations d'épuration, renouveler les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions par les pesticides et les nitrates, restaurer le fonctionnement naturel des rivières.

L'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse est un établissement public de l'État sous tutelle du ministère de l'environnement, consacré à la protection de l'eau et garant de l'intérêt général.

*Source : estimation de l'agence de l'eau à partir des données Slepaz 2014.



ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU DANS LES BASSINS RHÔNE-MÉDITERRANÉE ET CORSE EN 2016

> Pour économiser l'eau sur les territoires en déficit en eau (72,3 millions €)

346 opérations (réduction des fuites dans les réseaux d'eau potable, modernisation des techniques d'irrigation...) ont permis d'économiser 38,9 millions m³ en 2016 soit la consommation d'une ville de 500000 habitants.

> Pour dépolluer les eaux (150,3 millions € pour les stations d'épuration et les réseaux d'assainissement)

51 stations d'épuration aidées en 2016. L'objectif de mise en conformité des stations d'épuration des grandes villes est atteint. L'agence continue maintenant avec les villes de plus petite taille et les communes rurales.

> Pour réduire les pollutions par les pesticides et les toxiques (63 millions €)

48 territoires engagés dans des démarches collectives de réduction des rejets de substances dangereuses concernant des activités industrielles et commerciales.

8 opérations majeures de lutte contre les substances dangereuses lancées sur de grands sites industriels.

> Pour protéger les captages d'eau potable des pesticides et des nitrates (9,5 millions €)

31 nouveaux captages prioritaires du SDAGE ont un programme d'actions qui prévoit des changements de pratiques agricoles pour réduire l'utilisation des pesticides et des nitrates. Eviter la pollution des captages par les pesticides permet d'économiser les surcoûts pour rendre potable une eau polluée. Chaque année ces traitements coûtent entre 400 et 700 millions € aux Français.

> Pour redonner aux rivières un fonctionnement naturel, restaurer les zones humides et préserver la biodiversité (90,8 millions €)

106 km de rivières restaurées et 167 seuils et barrages rendus franchissables par les poissons. Les aménagements artificiels des rivières (bétonnage des berges) ne permettent plus aux poissons de circuler, aux sédiments de s'écouler. Ils peuvent même aggraver les crues. L'objectif est de redonner aux rivières un fonctionnement naturel.

1740 ha de zones humides ont fait l'objet d'une aide, dont 693 ha de surfaces acquises. L'objectif de l'agence est de restaurer 10000 ha de zones humides. Telle une éponge, les zones humides participent à la régulation des eaux en absorbant l'eau en excès et en la relargant quand il fait sec.

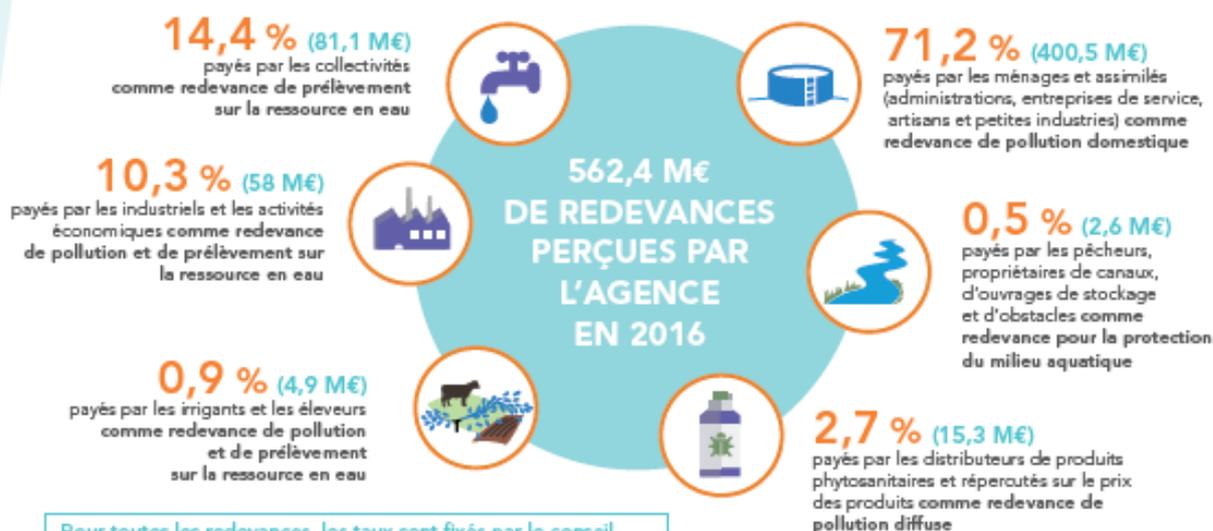
> Pour la solidarité internationale (4,5 millions €)

66 opérations engagées pour donner accès à l'eau ou à l'assainissement à des populations démunies dans les pays en voie de développement.

L'AGENCE DE L'EAU VOUS REND COMPTE DE LA FISCALITÉ DE L'EAU

2017

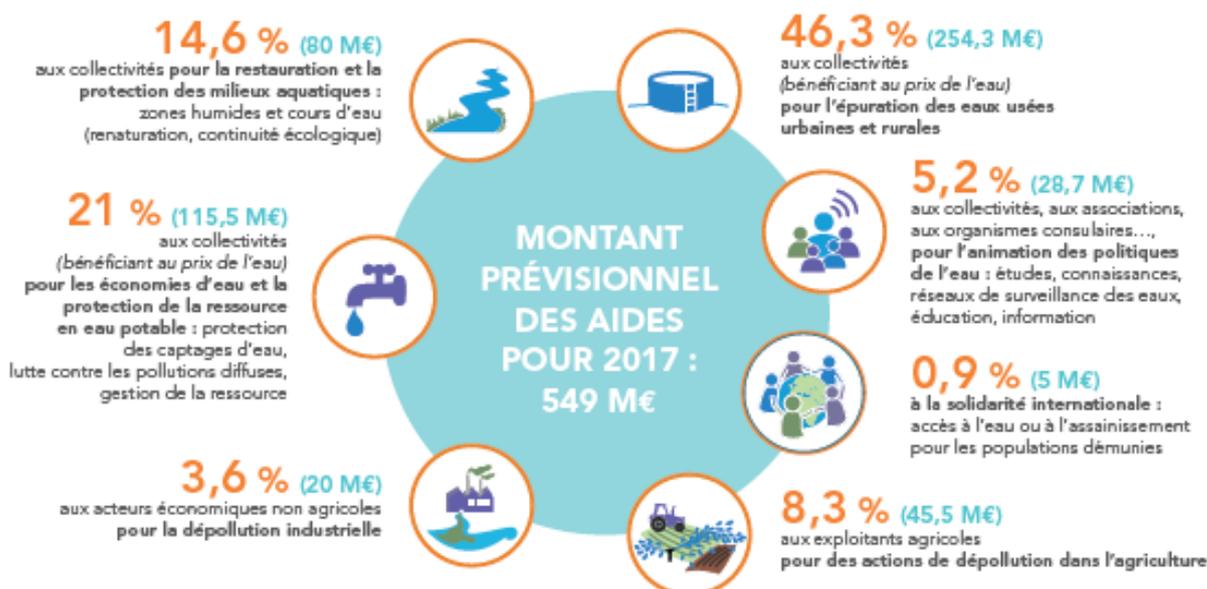
Pour les ménages, les redevances représentent 14 % de la facture d'eau. Un ménage de 3-4 personnes, consommant 120 m³/an, dépense en moyenne 34 € par mois pour son alimentation en eau potable, dont 4,80 € pour les redevances.



Pour toutes les redevances, les taux sont fixés par le conseil d'administration de l'agence de l'eau où sont représentés tous les usagers de l'eau, y compris les ménages.

UNE REDISTRIBUTION SOUS FORME D'AIDES

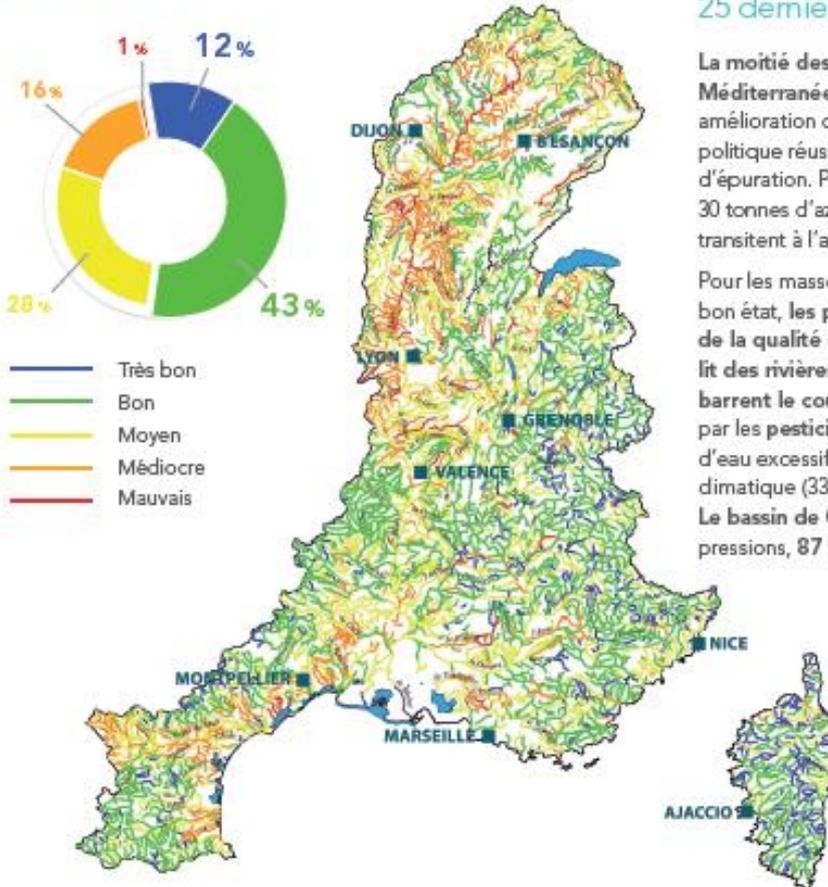
Cette redistribution bénéficie pour plus de 80 % aux collectivités. Elle organise une solidarité entre les bassins Rhône-Méditerranée et Corse ainsi qu'entre les communes urbaines et rurales.



Aides aux communes rurales : l'agence de l'eau soutient spécifiquement les actions des communes rurales pour rénover et entretenir leurs infrastructures d'eau et d'assainissement (100 millions €/an).

QUALITÉ DES EAUX

Etat écologique des cours d'eau
Situation en 2015



Le nombre de cours d'eau en bon état a plus que doublé au cours des 25 dernières années.

La moitié des cours d'eau du bassin Rhône-Méditerranée sont en bon état. Cette nette amélioration depuis 25 ans est le résultat d'une politique réussie de mise aux normes des stations d'épuration. Par rapport à 1990, ce sont ainsi 30 tonnes d'azote ammoniacal par jour en moins qui transitent à l'aval de Lyon.

Pour les masses d'eau n'ayant pas encore atteint le bon état, les principales causes de dégradation de la qualité de l'eau sont l'artificialisation du lit des rivières et les barrages et les seuils qui barrent le cours de l'eau (75 % des cas), la pollution par les pesticides (49 %) ou des prélèvements d'eau excessifs dans un contexte de changement climatique (33 %).

Le bassin de Corse est relativement épargné par ces pressions, 87 % de ses rivières sont en bon état.

La qualité des rivières et de la Méditerranée sur smartphone et tablette



Appli qualité rivière



Appli qualité Méditerranée

Découvrez l'état de santé des rivières en France et de la Méditerranée avec les deux applications mobiles de l'agence de l'eau.

Bassin Rhône-Méditerranée

- > 15 millions d'habitants
- > 25 % du territoire français
- > 20 % de l'activité agricole et industrielle
- > 50 % de l'activité touristique
- > 11000 cours d'eau de plus de 2 km

Bassin de Corse

- > 320000 habitants permanents
- > 2,7 millions de touristes chaque année
- > 3000 km de cours d'eau
- > 1000 km de côtes

Fiches « Quelle eau buvez-vous ? » de l'Agence Régionale de Santé

L'eau en liberté surveillée

Le contrôle sanitaire des eaux d'alimentation est effectué par le service santé environnementale de la délégation départementale du Gard de l'Agence Régionale de Santé Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées.

Les analyses sont réalisées depuis 2015 par le laboratoire Carso - Laboratoire Santé Environnement Hygiène de Lyon. Avant 2015, les analyses étaient effectuées par le laboratoire Eurofins IPL-Sud. Tous les deux sont agréés par le ministère chargé de la santé

Le nombre d'analyses effectuées dépend du nombre d'habitants desservi et du type de ressource (souterraine ou superficielle).

Les prélèvements sont faits à la ressource, à la production (en sortie de station de traitement) et sur le réseau de distribution.

Les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sont systématiquement transmis au responsable du réseau pour action et information auprès des usagers par voie d'affichage.

Pour mieux comprendre

La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de bactéries témoins d'une pollution microbiologique de la ressource ou du réseau (pollution pouvant être responsable de maladies plus ou moins graves telles que gastro-entérite, hépatite A, parasitose, ...)

Les nitrates sont présents à l'état naturel dans les sols comme résidus de la vie (végétaux, animaux et humains) à des teneurs voisines de 5 mg par litre. Des apports excessifs ou mal maîtrisés de matières fertilisantes peuvent être à l'origine d'une augmentation de la concentration dans les ressources. La teneur en nitrates doit être inférieure à 50 mg par litre afin d'assurer la protection des nourrissons et des femmes enceintes.

L'agressivité de l'eau peut entraîner la corrosion des canalisations métalliques (plomb, cuivre, ...) dans les réseaux intérieurs. Le remplacement de toute conduite en plomb est souhaitable. Dans l'attente de leur changement, il est important de laisser couler quelques litres d'eau avant de la consommer, en évitant les gaspillages. Compte tenu que le plomb est un élément toxique, il convient de limiter son accumulation dans l'organisme. Aussi il est vivement recommandé aux enfants et aux femmes enceintes de ne pas boire l'eau du robinet lorsqu'il y a présence de canalisations en plomb dans l'habitation.

Le fluor est un oligo-élément présent naturellement dans l'eau. Des doses modérées sont bénéfiques pour la santé. Lorsque l'eau est peu fluorée, un apport complémentaire sous forme de sel de cuisine fluoré ou de comprimés peut vous être recommandé par votre dentiste, pour une prévention optimale de la carie dentaire.

A l'état naturel, l'eau ne contient pas de pesticides. Certains, à l'état de traces dans l'eau, sont suspectés d'effets sur la santé lorsqu'ils sont consommés durant toute une vie.

Pour toutes informations complémentaires, vous pouvez vous adresser à la personne responsable de la distribution de l'eau et, éventuellement, auprès du service santé environnementale de la délégation départementale du Gard de l'Agence Régionale de Santé.

Des gestes simples

Après quelques jours d'absence, purgez l'ensemble des canalisations d'eau avant consommation, en laissant couler l'eau quelques instants avant de la boire.

En cuisine, utilisez exclusivement l'eau du réseau d'eau froide pour la boisson, la cuisson des aliments et le rinçage des ustensiles. L'utilisation d'une eau à une température élevée favorise la migration des métaux dans l'eau.

L'eau froide doit être conservée au frais dans un récipient couvert sans dépasser plus de 48 heures.

Réservez les traitements complémentaires éventuels, tels les adoucisseurs au seul réseau d'eau chaude sanitaire. Ils sont sans intérêt sur le réseau d'eau froide utilisé pour la consommation et même parfois dangereux. Ils peuvent en effet accélérer la dissolution des métaux des conduites ou devenir des foyers de développements microbiens lorsque leur entretien est mal assuré.

Ce document destiné aux abonnés du service de distribution d'eau peut-être reproduit sans suppression ni ajout. Il est souhaitable de l'afficher dans les immeubles collectifs.

QUELLE EAU BUVEZ VOUS ?

Ces informations sont fournies par l'Agence Régionale de Santé Languedoc-Roussillon Midi-Pyrénées, en application du Code de la Santé Publique.
Des données complémentaires sont consultables sur le site :
<http://social-sante.gouv.fr/sante-et-environnement/eaux/article/qualite-de-l-eau-potable>

Bilan de la qualité des eaux distribuées 2016

Distribution de BERNIS

GESTIONNAIRES

Maitre d'ouvrage
COMMUNAUTE D'AGGLO NIMES METROPOLE
Exploitant
SDEI CENTRE DU GRAU DU ROI

RESSOURCES

Vous êtes alimentés par 3 captages

- CHAMP CAPTANT DE CANFERIN

- CHAMP CAPTANT DES ROCHELLES

- PRISE BRL DE CAMPAGNE

TRAITEMENTS

Vous êtes alimentés par 2 installations de traitements

- PRODUCTION DE NIMES OUEST

- STATION DE LA VAUNAGE

RESULTATS

BACTERIOLOGIE

Pourcentage de conformité des 22 valeurs mesurées : 100,0% - maxi. : 0 germe/100ml

Limites de qualité : 0 germe/100ml

Eau de bonne qualité.

DURETÉ

16 valeurs mesurées : mini. : 16,4 °f - maxi. : 29,0 °f - moyenne : 22,0 °f

Références de qualité : mini. : aucune maxi. : aucune

Eau dure, calcaire.

Si un traitement réduisant l'entartrage des conduites (adoucisseur, ...) a été mis en place, conserver un point d'usage non traité pour la boisson et la préparation des aliments.

FLUOR

4 valeurs mesurées : mini. : 0,1 mg/L - maxi. : 0,1 mg/L - moyenne : 0,1 mg/L

Limites de qualité : mini. : aucune maxi. : 1,5 mg/L

Eau peu fluorée.

Pour lutter contre la carie dentaire, un apport complémentaire médicamenteux de fluor est conseillé sauf avis médical contraire. Pour les enfants de moins de 12 ans, consulter votre médecin.

NITRATES

23 valeurs mesurées : mini. : 3,3 mg/L - maxi. : 23,1 mg/L - moyenne : 14,4 mg/L

Limites de qualité : mini. : aucune maxi. : 50 mg/L

Eau présentant peu ou pas de nitrates.

PESTICIDES TOTAUX

7 valeurs mesurées : mini. : 0,0 µg/l - maxi. : 0,1 µg/l - moyenne : 0,0 µg/l

Limites de qualité : mini. : aucune maxi. : 0,5 µg/l

Eau présentant peu ou pas de pesticides.

CONCLUSION

L'eau distribuée est de bonne qualité bactériologique.

Si la saveur ou la couleur de l'eau distribuée change : **SIGNEZ LE A VOTRE DISTRIBUTEUR**

Les résultats analytiques détaillés peuvent être consultés à la mairie de votre commune

Lire le verso pour de plus amples informations

QUELLE EAU BUVEZ VOUS ?

Ces informations sont fournies par l'Agence Régionale de Santé Languedoc-Roussillon Midi-Pyrénées,
en application du Code de la Santé Publique.
Des données complémentaires sont consultables sur le site :

<http://social-sante.gouv.fr/sante-et-environnement/eaux/article/qualite-de-l-eau-potable>

Bilan de la qualité des eaux distribuées 2016

Distribution de BEZOUCE

GESTIONNAIRES

Maitre d'ouvrage
COMMUNAUTE D'AGGLO NIMES METROPOLE
Exploitant
SAUR CENTRE GARD LOZERE

RESSOURCE

Vous êtes alimentés par 1 captage :

- ✦ FORAGE DE CREVE CAVAL

TRAITEMENT

Vous êtes alimentés par 1 installation de
traitement :

- ✦ STATION DE CREVE CAVAL

RESULTATS

BACTERIOLOGIE

Pourcentage de conformité des 10 valeurs mesurées : 100,0% - maxi. : 0 germe/100ml
Limites de qualité : 0 germe/100ml

Eau de bonne qualité.

DURETÉ

2 valeurs mesurées : mini. : 34,7 °f - maxi. : 35,2 °f - moyenne : 34,9 °f

Références de qualité : mini. : aucune - maxi. : aucune

Eau très dure, très calcaire.

Si un traitement réduisant l'entartrage des conduites (adoucisseur, ...) a été mis en place,
conserver un point d'usage non traité pour la boisson et la préparation des aliments.

FLUOR

1 valeur mesurée : mini. : 0,1 mg/L - maxi. : 0,1 mg/L - moyenne : 0,1 mg/L

Limites de qualité : mini. : aucune - maxi. : 1,5 mg/L

Eau peu fluorée.

Pour lutter contre la carie dentaire, un apport complémentaire médicamenteux de fluor est
conseillé sauf avis médical contraire. Pour les enfants de moins de 12 ans, consulter votre
médecin.

NITRATES

10 valeurs mesurées : mini. : 23,7 mg/L - maxi. : 27,1 mg/L - moyenne : 25,5 mg/L

Limites de qualité : mini. : aucune - maxi. : 50 mg/L

Eau présentant une teneur en nitrates inférieure à la limite de qualité.
Toutefois un suivi renforcé est mis en place.

PESTICIDES TOTAUX

3 valeurs mesurées : mini. : 0,1 µg/l - maxi. : 0,1 µg/l - moyenne : 0,1 µg/l

Limites de qualité : mini. : aucune - maxi. : 0,5 µg/l

Eau présentant peu ou pas de pesticides.

CONCLUSION

L'eau distribuée est de bonne qualité bactériologique.
Les paramètres physico-chimiques recherchés sont conformes aux exigences
de qualité.

SI la saveur ou la couleur de l'eau distribuée change : SIGNALEZ LE A VOTRE DISTRIBUTEUR

Les résultats analytiques détaillés peuvent être consultés à la mairie de votre commune

Lire le verso pour de plus amples informations

QUELLE EAU BUVEZ VOUS ?

Ces informations sont fournies par l'Agence Régionale de Santé Languedoc-Roussillon Midi-Pyrénées,
en application du Code de la Santé Publique.
Des données complémentaires sont consultables sur le site :
<http://social-sante.gouv.fr/sante-et-environnement/eaux/article/qualite-de-l-eau-potable>

Bilan de la qualité des eaux distribuées 2016

Distribution de GARONS BOUILLARGUES

GESTIONNAIRES

Maitre d'ouvrage
COMMUNAUTE D'AGGLO NIMES METROPOLE
Exploitant
SAUR CENTRE GARD LOZERE

RESSOURCES

Vous êtes alimentés par 2 captages
♦ PRISE BRL DE BOUILLARGUES
♦ Puits DES CANAUX

TRAITEMENT

Vous êtes alimentés par 1 installation de
traitement :
♦ PRODUCTION DE BOUILLARGUES

RESULTATS

BACTERIOLOGIE

Pourcentage de conformité des 23 valeurs mesurées : 100,0% - maxi. : 0 germe/100ml
Limites de qualité : 0 germe/100ml
Eau de bonne qualité.

DURETÉ

5 valeurs mesurées : mini. : 24,5 °f - maxi. : 30,4 °f - moyenne : 27,5 °f
Références de qualité : mini. : aucune - maxi. : aucune

Eau dure, calcaire.
Si un traitement réduisant l'entartrage des conduites (adoucisseur, ...) a été mis en place,
conserver un point d'usage non traité pour la boisson et la préparation des aliments.

FLUOR

2 valeurs mesurées : mini. : 0,1 mg/L - maxi. : 0,1 mg/L - moyenne : 0,1 mg/L
Limites de qualité : mini. : aucune - maxi. : 1,5 mg/L

Eau peu fluorée.
Pour lutter contre la carie dentaire, un apport complémentaire médicamenteux de fluor est
conseillé sauf avis médical contraire. Pour les enfants de moins de 12 ans, consulter votre
médecin.

NITRATES

21 valeurs mesurées : mini. : 5,1 mg/L - maxi. : 42,9 mg/L - moyenne : 29,7 mg/L
Limites de qualité : mini. : aucune - maxi. : 50 mg/L

Eau présentant une teneur en nitrates inférieure à la limite de qualité.
Toutefois un suivi renforcé est mis en place.

PESTICIDES TOTAUX

3 valeurs mesurées : mini. : 0,0 µg/l - maxi. : 0,0 µg/l - moyenne : 0,0 µg/l
Limites de qualité : mini. : aucune - maxi. : 0,5 µg/l

Eau présentant peu ou pas de pesticides.

CONCLUSION

L'eau distribuée est de bonne qualité bactériologique.

Si la saveur ou la couleur de l'eau distribuée change : **SIGNELEZ LE A VOTRE DISTRIBUTEUR**

Les résultats analytiques détaillés peuvent être consultés à la mairie de votre commune
Lire le verso pour de plus amples informations

QUELLE EAU BUVEZ VOUS ?

Ces informations sont fournies par l'Agence Régionale de Santé Languedoc-Roussillon Midi-Pyrénées, en application du Code de la Santé Publique.
Des données complémentaires sont consultables sur le site :
<http://social-sante.gouv.fr/sante-et-environnement/eaux/article/qualite-de-l-eau-potable>

Bilan de la qualité des eaux distribuées 2016

Distribution de CAISSARGUES

GESTIONNAIRES

Maitre d'ouvrage
COMMUNAUTE D'AGGLO NIMES METROPOLE
Exploitant
SAUR CENTRE GARD LOZERE

RESSOURCE

Vous êtes alimentés par 1 captage :
♦ CAPTAGE DE LA CARREIRASSE

TRAITEMENT

Vous êtes alimentés par 1 installation de traitement :
♦ STATION DE LA CARREIRASSE

RESULTATS

BACTERIOLOGIE

Pourcentage de conformité des 12 valeurs mesurées : 100,0% - maxi. : 0 germe/100ml
Limites de qualité : 0 germe/100ml
Eau de bonne qualité.

DURETÉ

2 valeurs mesurées : mini. : 36,6 °f - maxi. : 36,9 °f - moyenne : 36,8 °f
Références de qualité : mini. : aucune maxi. : aucune

Eau très dure, très calcaire.

Si un traitement réduisant l'entartrage des conduites (adoucisseur, ...) a été mis en place, conserver un point d'usage non traité pour la boisson et la préparation des aliments.

FLUOR

1 valeur mesurée : mini. : 0,1 mg/L - maxi. : 0,1 mg/L - moyenne : 0,1 mg/L
Limites de qualité : mini. : aucune maxi. : 1,5 mg/L

Eau peu fluorée.

Pour lutter contre la carie dentaire, un apport complémentaire médicamenteux de fluor est conseillé sauf avis médical contraire. Pour les enfants de moins de 12 ans, consulter votre médecin.

NITRATES

12 valeurs mesurées : mini. : 24,4 mg/L - maxi. : 27,0 mg/L - moyenne : 25,9 mg/L
Limites de qualité : mini. : aucune maxi. : 50 mg/L

Eau présentant une teneur en nitrates inférieure à la limite de qualité.
Toutefois un suivi renforcé est mis en place.

PESTICIDES TOTAUX

3 valeurs mesurées : mini. : 0,0 µg/l - maxi. : 0,0 µg/l - moyenne : 0,0 µg/l
Limites de qualité : mini. : aucune maxi. : 0,5 µg/l

Eau présentant peu ou pas de pesticides.

CONCLUSION

L'eau distribuée est de bonne qualité bactériologique.
Les paramètres physico-chimiques recherchés sont conformes aux exigences de qualité.

SI la saveur ou la couleur de l'eau distribuée change : **SIGNALEZ LE A VOTRE DISTRIBUTEUR**

Les résultats analytiques détaillés peuvent être consultés à la mairie de votre commune

Lire le verso pour de plus amples informations

QUELLE EAU BUVEZ VOUS ?

Ces informations sont fournies par l'Agence Régionale de Santé Languedoc-Roussillon Midi-Pyrénées,
en application du Code de la Santé Publique.
Des données complémentaires sont consultables sur le site :
<http://social-sante.gouv.fr/sante-et-environnement/eaux/article/qualite-de-l'eau-potable>

Bilan de la qualité des eaux distribuées 2016

Distribution de CAVEIRAC

GESTIONNAIRES

Maitre d'ouvrage
COMMUNAUTE D'AGGLO NIMES METROPOLE
Exploitant
SDEI CENTRE DU GRAU DU ROI

RESSOURCE

Vous êtes alimentés par 1 captage :
• PRISE BRL DE CAMPAGNE

TRAITEMENT

Vous êtes alimentés par 1 installation de
traitement :
• PRODUCTION DE NIMES OUEST

RESULTATS

BACTERIOLOGIE

Pourcentage de conformité des 19 valeurs mesurées : 100,0% - maxi. : 0 germe/100ml
Limites de qualité : 0 germe/100ml
Eau de bonne qualité.

DURETÉ

10 valeurs mesurées : mini. : 16,4 °f - maxi. : 21,0 °f - moyenne : 18,3 °f
Références de qualité : mini. : aucune - maxi. : aucune
Eau peu calcaire.

FLUOR

2 valeurs mesurées : mini. : 0,1 mg/L - maxi. : 0,1 mg/L - moyenne : 0,1 mg/L
Limites de qualité : mini. : aucune - maxi. : 1,5 mg/L

Eau peu fluorée.

Pour lutter contre la carie dentaire, un apport complémentaire médicamenteux de fluor est
conseillé sauf avis médical contraire. Pour les enfants de moins de 12 ans, consulter votre
médecin.

NITRATES

12 valeurs mesurées : mini. : 3,3 mg/L - maxi. : 8,0 mg/L - moyenne : 5,7 mg/L
Limites de qualité : mini. : aucune - maxi. : 50 mg/L

Eau présentant peu ou pas de nitrates.

PESTICIDES TOTAUX

4 valeurs mesurées : mini. : 0,0 µg/l - maxi. : 0,1 µg/l - moyenne : 0,0 µg/l
Limites de qualité : mini. : aucune - maxi. : 0,5 µg/l

Eau présentant peu ou pas de pesticides.

CONCLUSION

L'eau distribuée est de bonne qualité bactériologique.

Qualité physico-chimique satisfaisante.

Si la saveur ou la couleur de l'eau distribuée change : **SIGNEZ LE A VOTRE DISTRIBUTEUR**

Les résultats analytiques détaillés peuvent être consultés à la mairie de votre commune
Lire le verso pour de plus amples informations

QUELLE EAU BUVEZ VOUS ?

Ces informations sont fournies par l'Agence Régionale de Santé Languedoc-Roussillon Midi-Pyrénées, en application du Code de la Santé Publique.
Des données complémentaires sont consultables sur le site :
<http://social-sante.gouv.fr/sante-et-environnement/eaux/article/qualite-de-l-eau-potable>

Bilan de la qualité des eaux distribuées 2016

Distribution de GENERAC

GESTIONNAIRES

Maitre d'ouvrage
COMMUNAUTE D'AGGLO NIMES METROPOLE
Exploitant
SAUR CENTRE GARD LOZERE

RESSOURCE

Vous êtes alimentés par 1 captage :
♦ CAPTAGE DE LA FONTAINE

TRAITEMENT

Vous êtes alimentés par 1 installation de traitement :
♦ STATION DE LA FONTAINE

RESULTATS

BACTERIOLOGIE

Pourcentage de conformité des 12 valeurs mesurées : 100,0% - maxi. : 0 germe/100ml
Limites de qualité : 0 germe/100ml

Eau de bonne qualité.

DURETÉ

3 valeurs mesurées : mini. : 41,3 °f - maxi. : 41,9 °f - moyenne : 41,7 °f

Références de qualité : mini. : aucune - maxi. : aucune

Eau très dure, très calcaire.

Si un traitement réduisant l'entartrage des conduites (adoucisseur, ...) a été mis en place, conserver un point d'usage non traité pour la boisson et la préparation des aliments.

FLUOR

1 valeur mesurée : mini. : 0,1 mg/L - maxi. : 0,1 mg/L - moyenne : 0,1 mg/L

Limites de qualité : mini. : aucune - maxi. : 1,5 mg/L

Eau peu fluorée.

Pour lutter contre la carie dentaire, un apport complémentaire médicamenteux de fluor est conseillé sauf avis médical contraire. Pour les enfants de moins de 12 ans, consulter votre médecin.

NITRATES

12 valeurs mesurées : mini. : 33,3 mg/L - maxi. : 36,5 mg/L - moyenne : 34,9 mg/L

Limites de qualité : mini. : aucune - maxi. : 50 mg/L

Eau présentant une teneur en nitrates inférieure à la limite de qualité.
Toutefois un suivi renforcé est mis en place.

PESTICIDES TOTAUX

2 valeurs mesurées : mini. : 0,1 µg/l - maxi. : 0,1 µg/l - moyenne : 0,1 µg/l

Limites de qualité : mini. : aucune - maxi. : 0,5 µg/l

Eau présentant peu ou pas de pesticides.

CONCLUSION

L'eau distribuée est de bonne qualité bactériologique.

Si la saveur ou la couleur de l'eau distribuée change : **SIGNEZ LE A VOTRE DISTRIBUTEUR**

Les résultats analytiques détaillés peuvent être consultés à la mairie de votre commune

Lire le verso pour de plus amples informations

QUELLE EAU BUVEZ VOUS ?

Ces informations sont fournies par l'Agence Régionale de Santé Languedoc-Roussillon Midi-Pyrénées,
en application du Code de la Santé Publique.
Des données complémentaires sont consultables sur le site :

<http://social-sante.gouv.fr/sante-et-environnement/eau/article/qualite-de-l-eau-potable>

Bilan de la qualité des eaux distribuées de 2014 à 2016

Distribution de LEDENON

GESTIONNAIRES

Maitre d'ouvrage
COMMUNAUTE D'AGGLO NIMES METROPOLE
Exploitant
SAUR CENTRE GARD LOZERE

RESSOURCES

Vous êtes alimentés par 2 captages

♦ FORAGE DE LA TOMBE

♦ FORAGE DU FESC

TRAITEMENT

Vous êtes alimentés par 1 installation de
traitement :

♦ STATION DU FESC

RESULTATS

BACTERIOLOGIE

Pourcentage de conformité des 22 valeurs mesurées : 100,0% - maxi. : 0 germe/100ml
Limites de qualité : 0 germe/100ml

Eau de bonne qualité.

DURETÉ

4 valeurs mesurées : mini. : 36,9 °f - maxi. : 40,0 °f - moyenne : 38,6 °f

Références de qualité : mini. : aucune - maxi. : aucune

Eau très dure, très calcaire.

Si un traitement réduisant l'entartrage des conduites (adoucisseur, ...) a été mis en place,
conserver un point d'usage non traité pour la boisson et la préparation des aliments.

FLUOR

2 valeurs mesurées : mini. : 0,1 mg/L - maxi. : 0,1 mg/L - moyenne : 0,1 mg/L

Limites de qualité : mini. : aucune - maxi. : 1,5 mg/L

Eau peu fluorée.

Pour lutter contre la carie dentaire, un apport complémentaire médicamenteux de fluor est
conseillé sauf avis médical contraire. Pour les enfants de moins de 12 ans, consulter votre
médecin.

NITRATES

21 valeurs mesurées : mini. : 22,0 mg/L - maxi. : 31,5 mg/L - moyenne : 27,2 mg/L

Limites de qualité : mini. : aucune - maxi. : 50 mg/L

Eau présentant une teneur en nitrates inférieure à la limite de qualité.
Toutefois un suivi renforcé est mis en place.

PESTICIDE : ATRAZINE DÉSÉTHYL DÉISOPROPYL

7 valeurs mesurées : mini. : 0,0 µg/l - maxi. : 0,8 µg/l - moyenne : 0,2 µg/l

Limites de qualité : mini. : aucune - maxi. : 0,1 µg/l

Eau présentant une teneur dépassant la limite de qualité, mais inférieure à la valeur
sanitaire.

Cette eau peut être consommée mais un contrôle renforcé est mis en place et des mesures
doivent être prises pour que la limite de qualité soit respectée.

CONCLUSION

L'eau distribuée est de bonne qualité bactériologique.

Eau présentant une teneur en pesticides dépassant la limite de qualité, mais
inférieure à la valeur sanitaire. Cette eau peut être consommée mais un
contrôle renforcé est mis en place et des mesures doivent être prises pour que
la limite de qualité soit respectée.

Si la saveur ou la couleur de l'eau distribuée change : **SIGNELEZ LE A VOTRE DISTRIBUTEUR**

Les résultats analytiques détaillés peuvent être consultés à la mairie de votre commune

Lire le verso pour de plus amples informations

QUELLE EAU BUVEZ VOUS ?

Ces informations sont fournies par l'Agence Régionale de Santé Languedoc-Roussillon Midi-Pyrénées, en application du Code de la Santé Publique.
Des données complémentaires sont consultables sur le site :
<http://social-sante.gouv.fr/sante-et-environnement/eaux/article/qualite-de-l-eau-potable>

Bilan de la qualité des eaux distribuées 2016

Distribution de MANDUEL

GESTIONNAIRES

Maitre d'ouvrage
COMMUNAUTE D'AGGLO NIMES METROPOLE
Exploitant
SAUR CENTRE GARD LOZERE

RESSOURCES

- Vous êtes alimentés par 5 captages
- ♦ ANCIEN PUIS (CANABIERES) F1
 - ♦ PRISE BRL DE BOUILLARGUES
 - ♦ PUIS DES CANAUX
 - ♦ PUIS VIEILLES FONTAINES F2
 - ♦ VIEILLES FONTAINES P09

TRAITEMENTS

- Vous êtes alimentés par 3 installations de traitements
- ♦ PRODUCTION DE BOUILLARGUES
 - ♦ STATION DES CANABIERES
 - ♦ STATION DES VIEILLES FONTAINES

RESULTATS

BACTERIOLOGIE

Pourcentage de conformité des 21 valeurs mesurées : 100,0% - maxi. : 0 germe/100ml
Limites de qualité : 0 germe/100ml
Eau de bonne qualité.

DURETÉ

9 valeurs mesurées : mini. : 20,8 °f - maxi. : 42,1 °f - moyenne : 30,7 °f
Références de qualité : mini. : aucune - maxi. : aucune

Eau très dure, très calcaire.
Si un traitement réduisant l'entartrage des conduites (adoucisseur, ...) a été mis en place, conserver un point d'usage non traité pour la boisson et la préparation des aliments.

FLUOR

4 valeurs mesurées : mini. : 0,1 mg/L - maxi. : 0,1 mg/L - moyenne : 0,1 mg/L
Limites de qualité : mini. : aucune - maxi. : 1,5 mg/L

Eau peu fluorée.
Pour lutter contre la carie dentaire, un apport complémentaire médicamenteux de fluor est conseillé sauf avis médical contraire. Pour les enfants de moins de 12 ans, consulter votre médecin.

NITRATES

21 valeurs mesurées : mini. : 6,4 mg/L - maxi. : 45,4 mg/L - moyenne : 33,3 mg/L
Limites de qualité : mini. : aucune - maxi. : 50 mg/L

Eau présentant une teneur en nitrates inférieure à la limite de qualité.
Toutefois un suivi renforcé est mis en place.

PESTICIDES TOTAUX

5 valeurs mesurées : mini. : 0,0 µg/l - maxi. : 0,1 µg/l - moyenne : 0,0 µg/l
Limites de qualité : mini. : aucune - maxi. : 0,5 µg/l

Eau présentant peu ou pas de pesticides.

CONCLUSION

L'eau distribuée est de bonne qualité bactériologique.

Si la saveur ou la couleur de l'eau distribuée change : **SIGNEZ LE A VOTRE DISTRIBUTEUR**

Les résultats analytiques détaillés peuvent être consultés à la mairie de votre commune

Lire le verso pour de plus amples informations

QUELLE EAU BUVEZ VOUS ?

Ces informations sont fournies par l'Agence Régionale de Santé Languedoc-Roussillon Midi-Pyrénées, en application du Code de la Santé Publique.
Des données complémentaires sont consultables sur le site :
<http://social-sante.gouv.fr/sante-et-environnement/eaux/article/qualite-de-l'eau-potable>

Bilan de la qualité des eaux distribuées 2016

Distribution de MARGUERITES

GESTIONNAIRES

Maitre d'ouvrage
COMMUNAUTE D'AGGLO NIMES METROPOLE
Exploitant
SAUR CENTRE GARD LOZERE

RESSOURCE

Vous êtes alimentés par 1 captage :

- CAPTAGES DES PEYROUSES

TRAITEMENT

Vous êtes alimentés par 1 installation de traitement :

- STATION DES PEYROUSES

RESULTATS

BACTERIOLOGIE

Pourcentage de conformité des 17 valeurs mesurées : 100,0% - maxi. : 0 germe/100ml
 Limites de qualité : 0 germe/100ml
 Eau de bonne qualité.

DURETÉ

2 valeurs mesurées : mini. : 28,5 °f - maxi. : 36,6 °f - moyenne : 32,6 °f
 Références de qualité : mini. : aucune - maxi. : aucune

Eau très dure, très calcaire.

Si un traitement réduisant l'entartrage des conduites (adoucisseur, ...) a été mis en place, conserver un point d'usage non traité pour la boisson et la préparation des aliments.

FLUOR

1 valeur mesurée : mini. : 0,1 mg/L - maxi. : 0,1 mg/L - moyenne : 0,1 mg/L
 Limites de qualité : mini. : aucune - maxi. : 1,5 mg/L

Eau peu fluorée.

Pour lutter contre la carie dentaire, un apport complémentaire médicamenteux de fluor est conseillé sauf avis médical contraire. Pour les enfants de moins de 12 ans, consulter votre médecin.

NITRATES

17 valeurs mesurées : mini. : 12,9 mg/L - maxi. : 28,6 mg/L - moyenne : 22,6 mg/L
 Limites de qualité : mini. : aucune - maxi. : 50 mg/L

Eau présentant une teneur en nitrates conforme à la recommandation de l'Union Européenne.

PESTICIDES TOTAUX

3 valeurs mesurées : mini. : 0,0 µg/l - maxi. : 0,1 µg/l - moyenne : 0,1 µg/l
 Limites de qualité : mini. : aucune - maxi. : 0,5 µg/l

Eau présentant peu ou pas de pesticides.

CONCLUSION

L'eau distribuée est de bonne qualité bactériologique.
 Les paramètres physico-chimiques recherchés sont conformes aux exigences de qualité.

Si la saveur ou la couleur de l'eau distribuée change : **SIGNEZ LE A VOTRE DISTRIBUTEUR**

Les résultats analytiques détaillés peuvent être consultés à la mairie de votre commune
 Lire le verso pour de plus amples informations

QUELLE EAU BUVEZ VOUS ?

Ces informations sont fournies par l'Agence Régionale de Santé Languedoc-Roussillon Midi-Pyrénées, en application du Code de la Santé Publique.
Des données complémentaires sont consultables sur le site :
<http://social-sante.gouv.fr/sante-et-environnement/eaux/article/qualite-de-l-eau-potable>

Bilan de la qualité des eaux distribuées 2016

Distribution de MILHAUD

GESTIONNAIRES

Maitre d'ouvrage
COMMUNAUTE D'AGGLO NIMES METROPOLE
Exploitant
SDEI CENTRE DU GRAU DU ROI

RESSOURCES

Vous êtes alimentés par 2 captages

- ◆ PRISE BRL DE CAMPAGNE
- ◆ Puits du stade de MILHAUD

TRAITEMENTS

Vous êtes alimentés par 2 installations de traitements

- ◆ PRODUCTION DE NIMES OUEST
- ◆ STATION DU STADE DE MILHAUD

RESULTATS

BACTERIOLOGIE

Pourcentage de conformité des 23 valeurs mesurées : 100,0% - maxi. : 0 germe/100ml
Limites de qualité : 0 germe/100ml
Eau de bonne qualité.

DURETÉ

14 valeurs mesurées : mini. : 16,4 °f - maxi. : 39,3 °f - moyenne : 23,7 °f
Références de qualité : mini. : aucune - maxi. : aucune
Eau dure, calcaire.
Si un traitement réduisant l'entartrage des conduites (adoucisseur, ...) a été mis en place, conserver un point d'usage non traité pour la boisson et la préparation des aliments.

FLUOR

3 valeurs mesurées : mini. : 0,1 mg/L - maxi. : 0,1 mg/L - moyenne : 0,1 mg/L
Limites de qualité : mini. : aucune - maxi. : 1,5 mg/L
Eau peu fluorée.
Pour lutter contre la carie dentaire, un apport complémentaire médicamenteux de fluor est conseillé sauf avis médical contraire. Pour les enfants de moins de 12 ans, consulter votre médecin.

NITRATES

22 valeurs mesurées : mini. : 3,3 mg/L - maxi. : 17,5 mg/L - moyenne : 11,5 mg/L
Limites de qualité : mini. : aucune - maxi. : 50 mg/L
Eau présentant peu ou pas de nitrates.

PESTICIDES TOTAUX

5 valeurs mesurées : mini. : 0,0 µg/l - maxi. : 0,1 µg/l - moyenne : 0,0 µg/l
Limites de qualité : mini. : aucune - maxi. : 0,5 µg/l
Eau présentant peu ou pas de pesticides.

CONCLUSION

L'eau distribuée est de bonne qualité bactériologique.
Qualité physico-chimique satisfaisante.

Si la saveur ou la couleur de l'eau distribuée change : **SIGNEZ LE A VOTRE DISTRIBUTEUR**

Les résultats analytiques détaillés peuvent être consultés à la mairie de votre commune
Lire le verso pour de plus amples informations

QUELLE EAU BUVEZ VOUS ?

Ces informations sont fournies par l'Agence Régionale de Santé Languedoc-Roussillon Midi-Pyrénées,
en application du Code de la Santé Publique.
Des données complémentaires sont consultables sur le site :
<http://social-sante.gouv.fr/sante-et-environnement/eaux/article/qualite-de-l-eau-potable>

Bilan de la qualité des eaux distribuées 2016

Distribution de NIMES VAUNAGE

GESTIONNAIRES

Maitre d'ouvrage
COMMUNAUTE D'AGGLO NIMES METROPOLE
Exploitant
SDEI CENTRE DU GRAU DU ROI

RESSOURCES

Vous êtes alimentés par 3 captages

- CHAMP CAPTANT DE CANFERIN
- CHAMP CAPTANT DES ROCHELLES
- PRISE BRL DE CAMPAGNE

TRAITEMENTS

Vous êtes alimentés par 2 Installations de traitements

- PRODUCTION DE NIMES OUEST
- STATION DE LA VAUNAGE

RESULTATS

BACTERIOLOGIE

Pourcentage de conformité des 25 valeurs mesurées : 100,0% - maxi. : 0 germe/100ml
Limites de qualité : 0 germe/100ml

Eau de bonne qualité.

DURETÉ

16 valeurs mesurées : mini. : 16,4 °f - maxi. : 29,0 °f - moyenne : 22,0 °f
Références de qualité : mini. : aucune - maxi. : aucune

Eau dure, calcaire.

Si un traitement réduisant l'entartrage des conduites (adoucisseur, ...) a été mis en place, conserver un point d'usage non traité pour la boisson et la préparation des aliments.

FLUOR

4 valeurs mesurées : mini. : 0,1 mg/L - maxi. : 0,1 mg/L - moyenne : 0,1 mg/L
Limites de qualité : mini. : aucune - maxi. : 1,5 mg/L

Eau peu fluorée.

Pour lutter contre la carie dentaire, un apport complémentaire médicamenteux de fluor est conseillé sauf avis médical contraire. Pour les enfants de moins de 12 ans, consulter votre médecin.

NITRATES

26 valeurs mesurées : mini. : 3,3 mg/L - maxi. : 23,1 mg/L - moyenne : 15,3 mg/L
Limites de qualité : mini. : aucune - maxi. : 50 mg/L

Eau présentant une teneur en nitrates conforme à la recommandation de l'Union Européenne.

PESTICIDES TOTAUX

7 valeurs mesurées : mini. : 0,0 µg/l - maxi. : 0,1 µg/l - moyenne : 0,0 µg/l
Limites de qualité : mini. : aucune - maxi. : 0,5 µg/l

Eau présentant peu ou pas de pesticides.

CONCLUSION

L'eau distribuée est de bonne qualité bactériologique.

Si la saveur ou la couleur de l'eau distribuée change : SIGNALEZ LE A VOTRE DISTRIBUTEUR

Les résultats analytiques détaillés peuvent être consultés à la mairie de votre commune

Lire le verso pour de plus amples informations

QUELLE EAU BUVEZ VOUS ?

Ces informations sont fournies par l'Agence Régionale de Santé Languedoc-Roussillon Midi-Pyrénées, en application du Code de la Santé Publique.
Des données complémentaires sont consultables sur le site :
<http://social-sante.gouv.fr/sante-et-environnement/eaux/article/qualite-de-l-eau-potable>

Bilan de la qualité des eaux distribuées 2016

Distribution de NIMES OUEST

GESTIONNAIRES

Maitre d'ouvrage
COMMUNAUTE D'AGGLO NIMES METROPOLE
Exploitant
SAUR CENTRE GARD LOZERE

RESSOURCES

Vous êtes alimentés par 2 captages

- ♦ CHAMP CAPTANT DE NIMES COMPS
- ♦ PRISE BRL DE CAMPAGNE

TRAITEMENTS

Vous êtes alimentés par 3 installations de traitements

- ♦ PRODUCTION DE NIMES OUEST
- ♦ STATION DE LA ZUP
- ♦ STATION TRAITEMENT NIMES COMPS

RESULTATS

BACTERIOLOGIE

Pourcentage de conformité des 105 valeurs mesurées : 100,0% - maxi : 0 germe/100ml
Limites de qualité : 0 germe/100ml

Eau de bonne qualité.

DURETÉ

46 valeurs mesurées : mini : 16,4 °f - maxi : 26,5 °f - moyenne : 21,4 °f

Références de qualité : mini : aucune - maxi : aucune

Eau dure, calcaire.

Si un traitement réduisant l'entartrage des conduites (adoucisseur, ...) a été mis en place, conserver un point d'usage non traité pour la boisson et la préparation des aliments.

FLUOR

12 valeurs mesurées : mini : 0,1 mg/L - maxi : 0,2 mg/L - moyenne : 0,1 mg/L

Limites de qualité : mini : aucune - maxi : 1,5 mg/L

Eau peu fluorée.

Pour lutter contre la carie dentaire, un apport complémentaire médicamenteux de fluor est conseillé sauf avis médical contraire. Pour les enfants de moins de 12 ans, consulter votre médecin.

NITRATES

57 valeurs mesurées : mini : 3,3 mg/L - maxi : 11,1 mg/L - moyenne : 6,4 mg/L

Limites de qualité : mini : aucune - maxi : 50 mg/L

Eau présentant peu ou pas de nitrates.

PESTICIDES TOTAUX

14 valeurs mesurées : mini : 0,0 µg/l - maxi : 0,1 µg/l - moyenne : 0,0 µg/l

Limites de qualité : mini : aucune - maxi : 0,5 µg/l

Eau présentant peu ou pas de pesticides.

CONCLUSION

L'eau distribuée est de bonne qualité bactériologique.

SI la saveur ou la couleur de l'eau distribuée change : **SIGNELEZ LE A VOTRE DISTRIBUTEUR**

Les résultats analytiques détaillés peuvent être consultés à la mairie de votre commune

Lire le verso pour de plus amples informations

QUELLE EAU BUVEZ VOUS ?

Ces informations sont fournies par l'Agence Régionale de Santé Languedoc-Roussillon Midi-Pyrénées,
en application du Code de la Santé Publique.
Des données complémentaires sont consultables sur le site :
<http://social-sante.gouv.fr/sante-et-environnement/eaux/article/qualite-de-l-eau-potable>

Bilan de la qualité des eaux distribuées 2016

Distribution de NIMES EST

GESTIONNAIRES

Maitre d'ouvrage
COMMUNAUTE D'AGGLO NIMES METROPOLE
Exploitant
SAUR CENTRE GARD LOZERE

RESSOURCE

Vous êtes alimentés par 1 captage :
♦ CHAMP CAPTANT DE NIMES COMPS

TRAITEMENT

Vous êtes alimentés par 1 installation de
traitement :
♦ STATION TRAITEMENT NIMES COMPS

RESULTATS

BACTERIOLOGIE

Pourcentage de conformité des 145 valeurs mesurées : 100,0% - maxi. : 0 germe/100ml
Limites de qualité : 0 germe/100ml

Eau de bonne qualité.

DURETÉ

28 valeurs mesurées : mini. : 20,9 °f - maxi. : 26,5 °f - moyenne : 23,3 °f
Références de qualité : mini. : aucune maxi. : aucune

Eau dure, calcaire.

Si un traitement réduisant l'entartrage des conduites (adoucisseur, ...) a été mis en place,
conserver un point d'usage non traité pour la boisson et la préparation des aliments.

FLUOR

8 valeurs mesurées : mini. : 0,1 mg/L - maxi. : 0,2 mg/L - moyenne : 0,1 mg/L
Limites de qualité : mini. : aucune maxi. : 1,5 mg/L

Eau peu fluorée.

Pour lutter contre la carie dentaire, un apport complémentaire médicamenteux de fluor est
conseillé sauf avis médical contraire. Pour les enfants de moins de 12 ans, consulter votre
médecin.

NITRATES

42 valeurs mesurées : mini. : 3,4 mg/L - maxi. : 11,1 mg/L - moyenne : 7,1 mg/L
Limites de qualité : mini. : aucune maxi. : 50 mg/L

Eau présentant peu ou pas de nitrates.

PESTICIDES TOTAUX

8 valeurs mesurées : mini. : 0,0 µg/l - maxi. : 0,0 µg/l - moyenne : 0,0 µg/l
Limites de qualité : mini. : aucune maxi. : 0,5 µg/l

Eau présentant peu ou pas de pesticides.

CONCLUSION

L'eau distribuée est de bonne qualité bactériologique.

Si la saveur ou la couleur de l'eau distribuée change : **SIGNEZ LE A VOTRE DISTRIBUTEUR**

Les résultats analytiques détaillés peuvent être consultés à la mairie de votre commune
Lire le verso pour de plus amples informations

QUELLE EAU BUVEZ VOUS ?

Ces informations sont fournies par l'Agence Régionale de Santé Languedoc-Roussillon Midi-Pyrénées, en application du Code de la Santé Publique.
Des données complémentaires sont consultables sur le site :
<http://social-sante.gouv.fr/sante-et-environnement/eaux/article/qualite-de-l-eau-potable>

Bilan de la qualité des eaux distribuées 2016

Distribution de POULX

GESTIONNAIRES

Maitre d'ouvrage
COMMUNAUTE D'AGGLO NIMES METROPOLE
Exploitant
SAUR CENTRE GARD LOZERE

RESSOURCE

Vous êtes alimentés par 1 captage :
♦ PUIS DE L'AUTOROUTE

TRAITEMENT

Vous êtes alimentés par 1 installation de traitement :
♦ STATION DE L'AUTOROUTE

RESULTATS

BACTERIOLOGIE

Pourcentage de conformité des 11 valeurs mesurées : 100,0% - maxi. : 0 germe/100ml
Limites de qualité : 0 germe/100ml
Eau de bonne qualité.

DURETÉ

2 valeurs mesurées : mini. : 34,9 °f - maxi. : 36,0 °f - moyenne : 35,5 °f
Références de qualité : mini. : aucune maxi. : aucune
Eau très dure, très calcaire.
Si un traitement réduisant l'entartrage des conduites (adoucisseur, ...) a été mis en place, conserver un point d'usage non traité pour la boisson et la préparation des aliments.

FLUOR

1 valeur mesurée : mini. : 0,1 mg/L - maxi. : 0,1 mg/L - moyenne : 0,1 mg/L
Limites de qualité : mini. : aucune maxi. : 1,5 mg/L
Eau peu fluorée.
Pour lutter contre la carie dentaire, un apport complémentaire médicamenteux de fluor est conseillé sauf avis médical contraire. Pour les enfants de moins de 12 ans, consulter votre médecin.

NITRATES

11 valeurs mesurées : mini. : 20,3 mg/L - maxi. : 22,0 mg/L - moyenne : 21,5 mg/L
Limites de qualité : mini. : aucune maxi. : 50 mg/L
Eau présentant une teneur en nitrates conforme à la recommandation de l'Union Européenne.

PESTICIDES TOTAUX

4 valeurs mesurées : mini. : 0,1 µg/l - maxi. : 0,1 µg/l - moyenne : 0,1 µg/l
Limites de qualité : mini. : aucune maxi. : 0,5 µg/l
Eau présentant peu ou pas de pesticides.

CONCLUSION

L'eau distribuée est de bonne qualité bactériologique.
Les paramètres physico-chimiques recherchés sont conformes aux exigences de qualité.

Si la saveur ou la couleur de l'eau distribuée change : **SIGNELEZ LE A VOTRE DISTRIBUTEUR**

Les résultats analytiques détaillés peuvent être consultés à la mairie de votre commune
Lire le verso pour de plus amples informations

QUELLE EAU BUVEZ VOUS ?

Ces informations sont fournies par l'Agence Régionale de Santé Languedoc-Roussillon Midi-Pyrénées, en application du Code de la Santé Publique.
Des données complémentaires sont consultables sur le site :
<http://social-sante.gouv.fr/sante-et-environnement/eaux/article/qualite-de-leau-potable>

Bilan de la qualité des eaux distribuées de 2014 à 2016

Distribution de REDESSAN

GESTIONNAIRES

Maitre d'ouvrage
COMMUNAUTE D'AGGLO NIMES METROPOLE
Exploitant
SAUR CENTRE GARD LOZERE

RESSOURCE

Vous êtes alimentés par 1 captage :
♦ CAPTAGE DU MAS DE CLERC

TRAITEMENT

Vous êtes alimentés par 1 installation de traitement :
♦ STATION DES BOURNASSES

RESULTATS

BACTERIOLOGIE

Pourcentage de conformité des 24 valeurs mesurées : 100,0% - maxi : 0 germe/100ml
Limites de qualité : 0 germe/100ml

Eau de bonne qualité.

DURETÉ

5 valeurs mesurées : mini : 37,0 °F - maxi : 41,8 °F - moyenne : 39,1 °F
Références de qualité : mini : aucune - maxi : aucune

Eau très dure, très calcaire.

Si un traitement réduisant l'entartrage des conduites (adoucisseur, ...) a été mis en place, conserver un point d'usage non traité pour la boisson et la préparation des aliments.

FLUOR

3 valeurs mesurées : mini : 0,1 mg/L - maxi : 0,1 mg/L - moyenne : 0,1 mg/L
Limites de qualité : mini : aucune - maxi : 1,5 mg/L

Eau peu fluorée.

Pour lutter contre la carie dentaire, un apport complémentaire médicamenteux de fluor est conseillé sauf avis médical contraire. Pour les enfants de moins de 12 ans, consulter votre médecin.

NITRATES

24 valeurs mesurées : mini : 15,4 mg/L - maxi : 39,8 mg/L - moyenne : 27,7 mg/L
Limites de qualité : mini : aucune - maxi : 50 mg/L

Eau présentant une teneur en nitrates inférieure à la limite de qualité.
Toutefois un suivi renforcé est mis en place.

PESTICIDE : ATRAZINE DÉSÉTHYL DÉISOPROPYL

5 valeurs mesurées : mini : 0,0 µg/l - maxi : 0,3 µg/l - moyenne : 0,1 µg/l
Limites de qualité : mini : aucune - maxi : 0,1 µg/l

Eau présentant une teneur dépassant ponctuellement la limite de qualité, mais pas la valeur sanitaire.

Cette eau peut être consommée, mais un contrôle renforcé est mis en place.

CONCLUSION

L'eau distribuée est de bonne qualité bactériologique.
Eau présentant une teneur en pesticides ayant dépassé ponctuellement la limite de qualité en 2014 mais pas la valeur sanitaire. Cette eau peut être utilisée pour tous les usages, mais un contrôle renforcé est mis en place.

Si la saveur ou la couleur de l'eau distribuée change : **SIGNELEZ LE A VOTRE DISTRIBUTEUR**

Les résultats analytiques détaillés peuvent être consultés à la mairie de votre commune

Lire le verso pour de plus amples informations

QUELLE EAU BUVEZ VOUS ?

Ces informations sont fournies par l'Agence Régionale de Santé Languedoc-Roussillon Midi-Pyrénées,
en application du Code de la Santé Publique.
Des données complémentaires sont consultables sur le site :
<http://social-sante.gouv.fr/sante-et-environnement/eaux/article/qualite-de-l-eau-potable>

Bilan de la qualité des eaux distribuées 2016

Distribution de RODILHAN

GESTIONNAIRES

Maitre d'ouvrage
COMMUNAUTE D'AGGLO NIMES METROPOLE
Exploitant
SAUR CENTRE GARD LOZERE

RESSOURCES

- Vous êtes alimentés par 2 captages
- CHAMP CAPTANT DE NIMES COMPS
 - PUIS DE RODILHAN

TRAITEMENTS

- Vous êtes alimentés par 2 Installations de traitements
- STATION DU PUIS DE RODILHAN
 - STATION TRAITEMENT NIMES COMPS

RESULTATS

BACTERIOLOGIE

Pourcentage de conformité des 37 valeurs mesurées : 100,0% - maxi. : 0 germe/100ml

Limites de qualité : 0 germe/100ml

Eau de bonne qualité.

DURETÉ

29 valeurs mesurées : mini. : 20,9 °f - maxi. : 26,5 °f - moyenne : 23,3 °f

Références de qualité : mini. : aucune maxi. : aucune

Eau dure, calcaire.

Si un traitement réduisant l'entartrage des conduites (adoucisseur, ...) a été mis en place, conserver un point d'usage non traité pour la boisson et la préparation des aliments.

FLUOR

9 valeurs mesurées : mini. : 0,1 mg/L - maxi. : 0,2 mg/L - moyenne : 0,1 mg/L

Limites de qualité : mini. : aucune maxi. : 1,5 mg/L

Eau peu fluorée.

Pour lutter contre la carie dentaire, un apport complémentaire médicamenteux de fluor est conseillé sauf avis médical contraire. Pour les enfants de moins de 12 ans, consulter votre médecin.

NITRATES

38 valeurs mesurées : mini. : 3,4 mg/L - maxi. : 11,1 mg/L - moyenne : 7,1 mg/L

Limites de qualité : mini. : aucune maxi. : 50 mg/L

Eau présentant peu ou pas de nitrates.

PESTICIDES TOTAUX

9 valeurs mesurées : mini. : 0,0 µg/l - maxi. : 0,0 µg/l - moyenne : 0,0 µg/l

Limites de qualité : mini. : aucune maxi. : 0,5 µg/l

Eau présentant peu ou pas de pesticides.

CONCLUSION

L'eau distribuée est de bonne qualité bactériologique.

Si la saveur ou la couleur de l'eau distribuée change : **SIGNEZ LE A VOTRE DISTRIBUTEUR**

Les résultats analytiques détaillés peuvent être consultés à la mairie de votre commune

Lire le verso pour de plus amples informations

QUELLE EAU BUVEZ VOUS ?

Ces informations sont fournies par l'Agence Régionale de Santé Languedoc-Roussillon Midi-Pyrénées,
en application du Code de la Santé Publique.
Des données complémentaires sont consultables sur le site :
<http://social-sante.gouv.fr/sante-et-environnement/eaux/article/qualite-de-l-eau-potable>

Bilan de la qualité des eaux distribuées 2016

Distribution de SAINTE ANASTASIE

GESTIONNAIRES

Maitre d'ouvrage
COMMUNAUTE D'AGGLO NIMES METROPOLE
Exploitant
SAUR CENTRE GARD LOZERE

RESSOURCE

Vous êtes alimentés par 1 captage :

- FORAGE DE LA COMBE ST ADOURNIN

TRAITEMENT

Vous êtes alimentés par 1 installation de
traitement :

- STATION DE RUSSAN

RESULTATS

BACTERIOLOGIE

Pourcentage de conformité des 10 valeurs mesurées : 100,0% - maxi. : 0 germe/100ml
Limites de qualité : 0 germe/100ml

Eau de bonne qualité.

DURETÉ

4 valeurs mesurées : mini. : 14,8 °f - maxi. : 18,0 °f - moyenne : 16,1 °f

Références de qualité : mini. : aucune - maxi. : aucune

Eau peu calcaire.

FLUOR

2 valeurs mesurées : mini. : 0,1 mg/L - maxi. : 0,1 mg/L - moyenne : 0,1 mg/L

Limites de qualité : mini. : aucune - maxi. : 1,5 mg/L

Eau peu fluorée.

Pour lutter contre la carie dentaire, un apport complémentaire médicamenteux de fluor est
conseillé sauf avis médical contraire. Pour les enfants de moins de 12 ans, consulter votre
médecin.

NITRATES

9 valeurs mesurées : mini. : 1,2 mg/L - maxi. : 6,2 mg/L - moyenne : 3,4 mg/L

Limites de qualité : mini. : aucune - maxi. : 50 mg/L

Eau présentant peu ou pas de nitrates.

PESTICIDES TOTAUX

4 valeurs mesurées : mini. : 0,0 µg/l - maxi. : 0,0 µg/l - moyenne : 0,0 µg/l

Limites de qualité : mini. : aucune - maxi. : 0,5 µg/l

Eau présentant peu ou pas de pesticides.

CONCLUSION

L'eau distribuée est de bonne qualité bactériologique.

Si la saveur ou la couleur de l'eau distribuée change : **SIGNEZ LE A VOTRE DISTRIBUTEUR**

Les résultats analytiques détaillés peuvent être consultés à la mairie de votre commune

Lire le verso pour de plus amples informations

QUELLE EAU BUVEZ VOUS ?

Ces informations sont fournies par l'Agence Régionale de Santé Languedoc-Roussillon Midi-Pyrénées, en application du Code de la Santé Publique.
Des données complémentaires sont consultables sur le site :
<http://social-sante.gouv.fr/sante-et-environnement/eau/article/qualite-de-l-eau-potable>

Bilan de la qualité des eaux distribuées 2016

Distribution de SAINT GILLES

GESTIONNAIRES

Maître d'ouvrage
COMMUNAUTE D'AGGLO NIMES METROPOLE
Exploitant
SAUR CENTRE GARD LOZERE

RESSOURCES

- Vous êtes alimentés par 3 captages
- FORAGE DU MAS CAMBON FV1
 - PUIITS DES CASTAGNOTTES
 - PUIITS DU MAS GIRARD

TRAITEMENT

- Vous êtes alimentés par 1 installation de traitement :
- STATIONS DE CASTAGNOTTE ET MAS GIRARD

RESULTATS

BACTERIOLOGIE

Pourcentage de conformité des 25 valeurs mesurées : 96,0% - max. : 8 germes/100ml
Limites de qualité : 0 germe/100ml
Eau de qualité satisfaisante.

DURETÉ

8 valeurs mesurées : min. : 34,1 °f - max. : 39,3 °f - moyenne : 37,4 °f
Références de qualité : min. : aucune - max. : aucune

Eau très dure, très calcaire.

Si un traitement réduisant l'entartrage des conduites (adoucisseur, ...) a été mis en place, conserver un point d'usage non traité pour la boisson et la préparation des aliments.

FLUOR

3 valeurs mesurées : min. : 0,1 mg/L - max. : 0,1 mg/L - moyenne : 0,1 mg/L
Limites de qualité : min. : aucune - max. : 1,5 mg/L

Eau peu fluorée.

Pour lutter contre la carie dentaire, un apport complémentaire médicamenteux de fluor est conseillé sauf avis médical contraire. Pour les enfants de moins de 12 ans, consulter votre médecin.

NITRATES

24 valeurs mesurées : min. : 33,9 mg/L - max. : 41,4 mg/L - moyenne : 39,2 mg/L
Limites de qualité : min. : aucune - max. : 50 mg/L

Eau présentant une teneur en nitrates inférieure à la limite de qualité.
Toutefois un suivi renforcé est mis en place.

PESTICIDES TOTAUX

5 valeurs mesurées : min. : 0,0 µg/l - max. : 0,2 µg/l - moyenne : 0,1 µg/l
Limites de qualité : min. : aucune - max. : 0,5 µg/l

Eau présentant peu ou pas de pesticides.

CONCLUSION

L'eau distribuée présente une qualité bactériologique satisfaisante.
Les paramètres physico-chimiques recherchés sont conformes aux exigences de qualité.

Si la saveur ou la couleur de l'eau distribuée change : **SIGNEZ LE A VOTRE DISTRIBUTEUR**

Les résultats analytiques détaillés peuvent être consultés à la mairie de votre commune
Lire le verso pour de plus amples informations

QUELLE EAU BUVEZ VOUS ?

Ces informations sont fournies par l'Agence Régionale de Santé Languedoc-Roussillon Midi-Pyrénées, en application du Code de la Santé Publique.
Des données complémentaires sont consultables sur le site :
<http://social-sante.gouv.fr/sante-et-environnement/eau/l'article/qualite-de-l-eau-potable>

Bilan de la qualité des eaux distribuées de 2014 à 2016

Distribution de SAINT GERVASY

GESTIONNAIRES

Maitre d'ouvrage
COMMUNAUTE D'AGGLO NIMES METROPOLE
Exploitant
SAUR CENTRE GARD LOZERE

RESSOURCE

Vous êtes alimentés par 1 captage :
• FORAGE DE SAINT DIDIER

TRAITEMENT

Vous êtes alimentés par 1 installation de traitement :
• STATION DE SAINT DIDIER

RESULTATS

BACTERIOLOGIE

Pourcentage de conformité des 21 valeurs mesurées : 100,0% - maxi. : 0 germe/100ml
Limites de qualité : 0 germe/100ml
Eau de bonne qualité.

DURETÉ

5 valeurs mesurées : mini. : 35,0 °f - maxi. : 35,9 °f - moyenne : 35,3 °f
Références de qualité : mini. : aucune - maxi. : aucune
Eau très dure, très calcaire.
Si un traitement réduisant l'entartrage des conduites (adoucisseur, ...) a été mis en place, conserver un point d'usage non traité pour la boisson et la préparation des aliments.

FLUOR

1 valeur mesurée : mini. : 0,1 mg/L - maxi. : 0,1 mg/L - moyenne : 0,1 mg/L
Limites de qualité : mini. : aucune - maxi. : 1,5 mg/L
Eau peu fluorée.
Pour lutter contre la carie dentaire, un apport complémentaire médicamenteux de fluor est conseillé sauf avis médical contraire. Pour les enfants de moins de 12 ans, consulter votre médecin.

NITRATES

21 valeurs mesurées : mini. : 23,1 mg/L - maxi. : 29,0 mg/L - moyenne : 25,3 mg/L
Limites de qualité : mini. : aucune - maxi. : 50 mg/L
Eau présentant une teneur en nitrates inférieure à la limite de qualité.
Toutefois un suivi renforcé est mis en place.

PESTICIDE : ATRAZINE DÉSÉTHYL DÉISOPROPYL

5 valeurs mesurées : mini. : 0,0 µg/l - maxi. : 0,1 µg/l - moyenne : 0,0 µg/l
Limites de qualité : mini. : aucune - maxi. : 0,1 µg/l
Eau présentant une teneur dépassant ponctuellement la limite de qualité, mais pas la valeur sanitaire.
Cette eau peut être consommée, mais un contrôle renforcé est mis en place.

CONCLUSION

L'eau distribuée est de bonne qualité bactériologique.
Eau présentant une teneur en pesticides ayant dépassé ponctuellement la limite de qualité en 2014 mais pas la valeur sanitaire. Cette eau peut être utilisée pour tous les usages, mais un contrôle renforcé est mis en place.

Si la saveur ou la couleur de l'eau distribuée change : **SIGNEZ LE A VOTRE DISTRIBUTEUR**

Les résultats analytiques détaillés peuvent être consultés à la mairie de votre commune
Lire le verso pour de plus amples informations

QUELLE EAU BUVEZ VOUS ?

Ces informations sont fournies par l'Agence Régionale de Santé Languedoc-Roussillon Midi-Pyrénées, en application du Code de la Santé Publique.
Des données complémentaires sont consultables sur le site :
<http://social-sante.pouv.fr/sante-et-environnement/eaux/article/qualite-de-l-eau-potable>

Bilan de la qualité des eaux distribuées de 2014 à 2016

Distribution de SERNHAC

GESTIONNAIRES

Maitre d'ouvrage
COMMUNAUTE D'AGGLO NIMES METROPOLE
Exploitant
SAUR CENTRE GARD LOZERE

RESSOURCES

Vous êtes alimentés par 2 captages

- ♦ FORAGE DU FESC
- ♦ PUIITS DE PAZAC

TRAITEMENT

Vous êtes alimentés par 1 installation de traitement :

- ♦ STATION DE PAZAC

RESULTATS

BACTERIOLOGIE

Pourcentage de conformité des 26 valeurs mesurées : 100,0% - maxi. : 0 germe/100ml

Limites de qualité : 0 germe/100ml

Eau de bonne qualité.

DURETÉ

5 valeurs mesurées : mini. : 32,3 °f - maxi. : 37,1 °f - moyenne : 35,2 °f

Références de qualité : mini. : aucune - maxi. : aucune

Eau très dure, très calcaire.

Si un traitement réduisant l'entartrage des conduites (adoucisseur, ...) a été mis en place, conserver un point d'usage non traité pour la boisson et la préparation des aliments.

FLUOR

2 valeurs mesurées : mini. : 0,1 mg/L - maxi. : 0,1 mg/L - moyenne : 0,1 mg/L

Limites de qualité : mini. : aucune - maxi. : 1,5 mg/L

Eau peu fluorée.

Pour lutter contre la carie dentaire, un apport complémentaire médicamenteux de fluor est conseillé sauf avis médical contraire. Pour les enfants de moins de 12 ans, consulter votre médecin.

NITRATES

26 valeurs mesurées : mini. : 23,8 mg/L - maxi. : 57,5 mg/L - moyenne : 32,4 mg/L

Limites de qualité : mini. : aucune - maxi. : 50 mg/L

Eau présentant une teneur en nitrates dépassant ponctuellement la limite de qualité.
L'évolution de cette situation est surveillée de près.

PESTICIDE : TERBUMÉTON DÉSÉTHYL

19 valeurs mesurées : mini. : 0,0 µg/l - maxi. : 0,6 µg/l - moyenne : 0,2 µg/l

Limites de qualité : mini. : aucune - maxi. : 0,1 µg/l

Eau présentant des dépassements récurrents de limites de qualité

CONCLUSION

L'eau distribuée est de bonne qualité bactériologique.

L'eau distribuée présente des dépassements récurrents des limites de qualité pour les pesticides. Des premières mesures correctives ont été mises en place fin 2016. La collectivité devra poursuivre ses efforts pour que la limite de qualité des pesticides soit respectée. Le suivi renforcé des pesticides est maintenu.

Si la saveur ou la couleur de l'eau distribuée change : **SIGNELEZ LE A VOTRE DISTRIBUTEUR**

Les résultats analytiques détaillés peuvent être consultés à la mairie de votre commune

Lire le verso pour de plus amples informations